Nations Unies A/65/328/Add.5

Assemblée générale

Distr. générale
25 octobre 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session
Point 129 de l'ordre du jour
Budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq

Rapport du Secrétaire général

Résumé

On trouvera dans le présent rapport les prévisions de dépenses de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) pendant la période du 1er janvier au 31 décembre 2011, dont le montant net total s'élève à 207 729 000 dollars (montant brut : 219 314 500 dollars).

Une fois pris en compte le montant estimatif du dépassement du crédit ouvert en 2010, soit 2 200 600 dollars, le montant net du crédit demandé pour 2011 s'élève à 209 929 600 dollars.

On trouvera également dans le rapport une mise à jour sur l'avancement du projet de construction des locaux du siège intégré qu'il est prévu d'installer à Bagdad.

10-60152 (F) 101110 111110

Merci de recycler

Table des matières

Page

I. Historique et vue d'ensemble . . . 3

II. Mandat de la Mission et résultats attendus . . . 9

III. Ressources nécessaires . . . 17

A. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général . . . 19

B. Services organiques . . . 23

C. Section de la sécurité . . . 38

D. Bureau du Chef de l'appui à la Mission . . . 43

IV. Analyse des ressources demandées . . . 68

A. Militaires et personnel de police . . . 69

B. Personnel civil . . . 70

C. Dépenses opérationnelles . . . 72

V. État d'avancement du projet de construction du complexe intégré à Bagdad . . . 81

Annexes

I. Organigrammes . . . 82

II. État récapitulatif des propositions de redéploiement de postes . . . 84

III. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle interne et externe et par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires . . . 85

I. Historique et vue d'ensemble

1. Dans sa résolution 1483 (2003), le Conseil de sécurité a demandé au Secrétaire général de désigner un représentant spécial pour l'Iraq. Par la suite, dans sa résolution 1500 (2003), il a décidé d'établir la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). Dans sa résolution 1546 (2004), il a affirmé que les Nations Unies devaient jouer un rôle moteur pour aider le peuple et le Gouvernement iraquiens à mettre en place les institutions d'un régime représentatif. Au titre de cette résolution, la MANUI a apporté une aide cruciale à la tenue d'élections nationales et d'un référendum sur la Constitution iraquienne. Comme suite à ces réalisations, le Conseil a actualisé et élargi le mandat de la MANUI dans sa résolution 1770 (2007) et l'a prorogé par ses résolutions 1830 (2008), 1883 (2009) et 1936 (2010). Dans le cadre de son mandat élargi, la MANUI continue de promouvoir, d'appuyer et de faciliter, comme le lui a demandé le Gouvernement iraquien et en coordination avec lui, la réalisation des objectifs stipulés dans la résolution 1770 (2007), en partenariat avec les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies sous la direction centrale du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq.

Coopération avec d'autres entités

2. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, la MANUI continuera en 2011 de s'employer à améliorer la coordination et la distribution de l'aide humanitaire et de l'aide au développement et à la reconstruction par le biais des structures nationales et internationales, suivant le principe de l'unité d'action des Nations Unies. La Mission et l'équipe de pays poursuivront ensemble des activités de consolidation de la paix et d'édification de l'État axées sur le relèvement et le développement, conformément au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2011-2014. En outre, elles concentreront leurs efforts communs sur les quatre domaines d'action prioritaires intégrés mutuellement convenus : interventions multidimensionnelles concernant les questions d'intérêt commun telles que les frontières internes contestées; gestion des ressources en eau, notamment les ressources internes et transfrontières; réforme de la protection sociale axée sur le système de distribution public; et assistance électorale et appui au recensement. Enfin, les membres de la MANUI et de l'équipe de pays des Nations Unies collaboreront plus étroitement pour s'accorder en vue de l'utilisation appropriée, efficace et économique des ressources communes nécessaire pour mener à bien leurs programmes et activités, de manière à éviter les doubles emplois et à assurer la poursuite ou le renforcement des programmes.

3. La MANUI renforcera son appui à tous les membres de l'équipe de pays des Nations Unies. Pour promouvoir l'harmonisation des opérations des Nations Unies en Iraq, la Mission a signé avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies des mémorandums d'accord concernant la fourniture de services communs, sur la base du remboursement des coûts, pour appuyer les activités liées à leur engagement croissant en Iraq ainsi que les services fournis au Koweït et à Amman. Pour utiliser les ressources de façon plus rationnelle et efficace, l'équipe de pays et la MANUI continueront de s'employer ensemble à régler les questions d'appui à la Mission et arrêteront définitivement des propositions en vue de la fourniture d'équipements de survie supplémentaires pour 2011. Ceci est d'autant plus important que l'équipe de pays intensifie ses activités et ses programmes en Iraq et

que, les forces américaines se retirant du pays, l'appui logistique et les services de sécurité s'en trouvent réduits.

4. Pour aider la MANUI à s'acquitter de son mandat, le Groupe des opérations en Iraq avait été mis en place au Siège de l'ONU à New York afin de favoriser la coordination et de faciliter l'échange d'informations entre le Siège, la Mission et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies. En juin 2010, en application de la décision du Secrétaire général relative à l'intégration, le Groupe a été remplacé par un organe de coordination élargi, l'Équipe spéciale intégrée pour l'Iraq, qui sera le principal mécanisme interdépartemental et interinstitutions d'appui à la MANUI en 2011.

Perspectives d'avenir de la Mission

5. Les processus nationaux de consolidation de la paix et d'édification de l'État, notamment le développement et la reconstruction, demeureront complexes et poseront de nombreuses difficultés pendant encore un certain temps. Alors que l'Iraq poursuit sa transition politique et socioéconomique, les appels que ne cessent de lancer les dirigeants iraquiens et les États Membres pour que l'ONU joue un rôle accru en Iraq témoignent de l'importance de la contribution de l'Organisation à la paix et au développement dans le pays.

6. De grands défis attendent encore l'ONU en Iraq, dus notamment à la précarité de la situation politique et sécuritaire, à quoi s'ajoutent les difficultés soulevées par le retrait d'une grande partie des ressources et de l'appui logistique actuellement fournis par les forces américaines en Iraq. Cependant, ce retrait est aussi une occasion importante pour l'ONU de modifier sa structure et sa politique de sécurité pour son engagement futur dans le pays.

7. C'est pourquoi, dans le cadre de son mandat et sur la demande du Gouvernement iraquien, la MANUI s'efforcera avant tout d'aider le peuple et le Gouvernement iraquiens à poursuivre le processus de réconciliation nationale en encourageant le dialogue politique et en traitant les questions d'intérêt commun avec un large éventail d'interlocuteurs afin de trouver une solution aux désaccords fondamentaux qui continuent à diviser les communautés iraquiennes, y compris les frontières internes contestées, et d'assurer la représentation équitable de tous les groupes de la société à tous les niveaux du gouvernement (fédéral, régional et gouvernorats) et le partage équitable des ressources naturelles. La Mission s'attachera également à soutenir le processus de révision de la Constitution, avec notamment l'adoption de réformes législatives essentielles pour faire avancer les initiatives de coexistence nationale, et à encourager la coopération de l'Iraq avec les pays voisins sur les questions d'intérêt commun, dans le cadre d'initiatives régionales bilatérales et multilatérales. La MANUI continuera de fournir un appui technique et des conseils à la Haute Commission électorale indépendante iraquienne. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement iraquien, elle contribuera à la réalisation des objectifs prioritaires définis dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour 2011-2014. La MANUI continuera de suivre, promouvoir et appuyer les efforts faits par le Gouvernement et la société civile iraquiens pour assurer le respect et la protection des droits de l'homme de tous les citoyens iraquiens.

8. L'éventail des initiatives et activités mises en œuvre par l'ONU en 2011 restera lié à la disponibilité des ressources nécessaires et à l'évolution des

conditions de sécurité et du contexte opérationnel. La MANUI poursuivra donc la réévaluation et l'adaptation de ses capacités opérationnelles et structures de sécurité internes, notamment en consolidant sa présence dans l'ensemble du pays. En 2011, cette présence comprendra quatre grands centres d'activité à Bagdad, Erbil, Kirkouk et Bassorah. Les bureaux de la MANUI à Amman (Jordanie) et à Koweït-Ville continueront de fournir un appui administratif et logistique à la Mission et à l'équipe de pays des Nations Unies. Il est à noter que la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) doit installer une partie de son personnel d'appui recruté sur le plan international dans les bureaux de la MANUI à Koweït. Les surcoûts pour la MANUI seront négligeables car ces locaux sont fournis à titre gracieux par le Gouvernement koweïtien et les gros travaux de rénovation qui pourraient être nécessaires seront pris en charge par la MANUA. Le bureau de liaison à Téhéran soutiendra les efforts d'ouverture politique menés par la MANUI pour promouvoir la coopération régionale.

9. En 2011, compte tenu du retrait des forces américaines et de l'expiration de l'Accord 607 concernant l'apport d'un soutien logistique et de services de sécurité et d'autres accords conclus avec le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, la MANUI devra établir son autonomie opérationnelle afin d'accomplir sa mission dans l'ensemble du pays. Cela nécessitera le déploiement de matériel supplémentaire (un avion, deux hélicoptères et des véhicules blindés) pour faciliter les mouvements de personnel, ainsi que l'affectation par les États Membres de militaires et de policiers pour assurer la liaison et fournir des avis techniques et des conseils aux forces américaines résiduelles et aux forces de sécurité iraquiennes, ces dernières assumant progressivement la responsabilité principale de la sécurité du personnel des Nations Unies. Il sera donc essentiel d'accroître les ressources et l'appui pendant la période de transition, étant donné en particulier que les progrès accomplis dans le domaine de la sécurité et sur d'autres plans demeureront fragiles et pourront s'inverser dans le contexte du processus global d'édification de l'État et de consolidation de la paix.

Résultats obtenus en 2010

10. En 2010, la MANUI s'est attachée : a) à promouvoir le dialogue politique et la réconciliation nationale; b) à fournir une assistance en matière électorale et constitutionnel; c) à appuyer la fourniture de services essentiels, principalement grâce à des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités; d) à venir en aide aux groupes vulnérables; et e) à faciliter le dialogue régional sur les questions d'intérêt commun. Toutes ces activités visaient à atteindre l'objectif global consistant à assurer la stabilité politique, la sécurité et la prospérité en Iraq dans le cadre des cinq réalisations escomptées susmentionnées.

11. S'agissant des progrès accomplis sur la voie de la réconciliation nationale en Iraq, les indicateurs de succès prévus devraient être atteints partiellement en 2010. La MANUI a mené un certain nombre d'initiatives et activités, notamment la facilitation de pourparlers visant à dissiper les tensions dans le gouvernorat de Ninewah, le soutien et l'assistance à l'Équipe spéciale de haut niveau, et la mise en place d'un mécanisme pour encourager le dialogue sur les relations entre Arabes et Kurdes, l'accent étant mis sur le règlement des questions en suspens dans les territoires internes contestés. Certaines activités prévues ou déjà en cours ont été ralenties ou interrompues, en raison principalement de la prolongation des consultations électorales de 2009 et 2010 et du retard pris dans la constitution d'un

nouveau gouvernement. On escompte tout au plus de faibles progrès vers la pleine réalisation de ces indicateurs en attendant la mise en place du nouveau gouvernement comme suite aux élections de mars 2010. En outre, et pour les mêmes raisons, l'élaboration et la mise en œuvre de mesures de confiance avec les voisins de l'Iraq et le degré de réalisation de cet indicateur en 2010 dépendront de la situation politique.

12. S'agissant des progrès réalisés dans l'application et la promotion de la constitution, peu d'activités devraient avoir été menées à bien en 2010, sinon aucune, en raison de l'impasse dans laquelle se trouve le processus de révision constitutionnelle et du retard pris dans la formation d'un nouveau gouvernement. Ce processus pourrait cependant être redynamisé une fois le nouveau gouvernement mis en place.

13. La MANUI a joué un rôle d'appui de premier plan dans le bon déroulement des élections au Conseil des représentants le 7 mars 2010. Les réalisations escomptées au deuxième semestre 2010 concernent les préparatifs d'élections pour la plupart desquelles aucune date n'a encore été fixée mais qui doivent effectivement se tenir, dont celles au Conseil des gouvernorats du Kurdistan prévues pour la dernière semaine d'octobre 2010. Une loi électorale a été adoptée fin 2009 pour les élections au Conseil des représentants en mars 2010. Aucune autre loi n'a cependant été adoptée car il reste à établir le calendrier électoral pour le reste de l'année 2010 ou pour 2011. Les indicateurs de succès concernant le renforcement de la Haute Commission électorale indépendante afin qu'elle puisse organiser de véritables consultations électorales (voir plus bas, chap. II) prévoient notamment la bonne exécution pour les élections au Conseil des représentants et la formation de 335 000 membres du personnel.

14. Les opérations visant à renforcer l'exactitude des listes électorales au niveau du district et du sous-district se poursuivent pour la période considérée car la Haute Commission électorale indépendante a concentré ses activités sur les élections au Conseil des représentants, qui ont pris plus longtemps que prévu; aucune date n'a encore été fixée pour les élections dans les districts et sous-districts. À ce sujet, le nombre de plaintes déposées par des électeurs au motif que leur nom ne figurait pas sur les listes électorales a sensiblement diminué entre les élections aux conseils des gouvernorats en 2009 et les élections au Conseil des représentants en 2010.

15. S'agissant des progrès accomplis dans le renforcement de l'état de droit et la promotion des droits de l'homme, un indicateur de succès prévu devrait être atteint en 2010. Comme suite à la ratification par l'Iraq de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants en 2008, la MANUI a pu aider le Gouvernement iraquien et la société civile à préparer les dossiers à soumettre, au titre de l'Examen périodique universel en 2009, au Conseil des droits de l'homme, permettant ainsi d'achever cet examen en 2010.

16. Les conseils techniques fournis par la MANUI au Gouvernement iraquien ont abouti à l'adoption de la loi de 2008 portant création de la Haute Commission indépendante des droits de l'homme. Le comité de sélection pour la Commission a été mis en place en 2009 afin de nommer des commissaires au début de 2010. Les élections parlementaires ont toutefois retardé la nomination de ces derniers et il n'est pas certain qu'elle puisse se faire et que des annexes de la Commission puissent être ouvertes dans cinq gouvernorats d'ici à la fin de 2010 comme prévu. Il faut espérer que le comité de sélection mènera à bien sa tâche et que les

commissaires seront désignés dès lors que le nouveau gouvernement aura été constitué en 2010. La MANUI continuera de s'employer à faire en sorte que cet objectif soit atteint et à encourager la mise en place et le bon fonctionnement de la Commission jusqu'à la fin de 2010 et en 2011.

17. En mai 2010, l'exécution de quatre programmes communs avait été approuvée en ce qui concerne le renforcement des activités de secours, de relèvement et de reconstruction en Iraq. Des efforts importants ont été investis dans des programmes communs de grande envergure donnant de meilleurs résultats que des initiatives à petite échelle. Le programme de modernisation du secteur public est ainsi devenu un projet phare, comportant plusieurs sous-programmes et initiatives consacrés aux questions d'exécution et de réforme. Des activités ont également été menées dans les domaines suivants : recherche de solutions multidimensionnelles pour les questions d'intérêt commun telles que les frontières internes contestées; gestion des ressources en eau; et assistance électorale et appui au recensement. Onze nouveaux projets ont été approuvés pour l'instant en 2010 dans le cadre du mécanisme du Fonds d'intervention pour les urgences humanitaires. La qualité insuffisante des propositions soumises par les organisations non gouvernementales locales, qui ont dû être remaniées avant de pouvoir être approuvées, figure au nombre des principaux problèmes rencontrés. La MANUI a donc entrepris de dispenser une formation spécialisée en planification et en gestion des projets à l'intention des organisations non gouvernementales iraquiennes, ce qui devrait permettre d'améliorer la qualité des projets et d'atteindre les objectifs de 40 projets. L'équipe spéciale pour l'égalité des sexes de l'équipe de pays des Nations Unies s'est activement employée à promouvoir l'égalité des sexes dans le cadre des programmes menés par les organismes des Nations Unies. En mai 2010, six projets étaient en cours. Les activités de sensibilisation aux questions intéressant les femmes ont été considérablement renforcées et l'objectif de 15 projets indiqué pour 2010 devrait être atteint.

18. D'autres activités non prévues ont cependant été réalisées en 2010, dont la mise au point du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour 2011-2014, la mobilisation de ressources pour un projet visant à aider le Gouvernement à améliorer l'efficacité de l'aide au développement et à intégrer les Principes de Paris dans les travaux des ministères cofinancés par le Forum des partenaires, et l'organisation d'un forum commun Nations Unies-Gouvernement-donateurs en vue de mettre en place un mécanisme gouvernemental de cofinancement. Le Groupe interinstitutions de sensibilisation établi à la fin de 2009 a tenu des réunions régulières qui lui ont permis de formuler des messages essentiels et des cadres d'appui à l'intention des organismes des Nations Unies.

19. L'indicateur de succès relatif au pourcentage des objectifs du Pacte pour l'Iraq concernant les secours, le relèvement et la reconstruction n'a pas pu être mesuré. Bien que tous les programmes entrepris par l'équipe de pays des Nations Unies en Iraq portent sur les objectifs du Pacte, les progrès réalisés par rapport à ces objectifs n'ont pas fait l'objet d'un examen récent parce que le Gouvernement les a incorporés dans son Plan national de développement quinquennal pour 2010-2014.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2011

20. Le Gouvernement iraquien et les forces de sécurité iraquiennes assumeront l'entière responsabilité du maintien de la sécurité dans le pays en 2011. Les

conditions de sécurité ont commencé à s'améliorer en 2009 et au début de 2010, bien que le nombre total des incidents se maintienne à un niveau très préoccupant. Cependant, compte tenu du retrait des forces américaines, l'enlisement ou la détérioration des processus politiques et de réconciliation nationale risquerait de déstabiliser la situation sur le plan de la sécurité, ce qui aurait des conséquences importantes pour les opérations et la présence des Nations Unies en Iraq en 2011.

21. La situation politique interne en Iraq restera complexe. On peut supposer que la plupart des parties et acteurs nationaux concernés resteront résolus à promouvoir les processus d'édification de l'État et de consolidation de la paix et à apporter des solutions mutuellement acceptables aux divers problèmes du pays. La situation demeurera cependant précaire.

22. L'Iraq devrait avoir encore besoin pendant un certain temps d'une aide internationale en matière de renforcement des capacités, de développement et de reconstruction, et le Gouvernement iraquien et la communauté internationale continueront probablement d'appeler l'ONU à accroître sa présence et ses activités dans le pays, notamment dans le cadre des initiatives d'édification de l'État et de consolidation de la paix. La MANUI devra pour sa part continuer à soutenir les efforts de promotion de la coopération entre l'Iraq et ses voisins.

23. L'ONU poursuivra ses opérations à partir de quatre principaux centres d'activité à Bagdad, Erbil, Kirkouk et Bassorah, avec une présence résiduelle à Mossoul. Ces centres permettront d'effectuer des missions temporaires dans d'autres régions du pays.

24. La MANUI continuera de collaborer avec l'équipe de pays regroupant les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et de lui prêter son concours, en coordination avec le Gouvernement iraquien, pour réaliser les objectifs prioritaires définis dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour 2011-2014.

25. La réduction progressive des opérations du Bureau de la coordination des affaires humanitaires en Iraq d'ici à la fin de 2010 constitue un défi particulier pour la MANUI. L'équipe chargée du développement et de l'assistance humanitaire à l'échelle de la Mission devra donc assumer les fonctions de collecte d'informations et de coordination du Bureau. Il faudra pour ce faire renforcer sensiblement le personnel recruté sur le plan national afin de maintenir le réseau de centres d'information et de coordination humanitaires actuellement en place dans les gouvernorats iraquiens, pour collecter et vérifier les données, coordonner l'action des partenaires humanitaires et suivre les initiatives d'aide humanitaire en cours. Cela permettra d'assurer la mise en œuvre optimale des activités de développement et d'assistance humanitaire de l'équipe de pays des Nations Unies et de la MANUI en Iraq, parallèlement aux autres activités menées par la Mission.

26. À mesure que les États-Unis retirent leurs forces en Iraq et que la MANUI assume une plus grande responsabilité dans la gestion de la sécurité, il faudra accroître sensiblement les ressources, notamment le personnel de sécurité. Ainsi, pour renforcer l'appui aux missions des Nations Unies en dehors de la zone internationale, à Bagdad, 25 agents chargés de la sécurité du personnel (agents du Service mobile) devront être recrutés, ainsi que 12 agents de sécurité supplémentaires (agents du Service mobile) pour Kirkouk, Bassorah et Bagdad. À l'avenir, les conditions de sécurité en Iraq exigeront une coordination plus étroite

entre la Section de la sécurité de la MANUI et les forces de sécurité iraquiennes. Il faudra aussi renforcer sensiblement les effectifs des unités de garde de l'ONU en 2011. Le nombre de militaires affectés à ces unités sera porté à 169 à Bagdad, 40 à l'aéroport international de Bagdad et 55 à Erbil entre janvier et décembre 2011; et 50 à Bassorah et 50 à Kirkouk entre novembre et décembre 2011, après l'ouverture de bureaux autonomes dans ces deux villes au milieu de l'année.

27. Vu que les forces américaines fournissent un appui important à l'ONU en matière de sécurité et de logistique, les conditions de sécurité et le retrait des forces américaines auront un impact considérable sur la présence et les opérations de l'Organisation, qui devra devenir progressivement autonome.

II. Mandat de la Mission et résultats attendus

28. Les objectifs, réalisations escomptées et indicateurs de succès pour 2010 sont présentés ci-après :

Objectif : Assurer la stabilité politique, la sécurité et la prospérité en Iraq

Réalisations escomptées	**Indicateurs de succès**
a) Progrès sur la voie de la réconciliation nationale en Iraq	a) i) Nombre de réunions de haut niveau tenues par les parties prenantes iraquiennes avec le soutien et sous le parrainage de la MANUI pour promouvoir le dialogue et la réconciliation sur le plan national, en ce qui concerne notamment les frontières internes contestées *Mesure des résultats* 2009 : 20 2010 (estimation) : 52 2011 (objectif) : 52 ii) Nombre de mesures de confiance parrainées et appuyées par la MANUI qui sont acceptées par le Gouvernement iraquien et le Gouvernement régional du Kurdistan au sujet des frontières internes contestées *Mesure des résultats* 2009 : 20 2010 (estimation) : 40 2011 (objectif) : 10 iii) Nombre d'initiatives parrainées et appuyées par la MANUI qui sont lancées par l'Administration iraquienne (aux niveaux fédéral, régional et local) et des personnalités politiques et dirigeants de groupes communautaires, ethniques et religieux particulièrement influents en vue de réduire les conflits entre Iraquiens et d'améliorer la reconnaissance des droits des minorités

Mesure des résultats
2009 : 35
2010 (estimation) : 45
2011 (objectif) : 7

iv) Augmentation du nombre de mesures de confiance et autres initiatives parrainées et appuyées par la MANUI qui sont acceptées par le Gouvernement iraquien, visant à encourager l'Iraq à s'acquitter de ses obligations au titre du Chapitre VII de la Charte et à normaliser et améliorer ses relations avec les pays voisins

Mesure des résultats
2009 : 8
2010 (estimation) : 8
2011 (objectif) : 20

Produits

- Facilitation au jour le jour du processus politique et réconciliation grâce aux bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général
- 52 réunions avec des hauts fonctionnaires, des dirigeants des partis politiques et des responsables locaux en vue de promouvoir le dialogue national et la réconciliation entre Arabes et Kurdes de façon à régler la question des frontières internes contestées. Cela comprend notamment la poursuite des activités de l'Équipe spéciale de haut niveau de la MANUI, le règlement des questions en suspens à Kirkouk et l'élargissement de la participation aux travaux de l'Équipe spéciale et de l'éventail des questions traitées
- Adoption avec les acteurs politiques aux niveaux national et infranational de nouvelles méthodes de concertation et de formulation de solutions politiques pour promouvoir 10 nouvelles mesures de confiance visant à améliorer les relations entres Kurdes et Arabes dans les zones en litige
- Création de 4 bureaux d'information politique pour promouvoir et maintenir le contact avec les interlocuteurs au niveau infranational dans 4 gouvernorats, qui seront chargés notamment de suivre la mise en œuvre dans ces gouvernorats de divers accords relatifs à l'Équipe spéciale de haut niveau et aux pourparlers engagés à Ninive, Kirkouk et ailleurs
- 20 réunions de haut niveau avec des hauts fonctionnaires iraquiens (membres du Cabinet du Premier Ministre, du Ministère des affaires étrangères, du Conseil des représentants, etc.), des représentants des partis politiques et des diplomates en poste à Bagdad pour recueillir des informations et encourager l'Iraq à respecter les obligations que lui impose le Chapitre VII de la Charte
- 4 visites de haut niveau dans des pays voisins par le Représentant spécial du Secrétaire général et le Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques et constitutionnelles, de l'assistance électorale et des droits de l'homme, pour appuyer des initiatives bilatérales et régionales prescrites par le Conseil de sécurité
- Conception et mise en place, en coordination avec les autres entités compétentes des Nations Unies, dont le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), le Bureau des affaires juridiques et le Département des affaires politiques à New York, de 2 mesures de confiance, projets de renforcement des capacités ou autres initiatives visant à désamorcer les tensions en vue d'améliorer les relations entre le Gouvernement iraquien et les pays voisins

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
b) Progrès dans l'application et la promotion de la Constitution	b) i) Nombre de lois adoptées par le Parlement iraquien pour appliquer les principales dispositions de la Constitution *Mesure des résultats* 2009 : 4 2010 (estimation) : 4 2011 (objectif) : 2 ii) Nombre d'institutions gouvernementales et d'institutions indépendantes établies conformément aux dispositions de la Constitution *Mesure des résultats* 2009 : 4 2010 (estimation) : 2 2011 (objectif) : 2

Produits

- 4 réunions ou conférences avec les principaux interlocuteurs pour promouvoir une révision de la Constitution
- 12 réunions et comptes rendus analytiques préparatoires et organisation d'ateliers avec des membres du Gouvernement et du Conseil des représentants, sur l'élaboration de lois et d'amendements constitutionnels et la création des institutions prévues par la Constitution
- 4 programmes d'information et ateliers trimestriels à l'intention de 100 membres de la société civile, de formations politiques et de groupes d'intérêts spéciaux afin de promouvoir l'adhésion à la Constitution
- 5 documents à l'intention des responsables des gouvernorats, contenant des avis techniques et juridiques pour la mise en place de nouvelles structures régionales et la création des institutions indépendantes prévues par la Constitution
- 6 réunions avec des membres du Conseil des représentants, des responsables du Gouvernement et des membres du corps diplomatique pour coordonner l'aide et les services d'experts internationaux fournis pour favoriser l'application de la Constitution

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
c) Progrès accomplis dans le renforcement de la Haute Commission électorale indépendante pour lui permettre d'organiser de véritables consultations électorales	c) i) Adoption des lois électorales requises pour la conduite d'élections et de référendums *Mesure des résultats* 2009 : 3 2010 (estimation) : 3 2011 (objectif) : 2

ii) Amélioration de la capacité de la Haute Commission de planifier et de tenir des élections crédibles

Mesure des résultats

2009 : élections aux conseils des gouvernorats et élections présidentielles et parlementaires régionales kurdes organisées conformément aux plans opérationnels de la Haute Commission, qui a également assuré la conception et la coordination des plans pour les élections parlementaires nationales

2010 (estimation) : bonne exécution du plan opérationnel de la Haute Commission pour les élections parlementaires nationales et direction par la Haute Commission de l'établissement des plans pour la conception et la coordination d'au moins deux autres consultations électorales importantes

2011 (objectif) : bonne exécution des plans opérationnels de la Haute Commission pour trois consultations électorales importantes

iii) Nombre de membres du personnel de la Haute Commission dans tous les gouvernorats formés à la conduite des activités électorales conformément aux normes internationales reconnues

Mesure des résultats

2009 : 340 000

2010 (estimation) : 355 000

2011 (objectif) : 310 000

iv) Tenue plus exacte des listes électorales pour que tous les Iraquiens remplissant les conditions requises puissent exercer leur droit de vote

Mesures des résultats

2009 : formalités d'inscription sur les listes électorales pour les élections parlementaires nationales achevées au niveau individuel

2010 (estimation) : inscription sur les listes électorales pour en améliorer l'exactitude aux niveaux du district et du sous-district

2011 (objectif) : amélioration de l'exactitude des listes électorales aux niveaux du district et du sous-district, mesurée par la diminution du nombre de plaintes concernant l'exactitude des listes et par la réduction du nombre de rapports d'organisations chargées d'observer les élections faisant état d'inexactitudes

Produits

- 24 réunions visant à fournir au Conseil des représentants des conseils techniques et juridiques sur l'élaboration d'un cadre juridique et réglementaire en vue de l'organisation des élections
- 10 réunions ou conférences avec des représentants du Gouvernement, des organisations non gouvernementales et de la communauté internationale pour promouvoir les consultations électorales et encourager l'adhésion aux pratiques internationales de référence
- Poursuite des activités d'appui technique pour l'élaboration et la diffusion de documents d'information de la Haute Commission électorale indépendante sur les processus électoraux et la réglementation des consultations électorales
- Conseils d'ordre technique sur les politiques et les questions électorales dispensés au quotidien au Conseil des commissaires et à l'administration électorale de la Haute Commission électorale indépendante

  Organisation d'activités quotidiennes de renforcement des capacités avec la Haute Commission électorale indépendante sur les opérations électorales, y compris les questions concernant la logistique, l'inscription sur les listes électorales, les enquêtes et le règlement des plaintes, la sécurité et les relations avec les médias, ainsi que d'un voyage d'étude pour les membres du Conseil des commissaires, en vue de renforcer la capacité opérationnelle et technique de la Haute Commission
- Bilan avec la Haute Commission électorale indépendante des enseignements tirés de l'expérience en vue d'améliorer les activités de renforcement des capacités pour les futures consultations électorales
- Conseils à 260 formateurs de la Haute Commission électorale indépendante pour faciliter la formation du personnel de la Haute Commission dans tous les gouvernorats
- 12 consultations avec les membres du corps diplomatique et les institutions électorales afin de coordonner l'aide des donateurs internationaux et l'appui électoral d'ordre technique à la Haute Commission électorale indépendante

Réalisations escomptées	**Indicateurs de succès**
d) Progrès accomplis en matière de renforcement de l'état de droit et de promotion des droits de l'homme	d) i) Création, par le Conseil des représentants, d'une Commission nationale des droits de l'homme qui fonctionne conformément à la mission que lui confère son mandat. *Mesure des résultats* 2009 : mise en place du comité de sélection de la Commission 2010 (estimation) : nomination de 11 commissaires et création d'annexes de la Commission dans 5 gouvernorats 2011 (objectif) : formation des commissaires nommés et établissement d'un Bureau de la Commission des droits de l'homme à Bagdad et dans 5 gouvernorats

ii) Renforcement des capacités du Gouvernement iraquien et de la société civile concernant l'établissement de rapports relatifs aux droits de l'homme

Mesure des résultats
2009 : publication d'un rapport national par le Gouvernement iraquien et contribution de la société civile au titre de l'examen périodique universel
2010 (estimation) : examen officiel par le Conseil des droits de l'homme des informations présentées au titre de l'examen périodique universel
2011 (objectif) : conclusion de l'examen périodique universel auquel le Gouvernement iraquien s'est soumis devant le Conseil des droits de l'homme. Rapport sur l'état d'avancement de l'application des recommandations.

iii) Révision et adoption du Code de procédure pénale

Mesure des résultats
2009 : sans objet
2010 (estimation) : examen du Code de procédure pénale et recommandation par le Gouvernement iraquien des réformes proposées
2011 (objectif) : examen et adoption du Code de procédure pénale par le Conseil des représentants

iv) Nombre de programmes communs exécutés avec les entités internationales concernées (UNOPS, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et Mission des États-Unis sur l'état de droit) pour appuyer l'état de droit et le système judiciaire en Iraq

Mesure des résultats
2009 : 27
2010 (estimation) : 7
2011 (objectif) : 10

Produits

- 12 réunions avec des membres du Gouvernement et du Conseil des représentants concernant la création de la Commission nationale des droits de l'homme
- 5 sessions de formation à l'intention d'un nombre total de 50 membres de la Commission nationale des droits de l'homme sur leurs devoirs et obligations
- 1 session de formation à l'intention de 40 représentants du Gouvernement iraquien sur l'application des recommandations formulées par le Conseil des droits de l'homme à l'issue de l'examen périodique universel

- Publication de 2 rapports semestriels sur la situation générale des droits de l'homme en Iraq et plus particulièrement, sur l'état de droit
- 5 sessions de formation à l'intention de 5 organisations non gouvernementales de la société civile sur l'élaboration de rapports indépendants et collectifs sur les droits de l'homme aux fins de publication
- 6 visites d'inspection dans des prisons et autres lieux de détention
- 6 réunions de haut niveau avec des fonctionnaires du Ministère de la justice sur le principe de légalité et le droit à une procédure régulière et à un procès équitable
- 5 sessions de formation sur le droit à une procédure régulière et à un procès équitable à l'intention de 100 représentants du Gouvernement et de la société civile œuvrant dans le domaine des droits de l'homme

Réalisations escomptées	**Indicateurs de succès**
e) Renforcement des activités de secours, de relèvement et de reconstruction en Iraq	e) i) Nombre d'initiatives pour le développement des capacités visant à guider et coordonner l'exécution des programmes inscrits au Plan national de développement pour 2010-2014 *Mesure des résultats* 2009 : sans objet 2010 (estimation) : lancement d'un plan national de développement et sélection des initiatives pour le développement des capacités à mettre en œuvre en 2011 après la constitution du Gouvernement 2011 (objectif) : 10 initiatives de renforcement des capacités au titre du PNUAD pour 2011-2014 ii) Nombre accru de programmes exécutés conjointement avec l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement iraquien pour la prestation harmonisée et intégrée de services essentiels et la réforme des institutions de l'État *Mesure des résultats* 2009 : 27 2010 (estimation) : 30 2011 (objectif) : 7 iii) Nombre de projets d'aide financés au titre du Fonds d'intervention pour les urgences humanitaires *Mesure des résultats* 2009 : 43 2010 (estimation) : 63 2011 (objectif) : 20

	iv) Nombre d'initiatives communes menées par le Gouvernement iraquien, l'ONU et les organisations non gouvernementales en vue de renforcer et d'assurer la sécurité, la protection, la santé, le bien-être, la sécurité économique, la participation à la vie politique, l'intégration et l'autonomisation des femmes et des filles *Mesure des résultats* 2009 : 10 2010 (estimation) : 15 2011 (objectif) : 7

Produits

- Affectation de 4 experts au Ministère de la planification et de la coopération pour le développement afin d'orienter la mise en œuvre du Plan national de développement pour 2010-2014
- 5 sessions de formation à l'intention de 100 fonctionnaires iraquiens sur la planification et l'exécution efficaces de programmes pour la prestation améliorée de services essentiels et la réforme des politiques
- Organisation de 10 réunions du Forum des partenaires de l'Iraq pour promouvoir le financement des interventions dans le domaine humanitaire et dans les domaines de la reconstruction, du développement et de la consolidation de la paix
- Publication annuelle et semestrielle de données factuelles, notamment des cartes, fiches d'information et profils établis au niveau national et des gouvernorats, et distribution aux donateurs, aux parties prenantes nationales et internationales et aux autorités iraquiennes afin de guider l'élaboration des programmes
- 12 sessions d'échange d'informations et activités de sensibilisation à l'intention du Gouvernement iraquien, des organisations non gouvernementales et des organismes des Nations Unies pour mieux faire connaître les questions touchant les femmes et les filles, notamment la protection, la santé, le bien-être, la sécurité économique, la participation à la vie politique, l'intégration et l'autonomisation
- 10 sessions de renforcement des capacités des organisations non gouvernementales iraquiennes afin d'améliorer l'accès au financement pour les interventions humanitaires
- Renforcement des activités communes d'information et de sensibilisation grâce à 10 réunions mensuelles du Groupe de promotion interinstitutions pour l'Iraq qui comprend des représentants de l'ONU, de l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres organismes donateurs.

Facteurs externes

29. La Mission atteindra ses objectifs si : a) le Gouvernement issu des élections nationales en 2010 continue de mobiliser l'appui d'un éventail largement représentatif de la société iraquienne et de divers groupes; b) les conditions de sécurité restent suffisamment propices à la mobilité opérationnelle des organismes de l'ONU dans le pays; c) les principaux acteurs et interlocuteurs demeurent attachés au processus de paix et de réconciliation nationale; d) les interlocuteurs iraquiens honorent leur engagement de renforcer la démocratie, l'état de droit et la protection des droits de l'homme en Iraq; e) les institutions des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire de l'Iraq sont fermement résolues à organiser des élections crédibles, conformément au principe de la primauté du droit, et coopèrent étroitement avec la Haute Commission électorale indépendante; f) les relations entre les branches du Gouvernement et l'armée, et entre ces entités et les administrations

infranationales et régionales sont maintenues; g) des catastrophes naturelles ou la dégradation des conditions de sécurité n'entravent pas le retour librement consenti et la réintégration des réfugiés et des déplacés dans leurs foyers d'origine; et h) toutes les parties intéressées honorent leurs engagements, tant politiques que financiers, à l'égard de l'Iraq.

III. Ressources nécessaires

30. Le montant net des dépenses de la MANUI pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2011 est estimé à 207 729 000 dollars (montrant brut : 219 314 500 dollars), comme l'indiquent les tableaux 1 et 4. Les tableaux 2 et 3 donnent le détail de l'effectif nécessaire. On trouvera plus loin une comparaison entre le montant total des prévisions de dépenses pour 2011 et le montant approuvé pour 2010 par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/245.

Tableau 1
Ressources nécessaires (montants nets)
(En milliers de dollars des États-Unis)

	1er janvier-31 décembre 2010			*Prévisions de dépenses pour 2011*			*Analyse de la variation 2010-2011*
	Crédits ouverts	*Montant estimatif des dépenses*	*Écart : économie (dépassement)*	*Total*	*Montant net*	*Dépenses non renouvelables*	*Variation*
Catégorie de dépenses	*(1)*	*(2)*	*(3) = (1) – (2)*	*(4)*	*(5)*	*(6)*	*(7) = (4) – (1)*
Militaires et personnel de police	14 513,7	11 449,5	3 064,2	14 433,5	11 369,3	–	(80,2)
Personnel civil	64 804,7	66 028,9	(1 224,2)	72 399,8	73 624,0	–	7 595,1
Dépenses opérationnelles	72 008,0	76 048,6	(4 040,6)	120 895,7	124 936,3	–	48 887,7
Total	**151 326,4**	**153 527,0**	**(2 200,6)**	**207 729,0**	**209 929,6**	**–**	**56 402,6**

Tableau 2
Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*			*Personnel recruté sur le plan national*			
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2*	**Total partiel**	*Service mobile/ Service de sécurité*	*Services généraux*	**Total (personnel international)**	*Administrateurs*	*Agents locaux*	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Effectifs approuvés pour 2010	1	2	3	8	20	71	87	24	**216**	241	–	**457**	97	497	**1 051**	**74**
Effectifs proposés pour 2011	1	2	2	9	24	75	84	23	**220**	290	–	**510**	124	501	**1 135**	**93**
Variation	**–**	**–**	**(1)**	**1**	**4**	**4**	**(3)**	**(1)**	**4**	**49**	**–**	**53**	**27**	**4**	**84**	**19**

31. L'effectif proposé pour la MANUI pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2011 est de 1 135 membres du personnel civil, dont 510 fonctionnaires internationaux (220 administrateurs et 290 agents du Service mobile) et 625 fonctionnaires recrutés sur le plan national (124 administrateurs et 501 agents locaux), 16 officiers de liaison militaire et 400 militaires affectés aux unités de garde.

32. Le tableau 3 ci-dessous donne le détail de l'effectif.

Tableau 3
Effectifs nécessaires par lieu d'affectation

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*			*Personnel recruté sur le plan national*		
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2*	**Total partiel**	*Service mobile/ Service de sécurité*	*Services généraux*	**Total (personnel international)**	*Administrateurs*	*Agents locaux*	**Total**
Postes approuvés pour 2010															
Bagdad	1	1	3	6	16	38	36	13	**115**	139	–	**254**	49	185	**488**
Bassorah	–	–	–	–	–	3	4	1	**8**	–	–	**8**	8	21	**37**
Erbil	–	–	–	1	–	5	9	2	**17**	31	–	**48**	13	71	**132**
Kirkouk	–	–	–	–	1	3	4	1	**9**	–	–	**9**	6	16	**31**
Koweït*	–	–	–	–	1	12	19	2	**33**	52	–	**85**	2	115	**202**
Téhéran	–	–	–	1	–	1	–	–	**2**	–	–	**2**	1	1	**4**
Amman	–	1	–	–	2	7	8	2	**20**	19	–	**39**	12	78	**129**
Ramadi	–	–	–	–	–	1	3	1	**5**	–	–	**5**	3	4	**12**
Najaf	–	–	–	–	–	–	2	1	**3**	–	–	**3**	1	3	**7**
Mossoul	–	–	–	–	–	1	2	1	**4**	–	–	**4**	2	3	**9**
Total 2010	**1**	**2**	**3**	**8**	**20**	**71**	**87**	**24**	**216**	**241**	**–**	**457**	**97**	**497**	**1 051**
Postes proposés pour 2011															
Bagdad*	1	2	2	8	17	44	38	15	**127**	173	–	**300**	56	189	**545**
Bassorah	–	–	–	–	1	3	6	1	**11**	6	–	**17**	8	21	**46**
Erbil	–	–	–	–	1	6	9	1	**17**	31	–	**48**	20	73	**141**
Kirkouk	–	–	–	–	1	3	6	1	**11**	6	–	**17**	10	17	**44**
Koweït	–		–	–	1	9	13	2	**25**	57	–	**82**	3	123	**208**
Téhéran	–	–	–	1	–	1	–	–	**2**	–	–	**2**	1	1	**4**
Amman	–	–	–	–	3	8	8	1	**20**	17	–	**37**	16	71	**124**
Ramadi	–	–	–	–	–	–	–	–	**0**	–	–	**0**	3	1	**4**
Najaf	–	–	–	–	–	–	2	1	**3**	–	–	**3**	3	3	**9**

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*			*Personnel recruté sur le plan national*		
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2*	**Total partiel**	*Service mobile/ Service de sécurité*	*Services généraux*	**Total (personnel international)**	*Administrateurs*	*Agents locaux*	**Total**
Mossoul	–	–	–	–	–	1	2	1	**4**	–	–	**4**	4	2	**10**
Total 2011	**1**	**2**	**2**	**9**	**24**	**75**	**84**	**23**	**220**	**290**	**–**	**510**	**124**	**501**	**1 135**
Variation	**0**	**0**	**(1)**	**1**	**4**	**4**	**(3)**	**(1)**	**4**	**49**	**–**	**53**	**27**	**4**	**84**

* Y compris les postes à pourvoir à New York.

33. Les modifications du tableau d'effectifs pour les différents bureaux fonctionnels et administratifs par rapport à 2010 sont décrites ci-après.

A. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

Personnel recruté sur le plan international : création de 2 postes de temporaire (1 D-1 et 1 P-4); transfert de 1 poste P-3 du Bureau de l'assistance électorale

Personnel recruté sur le plan national : pas de changement

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*			*Personnel recruté sur le plan national*			
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2*	**Total partiel**	*Service mobile/ Service de sécurité*	*Services généraux*	**Total (personnel international)**	*Administrateurs*	*Agents locaux*	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Effectifs approuvés pour 2010	1	–	–	1	–	3	2	–	**7**	3	–	**10**	5	2	–	**17**
Effectifs proposés pour 2011	1	–	–	2	–	4	3	–	**10**	3	–	**13**	5	2	–	**20**
Variation	**–**	**–**	**–**	**1**	**–**	**1**	**1**	**–**	**3**	**–**	**–**	**3**	**–**	**–**	**–**	**3**

34. Le Représentant spécial du Secrétaire général a rang de Secrétaire général adjoint et dirige la Mission. Il s'acquitte du mandat confié à la Mission par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 1483 (2003), 1500 (2003), 1511 (2003), 1546 (2004), 1557 (2004) et 1770 (2007), ledit mandat ayant été prorogé par les résolutions 1830 (2008) jusqu'au 7 août 2009, 1883 (2009) jusqu'au 7 août 2010 et 1936 (2010) jusqu'au 31 juillet 2011. Le Représentant spécial est le responsable désigné de l'ONU pour les questions de sécurité.

35. En 2011, il est proposé que l'équipe de collaborateurs directs du Représentant spécial opérant à Bagdad se compose de 2 assistants spéciaux (P-4), de 1 assistant personnel (agent du Service mobile) et de 2 assistants administratifs (1 agent du Service mobile et 1 agent local). Le conseiller principal pour la sécurité (D-1) et le

Conseiller pour les affaires économiques (D-1) font directement rapport au Représentant spécial et sont rattachés à son Bureau.

36. Le Groupe de la traduction du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général sera dirigé par 1 traducteur de classe P-4 secondé par 2 traducteurs de classe P-3 et 5 traducteurs recrutés sur le plan national. Le Bureau de l'auditeur résident au Koweït est placé sous les auspices du Bureau du Représentant spécial. Il se compose de 1 auditeur résident (P-4), de 1 auditeur (P-3), de 1 assistant administratif (agent du Service mobile) et de 1 aide-comptable (agent local).

37. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques et constitutionnelles, de l'assistance électorale et des droits de l'homme (Sous-Secrétaire général), le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé du développement et de l'assistance humanitaire (Sous-Secrétaire général), le Chef de cabinet (D-2), le Chef du Bureau des droits de l'homme (D-1), le Chef du Bureau de l'information et porte-parole (D-1), le Chef de l'appui à la Mission (D-1) et le conseiller principal pour la sécurité (D-1) font rapport directement au Représentant spécial, mais ne font pas partie de son équipe de collaborateurs directs.

Modifications du tableau d'effectifs

38. Il est proposé d'apporter les changements suivants aux effectifs de la Mission de façon à obtenir la structure susmentionnée.

39. À mesure que la situation se stabilise sur le plan de la sécurité, l'accélération du développement économique s'impose comme l'un des facteurs cruciaux qui aideront le pays à se stabiliser davantage. Le développement économique sous-tendra et renforcera la sécurité et une plus grande cohésion sociale. Compte tenu de cela et étant donné que la Mission a pour mandat de faciliter le développement économique de l'Iraq, il convient de créer un poste de temporaire réservé à un conseiller économique de haut niveau, qui aidera la MANUI à atteindre cet objectif. Il est donc proposé de créer un poste de temporaire réservé à un conseiller pour les affaires économiques (D-1), lequel formulera des orientations et des avis à l'intention du Représentant spécial qui aideront celui-ci à négocier avec le Premier Ministre, le Président et d'autres hauts fonctionnaires iraquiens et à coordonner les mesures économiques des organismes des Nations Unies qui opèrent en Iraq.

40. Il est proposé qu'un poste de temporaire soit ajouté au Bureau du Représentant spécial. Ce poste sera occupé par un assistant spécial (P-4), qui aidera le Représentant spécial à s'acquitter de ses responsabilités accrues dans le domaine des affaires politiques et du développement.

41. Il est proposé qu'un poste de traducteur (P-3) soit transféré du Bureau de l'assistance électorale au Bureau du Représentant spécial; cela permettra de donner un appui accru à la haute direction, laquelle est appelée à intensifier ses échanges avec de très nombreux représentants du Gouvernement iraquien.

Bureau du Chef de cabinet

Personnel recruté sur le plan international : création de 3 postes de temporaire (P-5);1 déclassement (D-1 à P-5)

Personnel recruté sur le plan national : création de 5 postes de temporaire (1 administrateur recruté sur le plan national et 4 agents locaux)

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*			*Personnel recruté sur le plan national*			
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2*	**Total partiel**	*Service mobile/ Service de sécurité*	*Services généraux*	**Total (personnel international)**	*Administrateurs*	*Agents locaux*	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Effectifs approuvés pour 2010	–	–	1	1	4	4	1	–	**11**	1	–	**12**	2	4	–	**18**
Effectifs proposés pour 2011	–	–	1	–	8	4	1	–	**14**	1	–	**15**	3	8	–	**26**
Variation	**–**	**–**	**–**	**(1)**	**4**	**–**	**–**	**–**	**3**	**–**	**–**	**3**	**1**	**4**	**–**	**8**

42. Le Bureau du Chef de cabinet fait office de service administratif et supervise la coordination de toutes les composantes et ressources de la Mission, veillant ainsi à la bonne exécution du mandat de la Mission. Les activités des sections organiques de la MANUI sont coordonnées par un Chef de cabinet (D-2). Celui-ci conseille le Représentant spécial et les deux Représentants spéciaux adjoints et coordonne véritablement les activités des différentes unités administratives. Le Chef de cabinet est l'un des trois responsables adjoints désignés pour les questions de sécurité.

43. En 2011, le Chef de cabinet sera secondé par un administrateur de programmes (P-4) et un assistant personnel (agent du Service mobile) à Bagdad. Le Chef du Groupe de la planification et de la coordination (P-5) à Bagdad relèvera directement du Chef de cabinet, de même que les chefs des bureaux d'Erbil (P-5), de Kirkouk (P-5), de Bassorah (P-5) et d'Amman (P-5), le juriste hors classe (P-5) et le conseiller pour l'égalité des sexes (P-4). Le spécialiste de la déontologie et de la discipline (P-5) apporte son concours au Chef de cabinet. Les chefs des bureaux d'Erbil, de Kirkouk et de Bassorah seront chacun secondés par un assistant administratif (agent local).

44. Le Groupe de la planification et de la coordination sera doté de 4 spécialistes de la planification et de la coordination (1 fonctionnaire de classe P-4, 1 fonctionnaire de classe P-3 et 2 administrateurs recrutés sur le plan national) et de deux assistants administratifs (agents locaux).

45. Le juriste hors classe sera secondé par deux juristes (1 fonctionnaire de classe P-4 et 1 administrateur recruté sur le plan national), deux juristes adjoints (administrateurs recrutés sur le plan national) et un assistant aux services linguistiques (agent local).

46. Seize conseillers militaires facilitent les activités de la MANUI en assurant la liaison et la coordination avec les forces américaines en Iraq, les forces de sécurité iraquiennes et d'autres entités.

47. La Mission aura également besoin de quatre conseillers de police civile détachés par des États Membres. Ils appuieront l'intensification des échanges avec la police iraquienne et le Ministère de l'intérieur à mesure que l'ONU élargira son programme de coopération et de partenariat avec les forces de sécurité iraquiennes en vue de faciliter le transfert de toutes les fonctions de protection des activités des Nations Unies au pays hôte. Un conseiller principal pour les questions de police (P-5) orientera et coordonnera les activités du Groupe des conseillers pour les questions de police.

Modifications du tableau d'effectifs

48. Il est proposé d'apporter les changements suivants aux effectifs de la Mission de façon à obtenir la structure susmentionnée.

49. Il est proposé qu'un poste de temporaire de classe P-5 soit créé à Bassorah, l'idée étant que le bureau régional indépendant élargi qui sera créé en 2011 soit dirigé par un chef ayant un niveau hiérarchique suffisamment élevé pour dialoguer avec les autorités locales. Un poste d'assistant administratif (agent local) est demandé afin d'appuyer le chef de bureau.

50. Il est proposé qu'un poste de temporaire de classe P-5 soit créé au bureau d'Amman. Le titulaire du poste assumera les fonctions de chef du bureau, supervisera la gestion quotidienne du bureau et améliorera la coordination des programmes et des activités d'appui afin de veiller à l'intégration des opérations avec les bureaux opérant en Iraq.

51. À mesure que les forces américaines quittent le territoire et qu'elles confient au Gouvernement iraquien le soin de faire régner l'ordre dans le pays, c'est le Ministère de l'intérieur, qui est le ministère de tutelle des forces de police fédérale, qui prend le relais des forces de sécurité internationales en ce qui concerne la protection de la MANUI. Actuellement, c'est la brigade de Bagdad (armée iraquienne) qui encadre les déplacements du personnel des Nations Unies en zone rouge, mais elle passera prochainement le relais à la police fédérale. Celle-ci a récemment détaché un officier de police auprès de la MANUI afin de faciliter la transition. Il est devenu nécessaire de doter la Mission d'un conseiller de police principal (P-5), qui sera chargé de conseiller le Représentant spécial et les institutions de police iraquiennes sur tous les aspects relatifs au maintien de l'ordre, d'encadrer les conseillers pour les questions de police et de nouer des relations avec le Ministère de l'intérieur sur les questions touchant la sécurité et les questions de police.

52. Il est proposé de créer un poste de temporaire réservé à un spécialiste de la planification et de la coordination (administrateur recruté sur le plan national) et un poste de temporaire réservé à un assistant administratif (agent local). Les titulaires de ces postes aideront le Chef du Groupe de la planification et de la coordination à assurer la liaison avec les autorités iraquiennes et fourniront un appui administratif et autre. Leur rôle sera d'autant plus crucial que la Mission entre dans une période de transition causée par le retrait des forces américaines en Iraq; il viendra en appoint de celui joué par l'administrateur recruté sur le plan national et par l'assistant administratif qui s'occupent déjà de la planification et de la coordination et aident la Mission à s'acquitter de ses activités dans l'ensemble du pays.

53. Il est proposé de créer deux postes de temporaire réservés à des assistants administratifs (agents locaux) qui seconderont les chefs des bureaux d'Erbil et de Kirkouk.

54. Il est proposé que le poste du chef du bureau d'Erbil soit déclassé de D-1 à P-5 pour tenir compte du fait que certaines responsabilités qui s'y attachaient ont été transférées au chef du bureau de Kirkouk, lequel partage désormais la responsabilité de l'exécution du mandat de la Mission dans les régions du nord de l'Iraq.

B. Services organiques

Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques et constitutionnelles, de l'assistance électorale et des droits de l'homme

Personnel recruté sur le plan international : création de 1 poste de temporaire (P-4)

Personnel recruté sur le plan national : création de 1 poste de temporaire (administrateur recruté sur le plan national)

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*			*Personnel recruté sur le plan national*			
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2*	**Total partiel**	*Service mobile/ Service de sécurité*	*Services généraux*	**Total (personnel international)**	*Administrateurs*	*Agents locaux*	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Effectifs approuvés pour 2010	–	1	–	1	–	2	–	–	**4**	1	–	**5**	2	2	–	**9**
Effectifs proposés pour 2011	–	1	–	1	–	3	–	–	**5**	1	–	**6**	3	2	–	**11**
Variation	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**	**–**	**–**	**1**	**–**	**–**	**1**	**1**	**–**	**–**	**2**

55. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques et constitutionnelles, de l'assistance électorale et des droits de l'homme dirige la composante Droits politiques et droits de l'homme de la MANUI. Il supervise les activités des Bureaux des affaires politiques et constitutionnelles, de l'assistance électorale et des droits de l'homme et remplace le Représentant spécial lorsque celui-ci est amené à s'absenter. Il est aussi l'un des trois responsables adjoints désignés pour les questions de sécurité.

56. En 2011, l'équipe de collaborateurs immédiats du Représentant spécial adjoint, installée à Bagdad, se composera de 1 assistant spécial (P-4), de 1 assistant personnel (agent du Service mobile), de 1 spécialiste des questions politiques (administrateur recruté sur le plan national) et de 1 assistant administratif (agent local). Un conseiller à la protection de l'enfance (P-4) et un spécialiste de la protection de l'enfance (administrateur recruté sur le plan national) feront également partie des effectifs du Bureau du Représentant spécial adjoint.

57. Le Représentant spécial adjoint sera secondé par un attaché de liaison (D-1) à Téhéran, qui sera lui-même aidé dans ses fonctions par 1 spécialiste des affaires

politiques (P-4), 1 traducteur (administrateur recruté sur le plan national) et 1 assistant administratif (agent local) en poste à Téhéran.

Modifications du tableau d'effectifs

58. Il est proposé d'apporter les changements suivants aux effectifs de la Mission de façon à obtenir la structure susmentionnée.

59. Si l'on veut que la MANUI puisse se doter du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les enfants et les conflits armés prévu par la résolution 1610 (2005), il est crucial qu'elle dispose d'un conseiller à la protection de l'enfance de classe P-4. Le titulaire du poste fera rapport au Représentant spécial par l'intermédiaire du Représentant spécial adjoint. Le caractère pressant des questions concernant la protection des enfants touchés par les conflits armés a incité le Conseil de sécurité à adopter la résolution 1882 (2009) qui encourage l'affectation de spécialistes de la protection de l'enfance auprès des missions politiques.

60. Il est proposé qu'un poste de temporaire (administrateur recruté sur le plan national) soit créé. Le poste serait occupé par un spécialiste de la protection de l'enfance chargé d'aider le conseiller à la protection de l'enfance à s'acquitter de ses fonctions, notamment en nouant des contacts avec le Gouvernement iraquien et en assurant des fonctions d'appui administratif selon les besoins.

Bureau des affaires politiques et constitutionnelles

Personnel recruté sur le plan international : pas de changement

Personnel recruté sur le plan national : pas de changement

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*			*Personnel recruté sur le plan national*			
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2*	**Total partiel**	*Service mobile/ Service de sécurité*	*Services généraux*	**Total (personnel international)**	*Administrateurs*	*Agents locaux*	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Effectifs approuvés pour 2010	–	–	1	1	4	14	9	2	**31**	1	–	**32**	28	17	–	**77**
Effectifs proposés pour 2011	–	–	1	1	4	14	9	2	**31**	1	–	**32**	28	17	–	**77**
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

61. Le Bureau des affaires politiques et constitutionnelles forme l'ossature de la composante politique de la MANUI. Il exerce des fonctions cruciales d'analyse et de communication de l'information opérationnelle et stratégique sur une longue période auprès des bureaux du Représentant spécial et du Représentant spécial adjoint et du Siège de l'Organisation. Il assure la liaison avec les partis politiques, les institutions de l'État, la communauté diplomatique, les organisations civiques, les milieux universitaires et d'autres entités. Il joue un rôle majeur en organisant différentes réunions du Représentant spécial et du Représentant spécial adjoint en Iraq et à l'étranger, en y participant et en en assurant le suivi. Ces activités continueront de se dérouler dans un environnement dynamique et complexe

caractérisé par l'insécurité. L'on s'attend à ce que la charge de travail du Bureau augmente dans tout le pays du fait de l'entrée en fonction du Gouvernement nouvellement élu, de l'organisation de nouvelles élections, d'activités électorales très délicates sur le plan politique et d'activités à long terme qui visent à favoriser la coexistence nationale de façon durable et pacifique.

62. En 2011, le Bureau sera dirigé à Bagdad par un directeur (D-2), qui fera directement rapport au Représentant spécial adjoint. Le directeur sera secondé par 1 spécialiste des affaires politiques de classe D-1, 4 spécialistes hors classe des affaires politiques (P-5), 8 spécialistes des affaires politiques (6 P-4 et 2 P-3), 1 spécialiste des affaires constitutionnelles (P-4) et 2 spécialistes adjoints des affaires politiques (P-2). Trois assistants administratifs (agents locaux) et deux assistants aux services linguistiques (agents locaux) appuieront aussi le Bureau à Bagdad. En outre, 7 administrateurs recrutés sur le plan national (3 spécialistes des affaires constitutionnelles et 4 spécialistes des affaires politiques) et 18 attachés de liaison auprès des gouvernorats (administrateurs recrutés sur le plan national) apporteront leur concours au Bureau.

63. À Erbil, le Bureau sera représenté par 1 spécialiste des affaires politiques (P-4), secondé par 2 spécialistes des affaires constitutionnelles (P-3), 1 assistant administratif (agent local) et 2 assistants aux services linguistiques (agents locaux).

64. À Bassorah, le Bureau sera doté de 1 spécialiste des affaires politiques (P-4), secondé par 1 spécialiste des affaires politiques de classe P-3, 2 assistants administratifs (agents locaux) et un assistant aux services linguistiques (agent local).

65. À Kirkouk, le Bureau pourra compter sur 1 spécialiste des affaires constitutionnelles (P-4), secondé par 3 spécialistes des affaires politiques (2 P-3 et 1 administrateur recruté sur le plan national), 1 assistant administratif (agent local) et 1 assistant aux services linguistiques (agent local).

66. À Mossoul, le Bureau disposera de 1 spécialiste des affaires politiques (P-4), secondé par 1 spécialiste des affaires politiques (administrateur recruté sur le plan national) et 1 assistant administratif (agent local).

67. À Nadjaf, le Bureau se composera de 1 spécialiste des affaires politiques (P-3), secondé par 1 assistant administratif (agent local) et 1 assistant aux services linguistiques (agent local).

68. À Amman, il sera représenté par 1 spécialiste des affaires politiques (P-4), secondé par 1 spécialiste des affaires politiques (administrateur recruté sur le plan national), 1 assistant administratif (agent du Service mobile) et 1 assistant aux services linguistiques (agent local).

69. À New York, trois spécialistes des affaires politiques (2 P-4 et 1 P-3) continueront de fournir un appui politique et opérationnel et une aide en matière de planification à la MANUI.

Bureau de l'assistance électorale

Personnel recruté sur le plan international : déclassement de 1 poste D-2 à D-1 et transformation de 1 poste P-3 en poste d'agent du Service mobile; transfert de 1 poste P-3 au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

Personnel recruté sur le plan national : création de 1 poste de temporaire (agent local); suppression de 1 poste de temporaire (administrateur recruté sur le plan national)

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*			*Personnel recruté sur le plan national*			
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2*	**Total partiel**	*Service mobile/ Service de sécurité*	*Services généraux*	**Total (personnel international)**	*Administrateurs*	*Agents locaux*	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Effectifs approuvés pour 2010	–	–	1	–	2	8	6	–	**17**	–	–	**17**	1	5	–	**23**
Effectifs proposés pour 2011	–	–	–	1	2	8	4	–	**15**	1	–	**16**	–	6	–	**22**
Variation	**–**	**–**	**(1)**	**1**	**–**	**–**	**(2)**	**–**	**(2)**	**1**	**–**	**(1)**	**(1)**	**1**	**–**	**(1)**

70. En 2011, les activités d'assistance électorale de la MANUI auront pour objet d'aider la Haute Commission électorale indépendante à se préparer à organiser des consultations électorales techniquement fiables, crédibles et recevant l'adhésion du peuple iraquien. Ces activités seront confiées à un Bureau de l'assistance électorale rationalisé qui continuera à formuler des avis techniques et à fournir un appui dans différents domaines. Il formulera notamment des orientations sur la tenue à jour et la restructuration des listes électorales, et fera fond à cette occasion sur le recensement qui aura lieu à l'échelon national. Il appuiera également le renforcement des capacités et le renforcement institutionnel de la Haute Commission et, en collaboration avec d'autres sections de la Mission, il apportera son concours à d'autres institutions iraquiennes qui œuvrent à la conduite d'élections dans le respect de la légalité et dans de bonnes conditions opérationnelles.

71. Bien que le calendrier électoral de 2011 n'ait pas encore été fixé, il est possible que plusieurs élections soient programmées, élections qui exigeront la participation étroite de la Haute Commission à des activités opérationnelles entreprises avec l'aide et les conseils de la MANUI. Il s'agit notamment des élections au niveau des districts et sous-districts, qui d'après la loi doivent avoir lieu dans les six mois qui suivent les élections aux conseils des gouvernorats, lesquelles ont eu lieu au début de 2009. Ces élections sont tributaires de la délimitation des circonscriptions correspondant aux districts et de la création de listes électorales au niveau des districts et des sous-districts. Les élections au conseil du gouvernorat de Kirkouk et aux conseils des trois gouvernorats de la région du Kurdistan doivent également être organisées. On s'attend également à ce qu'il y ait des référendums sur les changements à apporter à la Constitution de l'Iraq, l'adoption de la Constitution de la région du Kurdistan, le statut de Kirkouk et d'autres régions faisant l'objet d'un différend, la formation des régions et d'autres questions qui

pourraient surgir. Outre les préparatifs et l'organisation de ces élections et référendums, il faudra procéder à l'inscription des électeurs et à la mise à jour des listes électorales, ce qui mobilisera une bonne partie des ressources de la Haute Commission et exigera une aide de la part de la MANUI.

72. En ce qui concerne l'instauration de conditions juridiques et d'un climat opérationnel propices à la tenue d'élections non contestées, le Bureau de l'assistance électorale conseillera et appuiera la Haute Commission électorale et les institutions iraquiennes dans la mesure où leurs activités touchent à l'organisation des élections. L'équipe de la MANUI veillera aussi à l'instauration d'une collaboration étroite entre la Haute Commission et ces institutions, faisant fond sur les enseignements majeurs tirés des élections qui se sont déroulées en 2009 et en 2010. Pourraient figurer parmi ces institutions le Conseil des représentants et sa Commission juridique, le Ministère de l'intérieur, le Ministère de la défense, la Commission créée en application de l'article 140 de la Constitution, le Ministère de l'éducation, le Ministère de la planification, le Ministère des émigrés et des déplacés, le Ministère des affaires étrangères, le Ministère de la santé, le Groupe judiciaire électoral, la Commission pour la responsabilité et la justice, la Cour de cassation, la Cour suprême, la Commission indépendante des médias et les institutions régionales du Kurdistan. Les travaux du Bureau de l'assistance électorale avec ces institutions portent sur des questions complexes et interdépendantes, dont l'inscription des électeurs compte tenu des résultats du recensement, les listes des électeurs ayant des besoins spéciaux, la validation des candidatures aux élections, la mise à disposition d'agents électoraux auprès des bureaux électoraux, la sécurité, le suivi des campagnes dans les médias, l'inscription des personnes déplacées afin qu'elles puissent voter par procuration, les procédures de vote à l'étranger, les voies de recours en cas de contestation des résultats et la validation des résultats.

73. Afin de rationaliser les ressources électorales de la MANUI, on a recensé les services de la Haute Commission électorale indépendante qui étaient au centre d'une administration crédible et viable ou qui exigeaient un appui accru. Les domaines d'intervention retenus sont principalement les suivants : les conseils juridiques et les voies de recours, les opérations, le renforcement des capacités, la coordination sur le terrain, la logistique, l'inscription des électeurs, les procédures et la formation, l'informatique (technologies et base de données), la sensibilisation du public (information et éducation civique), les entités politiques, les achats et les procédures d'audit.

74. Le tableau d'effectifs proposé pour 2011 comprend les ressources qui permettront de continuer à aider la Haute Commission à mener les préparatifs opérationnels des élections susmentionnées. On a procédé à une rationalisation des ressources au vu de l'incertitude qui entoure encore le calendrier électoral, l'idée étant de donner les moyens à la Mission d'offrir un appui de base à la Haute Commission de sorte qu'elle puisse maintenir sa capacité de préparation opérationnelle. Si la Haute Commission était amenée à organiser plusieurs élections en 2011, la Mission aurait besoin de ressources supplémentaires. Le tableau d'effectifs qui est proposé tient également compte du fait que ces trois dernières années, plusieurs des postes du Bureau de l'assistance électorale ont été pourvus dans le cadre du projet d'assistance technique financé au moyen du Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq, lequel n'est disponible que jusqu'à la fin de 2010. En 2011, le personnel qui appuiera les activités opérationnelles de la Haute

Commission indépendante devra émarger au budget de la MANUI. Outre les activités de la MANUI, il est prévu que le PNUD et l'UNOPS exécutent un projet d'appui au renforcement institutionnel de la Haute Commission financé au moyen du Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq du Groupe des Nations Unies pour le développement. Les activités financées dans le cadre de ce projet seront mises en œuvre sous la direction du Conseiller électoral en chef de la Mission et en étroite coordination avec les observateurs électoraux de la MANUI qui s'occupent du renforcement des capacités. Les conseillers techniques continueront de consulter les principaux services institutionnels de la Haute Commission. Le renforcement des capacités fera partie intégrante de toutes les fonctions consultatives et sera coordonné par l'intermédiaire de l'équipe chargée du renforcement des capacités. On continuera à mettre en avant le renforcement des capacités techniques et des capacités de gestion dans toutes les activités de fond. D'autres membres de la MANUI apporteront un concours vigoureux à l'exécution des activités du projet. Les honoraires des consultants auxquels seront confiées des activités spéciales à court terme seront financés dans le cadre du projet.

75. En 2011, le Bureau de l'assistance électorale sera dirigé par le Conseiller électoral en chef (D-1). Celui-ci est actuellement secondé par 2 observateurs électoraux hors classe (P-5), 6 observateurs électoraux (P-4), 1 conseiller en informatique (P-4), 1 fonctionnaire des relations extérieures (P-4), 3 observateurs électoraux (P-3), 1 conseiller aux achats (P-3), 1 assistant au soutien logistique (agent du Service mobile) et 6 assistants administratifs (agents locaux). Un observateur électoral (P-4) en poste à New York continuera à examiner les plans et stratégies, à procéder à des analyses et à formuler des avis à l'intention de l'équipe opérant dans la zone de la mission.

Modifications du tableau d'effectifs

76. Il est proposé d'apporter les changements suivants aux effectifs de la Mission de façon à obtenir la structure susmentionnée et à mieux répondre aux nouveaux besoins de la mission : création d'un poste d'assistant administratif (agent local), déclassement de D-2 à D-1 du poste de conseiller technique en chef qui deviendrait le poste du conseiller électoral en chef, transformation d'un poste de spécialiste du soutien logistique (P-3) en poste d'assistant au soutien logistique (agent du Service mobile), transfert d'un poste de traducteur (P-3) au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et suppression d'un poste d'observateur électoral (administrateur recruté sur le plan national).

77. Il est proposé de changer l'appellation de 11 postes de temporaire existants afin de la faire cadrer avec les titres fonctionnels normalisés, les fonctions elles-mêmes étant inchangées :

a) 1 poste de spécialiste des plaintes qui serait transformé en poste d'observateur électoral (P-3);

b) 1 poste de spécialiste du renforcement des capacités qui serait transformé en poste d'observateur électoral (P-3);

c) 1 poste de spécialiste des opérations qui serait transformé en poste d'observateur électoral (P-3);

d) 1 poste de spécialiste des opérations électorales qui serait transformé en poste d'observateur électoral (P-4);

e) 1 poste de spécialiste du soutien logistique qui serait transformé en poste d'observateur électoral (P-4);

f) 1 poste de spécialiste du renforcement des capacités qui serait transformé en poste d'observateur électoral (P-4);

g) 1 poste de spécialiste des procédures électorales qui serait transformé en poste d'observateur électoral (P-4);

h) 1 poste de juriste qui serait transformé en poste d'observateur électoral (P-4);

i) 1 poste de chef de groupe à Amman qui serait transformé en poste de fonctionnaire des relations extérieures et transféré à Bagdad (P-4);

j) 1 poste de spécialiste hors classe des affaires électorales qui serait transformé en poste d'observateur électoral hors classe (P-5);

k) 1 poste de chef des opérations et des affaires électorales qui serait transformé en poste d'observateur électoral hors classe (P-5).

Bureau des droits de l'homme

Personnel recruté sur le plan international : pas de changement

Personnel recruté sur le plan national : pas de changement

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*			*Personnel recruté sur le plan national*			
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2*	**Total partiel**	*Service mobile/ Service de sécurité*	*Services généraux*	**Total (personnel international)**	*Administrateurs*	*Agents locaux*	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Effectifs approuvés pour 2010	–	–	–	1	2	6	7	–	**16**	1	–	**17**	17	13	–	**47**
Effectifs proposés pour 2011	–	–	–	1	2	6	7	–	**16**	1	–	**17**	17	13	–	**47**
Variation	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**

78. La promotion des droits de l'homme, la réforme judiciaire et juridique et l'appui au renforcement de l'état de droit resteront au cœur du mandat de la MANUI et de son Bureau des droits de l'homme. En 2011, celui-ci établira une stratégie réaliste qui visera à appuyer et à renforcer des mécanismes de protection des droits de l'homme conçus et dirigés par les Iraquiens, capables de s'occuper des violations commises actuellement mais aussi des atteintes passées, dans le cadre de la Commission indépendante des droits de l'homme, de l'appareil judiciaire, des ministères compétents et des organisations de la société civile. Il continuera à renforcer et à élargir ses activités de suivi et de protection et à mieux organiser sa couverture nationale de façon à veiller à la continuité de ses activités. Il continuera aussi à aider l'équipe de pays des Nations Unies à intégrer la protection des droits de l'homme dans les programmes des Nations Unies et à mettre en œuvre des activités axées sur le respect des droits de l'homme. Il renforcera sa capacité d'aider les principaux ministères (Ministères des droits de l'homme, de l'intérieur, de la justice, de la défense, du travail et des affaires sociales), le Conseil judiciaire

supérieur et la Commission indépendante des droits de l'homme à promouvoir l'état de droit et à respecter les obligations conventionnelles du pays et les lois qui leur donnent effet. Le Bureau plaidera en faveur de l'application de la loi portant création de la Commission indépendante des droits de l'homme et nouera des relations étroites avec le Comité des droits de l'homme du Conseil des représentants et avec d'autres organes compétents.

79. En 2011, le Bureau des droits de l'homme s'attachera à mieux suivre la situation sur le plan des droits de l'homme dans toutes les régions du pays, à remédier aux lacunes constatées dans ses précédents rapports couvrant la période 2009-2010 et à veiller à l'application de ses recommandations sur la question. Il attachera une attention particulière au respect des droits de l'homme dans les prisons et dans les centres de détention ainsi qu'à la situation des femmes, des minorités et autres groupes vulnérables.

80. Le Bureau des droits de l'homme continuera à établir des rapports périodiques et des rapports ponctuels et à les faire connaître, et à suivre les mesures prises pour donner effet à ses recommandations dans le cadre d'activités de mobilisation. Il continuera à conseiller le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques et le Représentant spécial sur le respect des droits de l'homme en Iraq, en étroite coordination avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, les mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme et les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales, et à formuler des avis sur une réforme des institutions de nature à mieux faire respecter les droits de l'homme.

81. Fidèle aux orientations stratégiques de la MANUI, le Bureau des droits de l'homme a continué à opérer en 2010 à partir de ses antennes de Bassorah, de Kirkouk et de Mossoul et à renforcer sa présence à Bagdad, Erbil et Amman, affirmant ainsi sa position et sa visibilité à l'échelon national. Étant donné que l'équipe de pays des Nations Unies est largement présente à Amman et que le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement est en cours d'établissement, la liaison avec les représentants de l'équipe de pays se fera conjointement entre Amman et Bagdad et la participation aux équipes d'action sectorielle se fera directement à partir de Bagdad.

82. Le bureau de Bagdad assurera la coordination et la liaison régulières avec les ministères, le Conseil des représentants, d'autres services de l'État et les institutions judiciaires à Bagdad ainsi qu'avec les groupes de la société civile, notamment les organisations non gouvernementales.

83. En 2011, le Bureau des droits de l'homme sera dirigé par 1 fonctionnaire de classe D-1 installé à Bagdad, secondé par 2 spécialistes hors classe des droits de l'homme (P-5), 4 spécialistes des droits de l'homme (2 P-4 et 2 P-3), 1 assistant personnel (agent du Service mobile), 5 spécialistes des droits de l'homme (administrateurs recrutés sur le plan national), 1 assistant chargé des bases de données (agent local), 2 assistants aux services linguistiques (agents locaux) et 2 assistants administratifs (agents locaux).

84. Le bureau d'Amman sera représenté par 1 spécialiste des droits de l'homme (P-4), 3 spécialistes des droits de l'homme (administrateurs recrutés sur le plan national) et 1 assistant administratif (agent local).

85. Le bureau d'Erbil sera doté de 8 spécialistes des droits de l'homme (1 P-4, 2 P-3 et 5 administrateurs recrutés sur le plan national), de 2 assistants aux services linguistiques (agents locaux) et de 2 assistants administratifs (agents locaux).

86. Le bureau de Bassorah comptera trois spécialistes des droits de l'homme (1 P-4, 1 P-3 et 1 administrateur recruté sur le plan national).

87. Le bureau de Kirkouk sera doté de 4 spécialistes des droits de l'homme (1 P-4, 1 P-3 et 2 administrateurs recrutés sur le plan national) et de 2 assistants aux services linguistiques (agents locaux).

88. Le bureau de Mossoul sera représenté par deux spécialistes des droits de l'homme (1 P-3 et 1 administrateur recruté sur le plan national) et un assistant aux services linguistiques (agent local).

Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé du développement et de l'assistance humanitaire

Personnel recruté sur le plan international : création de 1 poste de temporaire (P-3); suppression de 1 poste de temporaire (P-2)

Personnel recruté sur le plan national : création de 21 postes de temporaire (administrateurs); suppression de 2 postes de temporaire (agents locaux)

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*			*Personnel recruté sur le plan national*			
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2*	**Total partiel**	*Service mobile/ Service de sécurité*	*Services généraux*	**Total (personnel international)**	*Administrateurs*	*Agents locaux*	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Effectifs approuvés pour 2010	–	1	–	1	2	8	14	3	**29**	2	0	**31**	24	19	–	**74**
Effectifs proposés pour 2011	–	1	–	1	2	8	15	2	**29**	2	0	**31**	45	17	–	**93**
Variation	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**	**(1)**	**–**	**–**	**–**	**–**	**21**	**(2)**	**–**	**19**

89. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé du développement et de l'assistance humanitaire a rang de sous-secrétaire général et coordonne l'action menée par l'équipe de pays des Nations Unies dans les domaines du développement et de l'assistance humanitaire, en étroite coordination avec la MANUI. L'équipe se compose de représentants de 20 organismes (16 représentants résidents et 4 représentants non résidents) dont la plupart ont une présence internationale dans le pays. Le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé du développement et de l'assistance humanitaire appuie la coordination entre l'équipe de pays des Nations Unies et la MANUI à partir de ses différentes antennes dans le pays et à partir du bureau d'Amman. Il aide les organismes des Nations Unies en Iraq à opérer progressivement en Iraq même. En ce qui concerne le développement, le Bureau appuiera la coordination des initiatives et fera coïncider les domaines prioritaires du plan-cadre des Nations Unies pour

l'aide au développement avec les priorités d'intégration générales du système des Nations Unies en Iraq.

90. L'année 2011 sera l'occasion d'accélérer la mise en œuvre du plan de développement quinquennal de l'Iraq, lequel sera complété par le lancement du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les descriptifs de programme de pays des différents organismes. Ces initiatives seront facilitées par le fait que la MANUI et l'équipe de pays des Nations Unies seront plus visibles et plus mobiles et bénéficieront de l'aide du Bureau du développement et de l'assistance humanitaire en Iraq. En 2010, les effectifs du Bureau et de l'équipe de pays ont considérablement augmenté à Bagdad, Erbil, Bassorah et Kirkouk. Des obstacles logistiques notables et l'insécurité ont rendu malaisé l'établissement d'une présence ferme à Ramadi, Mossoul et Nadjaf, mais on s'attend à ce qu'en 2011 la poursuite du renforcement des centres d'activité et l'élargissement de leur zone d'influence permettent de soutenir le Bureau et les priorités du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement dans l'ensemble du pays.

91. L'arrêt progressif des activités du Bureau de la coordination des affaires humanitaires en Iraq signifie qu'il faudra transférer les fonctions de collecte de l'information et de coordination assumées par ce bureau à l'équipe chargée du développement et de l'assistance humanitaire dans la MANUI, ce qui exigera un renforcement notable du personnel recruté sur le plan national si l'on veut conserver le réseau d'information et de coordination de l'action humanitaire qui existe actuellement. Il faudra donc ajouter 18 postes de temporaire réservés à des spécialistes des affaires humanitaires (administrateurs recrutés sur le plan national), qui seront chargés de veiller au maintien du fonctionnement du réseau dans l'ensemble des gouvernorats; il faudra en effet collecter et vérifier les données à l'échelon des gouvernorats, coordonner l'action des partenaires humanitaires et suivre les initiatives en cours dans le domaine humanitaire. Les nouveaux spécialistes des affaires humanitaires coopéreront avec les coordonnateurs des activités de développement et de l'assistance humanitaire de la Mission déployés dans les bureaux des Nations Unies dans l'ensemble de l'Iraq et avec le Groupe de l'analyse de l'information. Cela favorisera la mise en œuvre optimale des activités de développement et d'assistance humanitaire de l'équipe de pays des Nations Unies et du Bureau du développement et de l'assistance humanitaire sur le territoire iraquien, parallèlement aux autres activités de la MANUI.

92. À Amman, le Représentant spécial adjoint et le Bureau du développement et de l'assistance humanitaire recevront l'appui du Bureau du coordonnateur résident en ce qui concerne les questions opérationnelles et de politique générale qui ont trait aux recoupements entre les activités de développement et d'assistance humanitaire de la Mission et le plan de travail de l'équipe de pays. Le groupe interinstitutions d'information et d'analyse apporte également son concours au Bureau du développement et de l'assistance humanitaire en réunissant, en analysant et en organisant l'information pour le compte de la MANUI, de l'équipe de pays des Nations Unies et du Gouvernement iraquien.

93. Les changements structurels proposés en 2011 en vue du renforcement des quatre centres d'activité en Iraq permettront à la Mission de dialoguer plus étroitement avec le Gouvernement iraquien, les partenaires nationaux et les donateurs à mesure que de nouveaux mécanismes de financement et d'exécution des programmes se mettront en place. Le Représentant spécial adjoint pourra aussi

articuler stratégiquement le nouveau plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement avec le plan de développement national du Gouvernement pour 2010-2014 et avec les mécanismes de planification connexes. De même, le transfert à la MANUI des administrateurs recrutés sur le plan national par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires renforcera la composante humanitaire du Bureau du Représentant spécial. En effet, le suivi de la situation et la collecte de l'information se feront à l'échelon local, ce qui accélérera les interventions humanitaires dans les zones les plus exposées.

94. La composition du Bureau du Représentant spécial adjoint chargé du développement et de l'assistance humanitaire ne changera pas en 2011. Le Bureau se composera de 1 représentant spécial adjoint ayant rang de sous-secrétaire général, de 2 administrateurs de programme (1 P-5 et 1 P-4), de 1 assistant spécial (P-4), de 1 fonctionnaire de l'information (P-2), de 1 assistant personnel (agent du Service mobile) et de 1 assistant administratif (agent local).

95. Le Bureau du coordonnateur résident sera appuyé par quatre spécialistes des affaires humanitaires (administrateurs recrutés sur le plan national). Le Représentant spécial adjoint joue le rôle de coordonnateur résident et coordonnateur de l'action humanitaire et préside le Comité directeur du Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq. Il est secondé par trois administrateurs de programme recrutés sur le plan national et par un assistant administratif (agent local).

96. Le Groupe de l'analyse de l'information sera appuyé par 1 spécialiste de la gestion de l'information (P-4), 1 spécialiste des affaires humanitaires (P-3), 1 analyste des questions sociales et économiques (P-3), 1 spécialiste de la gestion de l'information et analyste (P-3), 1 programmeur de sites Web et gestionnaire des échanges de données (P-3), 2 assistants à la gestion de l'information (1 agent du Service mobile et 1 administrateur recruté sur le plan national), 1 assistant d'information (agent local), 3 assistants administratifs (agents locaux) et 1 assistant aux services linguistiques (agent local).

97. Le Représentant spécial adjoint sera secondé par 1 coordonnateur de l'action humanitaire (D-1) installé à Bagdad. Le bureau de Bagdad sera doté de 4 administrateurs de programme (1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 1 administrateur recruté sur le plan national), de 8 spécialistes des affaires humanitaires (1 P-3, 1 P-2 et 5 administrateurs recrutés sur le plan national), de 1 assistant administratif (agent local), d'un assistant (programmes) (agent local) et de 1 assistant aux services linguistiques (agent local).

98. Le centre d'activité de Kirkouk comptera un coordonnateur de zone (P-4) et un coordonnateur de zone adjoint (P-3), un administrateur de programme de classe P-3 recruté sur le plan international et un assistant administratif (agent local). Outre les trois postes de spécialiste des affaires humanitaires (administrateur recruté sur le plan national) qui existent déjà, il est proposé d'ajouter deux autres postes de la même catégorie afin de renforcer l'appui donné au coordonnateur de zone dans les gouvernorats de Kirkouk et Salah ad Din.

99. Le centre d'activité d'Erbil continuera à être dirigé par un coordonnateur de zone (P-4), secondé par un adjoint (P-3), un administrateur de programme de classe P-3 recruté sur le plan international, un administrateur de programme recruté sur le plan national, trois attachés de liaison (administrateurs recrutés sur le plan national) et un assistant administratif (agent local). Il est proposé d'adjoindre six nouveaux

spécialistes des affaires humanitaires (administrateurs recrutés sur le plan national) au coordonnateur de zone, qui interviendraient dans les gouvernorats d'Erbil, de Diyala, de Ninive, de Kerbala, de Soulaïmaniyah et de Dahouk.

100. Le centre d'activité d'Erbil supervisera aussi une antenne à Mossoul, qui continuera à être dirigée par un coordonnateur de zone (P-3) soutenu par un attaché de liaison (administrateur recruté sur le plan national). Un nouveau spécialiste des affaires humanitaires sera adjoint au coordonnateur de zone de Mossoul.

101. Le centre d'activité de Bassorah sera dirigé par un coordonnateur de zone (P-4), aidé par un coordonnateur adjoint (P-3), deux administrateurs de programme de classe P-3 recrutés sur le plan international et un administrateur de programme recruté sur le plan national, un assistant administratif (agent local), deux assistants (programmes) (agents locaux) et deux attachés de liaison (administrateurs recrutés sur le plan national), qui assumeront des fonctions de coordination, de suivi et d'évaluation. Sept nouveaux spécialistes des affaires humanitaires (administrateurs recrutés sur le plan national) apporteront leur concours au coordonnateur de zone dans le domaine de la coordination de l'action humanitaire à Bassorah, Mouthanna, Ouassit, Dhi Qar, Maïssan, Qadissiyah et Babil.

102. L'antenne de Nadjaf, qui est rattachée au centre d'activité de Bassorah, continuera à appuyer la coordination de la présence élargie et des activités des Nations Unies dans le sud. Les effectifs de l'antenne comprennent un coordonnateur de zone (P-3), un spécialiste des affaires humanitaires (administrateur recruté sur le plan national) et un assistant (programmes) (agent local). Un second spécialiste des affaires humanitaires (administrateur recruté sur le plan national) aidera le coordonnateur de zone à coordonner les activités de collecte et de communication de l'information humanitaire, de mobilisation des parties prenantes et de collecte et de suivi des données sur les programmes et activités humanitaires.

103. Le bureau de Ramadi, déjà doté d'un poste de spécialiste des affaires humanitaires (administrateur recruté sur le plan national), recevra un second poste du même genre dont le titulaire appuiera la coordination des activités de collecte et de communication de l'information humanitaire, de mobilisation des parties prenantes et de collecte et de suivi des données sur les programmes et activités humanitaires. Il recevra aussi un poste d'assistant (programmes) (agent local).

Modifications du tableau d'effectifs

104. Il est proposé d'apporter les changements suivants aux effectifs de la Mission de façon à obtenir la structure susmentionnée.

105. Groupe de l'analyse de l'information : il est proposé de créer un poste de temporaire réservé à un spécialiste de la gestion de l'information et analyste (P-3) et un poste de temporaire réservé à un spécialiste de la gestion de l'information (administrateur recruté sur le plan national) afin de renforcer la capacité du Groupe d'entreprendre des travaux analytiques touchant le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

106. Bureau du coordonnateur résident : il est proposé de créer deux postes de temporaire réservés à des administrateurs de programme recrutés sur le plan national, qui faciliteront la mise en œuvre du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Il est également proposé de supprimer deux postes de temporaire occupés par des assistants administratifs (agents locaux).

107. Développement et assistance humanitaire à Erbil : il est proposé de créer six postes de temporaire réservés à des spécialistes des affaires humanitaires (administrateurs recrutés sur le plan national), qui aideront le coordonnateur de zone à coordonner la collecte et la communication de l'information humanitaire, à mobiliser les parties prenantes et à collecter et à suivre les données sur les programmes et activités humanitaires à Erbil, Diyala, Ninive, Kerbala, Soulaïmaniyah et Dahouk. Il est également proposé de supprimer un poste de temporaire occupé par un administrateur de programme (P-2) par suite de l'élargissement de la présence des Nations Unies à Erbil.

108. Développement et assistance humanitaire à Bassorah : il est proposé de créer sept postes de temporaire réservés à des spécialistes des affaires humanitaires (administrateurs recrutés sur le plan national), qui aideront le coordonnateur de zone à coordonner la collecte et la communication de l'information humanitaire, à mobiliser les parties prenantes et à collecter et à suivre les données sur les programmes et activités humanitaires à Bassorah, Mouthanna, Ouassit, Dhi Qar, Maïssan, Qadissiyah et Babil.

109. Développement et assistance humanitaire à Kirkouk : il est proposé de créer deux postes de temporaire réservés à des spécialistes des affaires humanitaires (administrateurs recrutés sur le plan national), qui aideront le coordonnateur de zone à coordonner la collecte et la communication de l'information humanitaire, à mobiliser les parties prenantes et à collecter et à suivre les données sur les programmes et activités humanitaires à Kirkouk et Salah ad Din.

110. Développement et assistance humanitaire de la MANUI à Ramadi : il est proposé de créer un poste de temporaire réservé à un spécialiste des affaires humanitaires (administrateur recruté sur le plan national), qui appuiera la coordination de la collecte et de la communication de l'information humanitaire, de la mobilisation des parties prenantes et de la collecte et du suivi des données sur les programmes et activités humanitaires.

111. Développement et assistance humanitaire à Nadjaf : il est proposé de créer un poste de temporaire réservé à un spécialiste des affaires humanitaires (administrateur recruté sur le plan national), qui appuiera la coordination de la collecte et de la communication de l'information humanitaire, de la mobilisation des parties prenantes et de la collecte et du suivi des données sur les programmes et activités humanitaires.

112. Développement et assistance humanitaire à Mossoul : il est proposé de créer un poste de temporaire réservé à un spécialiste des affaires humanitaires (administrateur recruté sur le plan national), qui appuiera la coordination de la collecte et de la communication de l'information humanitaire et de la mobilisation des parties prenantes.

Bureau de l'information

Personnel recruté sur le plan international : création de 1 poste de temporaire (P-3)

Personnel recruté sur le plan national : création de 5 postes de temporaire (4 administrateurs recrutés sur le plan national et 1 agent local)

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*			*Personnel recruté sur le plan national*			
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2*	**Total partiel**	*Service mobile/ Service de sécurité*	*Services généraux*	**Total (personnel international)**	*Administrateurs*	*Agents locaux*	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Effectifs approuvés pour 2010	–	–	–	1	1	1	2	1	**6**	–	–	**6**	4	8	–	**18**
Effectifs proposés pour 2011	–	–	–	1	1	1	3	1	**7**	–	–	**7**	8	9	–	**24**
Variation	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**	**–**	**1**	**–**	**–**	**1**	**4**	**1**	**–**	**6**

113. Conformément à la vision stratégique d'ensemble de la Mission, le fonctionnaire de l'information appuie le mandat de la MANUI énoncé dans les résolutions du Conseil de sécurité demandant l'élargissement du rôle de la Mission en Iraq. Il s'agit notamment de valoriser le rôle et la contribution de la MANUI, ainsi que leur impact, dans les efforts de réconciliation nationale, dont le règlement des différends concernant les frontières internes, dans le renforcement des institutions nationales grâce aux réformes constitutionnelles et au développement des capacités institutionnelles, dans la concertation avec les pays voisins, dans la défense des droits de l'homme, dans les efforts de reconstruction et de développement, dans l'aide aux groupes vulnérables (notamment les réfugiés et les personnes déplacées), dans la promotion de la réforme des systèmes judiciaire et juridique, y compris doter l'Iraq des moyens d'organiser des élections. L'accent sera mis sur le développement de médias nationaux impartiaux, indépendants et objectifs. Son rôle embrassant l'ensemble de la Mission, le Bureau de l'information aligne son programme de travail sur celui d'autres sections organiques et coordonne étroitement ses travaux avec ceux des composantes de l'équipe de pays des Nations Unies.

114. Le Bureau de l'information s'emploie à promouvoir auprès du public les activités et le mandat de la MANUI en élaborant et en exécutant un programme intégré de communication, de diffusion et de relations avec les médias, s'engageant par là même à promouvoir l'image de marque et la réputation de la Mission. Pour atteindre les publics visés, c'est-à-dire la population et les médias iraquiens, les autorités iraquiennes, les médias internationaux, les pays donateurs et le personnel des Nations Unies en poste en Iraq et au Siège de l'Organisation, le Bureau utilisera ses divers vecteurs de communication, d'information et de diffusion, notamment le Bureau du porte-parole et de l'information, les relations avec les médias et leur analyse, le Groupe de la production vidéo, le Groupe de la photographie, le Groupe de la prospection, le Groupe des publications et le Groupe du site Web.

115. En 2011, le Bureau de l'information sera dirigé par 1 chef de l'information/porte-parole (D-1), secondé par 1 chef de l'information/porte-parole adjoint (P-5), 1 fonctionnaire de l'information (P-4) qui dirigera le Groupe des publications, 1 fonctionnaire de l'information (P-3), 3 fonctionnaires de l'information (1 P-3 et 2 administrateurs recrutés sur le plan national), 2 assistants d'information (agents locaux) et 1 assistant aux services linguistiques (agent local).

116. À Erbil, le bureau comprendra 1 fonctionnaire de l'information (P-3), secondé par 1 fonctionnaire de l'information (administrateur recruté sur le plan national), 1 administrateur de site (administrateur recruté sur le plan national), 1 assistant d'information (agent local), 1 assistant Web (agent local) et 1 assistant aux services linguistiques (agent local).

117. Le Groupe de la production vidéo et le Groupe de la photographie comprendront 1 producteur vidéo (P-3) et 1 photographe (P-2).

118. Le bureau à Amman comprendra 1 fonctionnaire de l'information (administrateur recruté sur le plan national), 1 administrateur de site (administrateur recruté sur le plan national) et 1 assistant d'information (agent local).

119. À Kirkouk, 1 fonctionnaire de l'information (administrateur recruté sur le plan national) et 1 assistant d'information (agent local) appuieront le bureau de la MANUI et seront supervisés par le bureau de Bagdad.

120. À Bassorah, 1 fonctionnaire de l'information (administrateur recruté sur le plan national) et 1 assistant d'information (agent local) appuieront le bureau de la MANUI et seront supervisés par le bureau de Bagdad.

Modifications des tableaux d'effectifs

121. Il est proposé d'apporter les changements ci-après aux effectifs de la Mission de façon à obtenir la structure susmentionnée.

122. En accord avec la vision stratégique d'ensemble de la MANUI et par suite de la nécessité de renforcer la visibilité de la Mission tant à l'échelon national qu'à l'échelon international, notamment en élaborant et en mettant en œuvre une stratégie de sensibilisation commune entre la MANUI et l'équipe de pays des Nations Unies à travers l'Iraq pour communiquer des messages essentiels sur le rôle de l'ONU en Iraq, le Bureau de l'information propose les modifications suivantes.

123. Il est proposé de créer un poste de temporaire de producteur vidéo (P-3), car la production vidéo est un instrument très efficace d'éducation civique en faveur des objectifs de la MANUI, en particulier dans un pays où la télévision est le média le plus accessible et le plus populaire. Compte tenu de l'élargissement des activités menées par l'ONU comme suite à la signature du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, la production vidéo devrait garantir une couverture plus étendue des travaux de la MANUI en Iraq, au moyen d'une diffusion directe à l'intention des utilisateurs et grâce au site Web multimédia UNifeed au Siège de l'Organisation.

124. Il est proposé de créer 3 postes de temporaire de fonctionnaire de l'information (administrateurs recrutés sur le plan national), 1 poste de temporaire d'administrateur de site (administrateur recruté sur le plan national) et 1 poste de temporaire d'assistant d'information (agent local), afin d'améliorer les activités de sensibilisation en Iraq :

a) 1 fonctionnaire de l'information (administrateur recruté sur le plan national) sera chargé de renforcer le bureau de Bagdad et l'aider à faire face à la demande croissante de produits, contacts et services liés aux médias;

b) En raison de la complexité des questions propres à la région et du besoin de coordonner plus efficacement les flux d'information, 1 administrateur de site (administrateur recruté sur le plan national) établi à Erbil sera chargé de la conception graphique de l'ensemble des produits sur support électronique dans les trois langues – arabe, kurde et anglais – (et en accordant une place aux langues minoritaires) et travaillera en coopération avec l'administrateur de site établi à Amman;

c) 1 fonctionnaire de l'information (administrateur recruté sur le plan national), établi à Kirkouk, contribuera à consolider le rôle de la Mission sur le plan politique et celui du développement et de communiquer des messages essentiels sur le rôle de l'ONU en Iraq;

d) 1 fonctionnaire de l'information (administrateur recruté sur le plan national) à Bassorah et 1 assistant d'information (agent local) assureront le renforcement des activités de sensibilisation et s'acquitteront des tâches d'information pour le bureau concernant la concertation sur les questions politiques et le développement.

C. Section de la sécurité

Personnel recruté sur le plan international : création de 37 postes de temporaire (agents du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : suppression de 8 postes de temporaire (agents locaux)

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*			*Personnel recruté sur le plan national*			
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2*	**Total partiel**	*Service mobile/ Service de sécurité*	*Services généraux*	**Total (personnel international)**	*Administrateurs*	*Agents locaux*	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Effectifs approuvés pour 2010	–	–	–	–	1	7	15	16	**39**	109	–	**109**	12	130	–	**290**
Effectifs proposés pour 2011	–	–	–	–	1	7	15	16	**39**	146	–	**146**	12	122	–	**319**
Variation	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**37**	**–**	**37**	**–**	**(8)**	**–**	**29**

125. La sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies travaillant pour la MANUI et les organismes, programmes et fonds des Nations Unies en Iraq sont gérées pour le compte de l'interlocuteur désigné par le conseiller en chef pour la sécurité de la Section de la sécurité en Iraq. Cette stratégie coordonnée et concertée permet à l'Organisation d'opérer dans les conditions d'extrême insécurité qui sont celles de l'Iraq et réduit de façon appréciable les risques auxquels sont exposés le personnel, les installations et les programmes des Nations Unies. La planification, l'élaboration, la coordination et l'exécution de mesures de sécurité propres à limiter les risques permettent à la Mission d'accomplir sa mission en Iraq. La Section de la

sécurité continue de développer et de renforcer sa structure pour contribuer au succès des activités de la MANUI. La Section étant appelée à devenir plus autonome, des progrès notables sont réalisés dans la mise en œuvre de ces plans, même si les postes prévus ne sont pas tous pourvus en raison des restrictions imposées quant au plafond des effectifs en raison des conditions de sécurité. Les efforts visant à parvenir à une plus grande autonomie se poursuivent parallèlement aux dispositions de la résolution 1936 (2010) du Conseil de sécurité. Sur le plan de la sécurité, l'appui fourni par les forces américaines en Iraq à la MANUI cessera en 2011, aussi la Section de la sécurité va-t-elle devoir considérablement accroître sa capacité à prendre leur relais. Les conditions de sécurité et les éléments qui constituent une menace pour la MANUI ne devraient guère évoluer en 2011.

126. L'ONU doit relever de formidables défis dans le domaine de la sécurité en Iraq. En raison du niveau de risque très élevé, il est indispensable que la Section de la sécurité renforce ses capacités, notamment en assurant des escortes de protection armée, en concevant et en aménageant des installations à usage de bureaux (ou destinées au logement du personnel) lourdement fortifiées, en assurant un flux constant d'informations et d'analyses sur la sécurité et en acquérant diverses technologies de pointe destinées à entraver, détecter et atténuer les multiples menaces qui pèsent sur le théâtre d'opérations. Les risques très élevés qui pèsent actuellement sur les opérations des Nations Unies en Iraq devraient se maintenir en 2011. L'objectif principal de la dotation en effectifs est de renforcer l'autonomie de la Section, pour que les opérations soient menées de façon efficace et dans de bonnes conditions de sécurité. Celles-ci exigeront une coopération croissante entre la Section et les forces de sécurité iraquiennes.

127. La Section de la sécurité fait partie du système de sécurité intégré des Nations Unies et comprend les éléments suivants :

a) Le bureau du conseiller en chef pour la sécurité;

b) Le Service des opérations;

c) Le Groupe de l'information et de l'analyse des données sur la sécurité;

d) Le Groupe d'enquête;

e) Le Groupe de la logistique et de l'appui administratif;

f) Le Groupe de la formation et de la protection de la Force;

g) Le stage de sensibilisation du personnel aux questions de sécurité;

h) 7 bureaux des services de sécurité sur le terrain (pour Bagdad et son aéroport international, à Erbil, à Bassorah, à Kirkouk, à Najaf, à Ramadi et à Mossoul);

i) 2 bureaux en dehors de l'Iraq (à Amman et à Koweït).

128. La structure existante est fondée sur les besoins opérationnels actuels et sur l'évolution des conditions de sécurité qui exigent une présence régionale équilibrée. Le noyau de la Section de la sécurité, dont font partie le bureau du conseiller en chef pour la sécurité, le Service des opérations et le Groupe de l'information et de l'analyse des données sur la sécurité resteront à Bagdad.

129. En 2011, les composantes de la Section de la sécurité au siège de la Mission seront dirigées par le conseiller en chef pour la sécurité (P-5), secondé par l'adjoint

au conseiller en chef pour la sécurité (P-4), 1 agent responsable de la sécurité (P-3), 1 assistant spécial (P-3), 1 assistant administratif (agent du Service mobile) et 2 assistants administratifs (agents locaux).

130. Le Service des opérations situé à Bagdad est le pôle opérationnel de la Section de la sécurité et comprend trois groupes : le Groupe de la planification, le Groupe des opérations en cours et le Groupe de protection du personnel. Il est dirigé par un agent de sécurité (P-4).

131. Le Groupe de la planification du Service des opérations sera dirigé par un agent responsable de la sécurité (P-3), secondé par 3 agents de sécurité (P-3) et 2 agents du Service mobile, 3 agents de sécurité (P-2) et 2 agents de protection rapprochée (agents du Service mobile) et 2 agents de sécurité (agents du Service mobile).

132. Le Groupe des opérations du Service des opérations en cours sera dirigé par un agent responsable de la sécurité (P-4), secondé par 9 agents de sécurité (2 P-3 et 7 agents du Service mobile), 1 agent responsable adjoint de la sécurité (P-2), 1 spécialiste de la sécurité incendie (agent du Service mobile), 2 agents de protection rapprochée (agents du Service mobile), 8 opérateurs radio (agents locaux), 36 assistants de sécurité (agents locaux) et 2 assistants administratifs (agents locaux).

133. Le Groupe de la protection du personnel du Service des opérations sera dirigé par un agent responsable de la sécurité (P-3), secondé par 60 agents de protection rapprochée (agents du Service mobile) et 20 agents de sécurité (agents du Service mobile).

134. Le Groupe de l'information et de l'analyse des données sur la sécurité sera dirigé par un spécialiste de l'information sur la sécurité (P-3), secondé par 3 agents responsables adjoints de la sécurité (P-2), 8 agents de sécurité (5 agents du Service mobile et 3 administrateurs recrutés sur le plan national), 1 assistant administratif (agent local) et 3 assistants de sécurité (agents locaux).

135. Le Groupe de la logistique et de l'appui administratif sera dirigé par un agent de sécurité (P-4), secondé par 1 spécialiste de la gestion de l'information (P-3), 1 agent de sécurité (P-3), 1 fonctionnaire adjoint de l'information (P-2), 1 agent responsable adjoint de la sécurité (P-2), 5 agents de sécurité (4 agents du Service mobile et 1 administrateur recruté sur le plan international), 1 spécialiste de la sécurité incendie (agent du Service mobile), 2 assistants de sécurité (agents locaux) et 1 assistant de gestion de l'information (agent local).

136. Le Groupe de la formation et de la protection de la Force sera dirigé par un agent responsable de la sécurité (P-3), secondé par 3 assistants de sécurité (1 agent du Service mobile et 2 agents locaux) et par 3 agents de sécurité (2 agents du Service mobile et 1 administrateur recruté sur le plan national).

137. Les fonctionnaires affectés en Iraq doivent suivre le stage de sensibilisation du personnel aux questions de sécurité. L'organisation de cette formation est actuellement confiée à l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), mais la MANUI prend des dispositions pour la reprendre en charge à la fin de 2011. Durant la période de transition, le stage sera administré par un agent de sécurité (P-3) formé aux questions de formation et d'encadrement, à Amman.

138. Le Groupe d'enquête comprendra 3 agents de sécurité (2 agents du Service mobile et 1 administrateur recruté sur le plan national).

139. La Mission a des bureaux des services de sûreté et de sécurité ou des bureaux extérieurs des services de sécurité et du personnel d'appui à Erbil, à Bassorah, à Amman, à Koweït, à Kirkouk, à l'aéroport international de Bagdad, à Najaf, à Ramadi et à Mossoul. On trouvera ci-après des précisions pour chaque site :

a) Le bureau des services de sécurité sur le terrain pour Bagdad et son aéroport international sera dirigé par un agent responsable de la sécurité (P-3), secondé par 1 agent responsable adjoint de la sécurité (P-2), 4 agents de protection rapprochée (agents du Service mobile) et 2 agents de sécurité (agents du Service mobile);

b) Le bureau des services de sécurité à Erbil sera dirigé par un agent responsable de la sécurité (P-4), secondé par 1 agent responsable adjoint de la sécurité (P-2), 6 agents de sécurité (4 agents du Service mobile et 2 administrateurs recrutés sur le plan national), 6 opérateurs radio (agents locaux), 13 assistants de sécurité (agents locaux) et 2 assistants administratifs (agents locaux). L'équipe de protection rapprochée à Erbil sera composée de 7 agents de protection rapprochée (agents du Service mobile) et de 8 agents de sécurité (agents du Service mobile);

c) Le bureau des services de sécurité à Kirkouk comprendra 1 agent responsable de la sécurité (P-2), 4 agents de sécurité (agents du Service mobile) et 2 assistants de sécurité (agents locaux);

d) Le bureau des services de sécurité à Bassorah comprendra 1 agent responsable de la sécurité (P-2), 4 agents de sécurité (agents du Service mobile), 1 opérateur radio (agent local) et 2 assistants de sécurité (agents locaux);

e) Le bureau des services de sécurité à Mossoul, qui représente une « présence allégée », comprendra un agent responsable adjoint de la sécurité (P-2);

f) Le bureau des services de sécurité à Najaf (« présence allégée ») comprendra un agent responsable adjoint de la sécurité (P-2);

g) Le bureau des services de sécurité à Ramadi (« présence allégée ») comprendra un agent responsable adjoint de la sécurité (P-2), qui sera établi à Bagdad et appuiera les activités menées dans la province d'Anbar et à Ramadi, les équipes des Nations Unies continuant à se rendre périodiquement dans cette zone;

140. Deux bureaux situés en dehors du territoire iraquien appuient les activités de sécurité de la MANUI; ils partagent les locaux des sièges administratifs de la Mission à Amman et à Koweït. La possibilité d'ouvrir un bureau en Iran était à l'examen au moment de l'établissement du présent rapport :

a) Le bureau d'Amman sera dirigé par un agent responsable de la sécurité (P-4), secondé par 3 agents de sécurité (1 P-3 et 2 administrateurs recrutés sur le plan national), 2 agents de protection rapprochée (agents du Service mobile), 2 assistants administratifs (agents locaux), 15 assistants de sécurité (agents locaux) et 3 opérateurs radio (agents locaux);

b) Le bureau du Koweït sera dirigé par un agent responsable de la sécurité (P-3), secondé par 1 agent responsable adjoint de la sécurité (P-2), 1 agent de protection rapprochée (agent du Service mobile), 2 agents de sécurité

(administrateurs recrutés sur le plan national), 13 assistants de sécurité (agents locaux) et 2 assistants administratifs (agents locaux).

141. La MANUI entretient des rapports privilégiés avec le Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU. Elle est appuyée par un coordonnateur des mesures de sécurité sur le terrain (P-4) au Département à New York qui fait partie intégrante de l'équipe de spécialistes chargés du pays. Ce dispositif prévoit l'accès immédiat et direct au Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité et aux spécialistes des politiques et doctrines, au Groupe de l'analyse des menaces et des risques, aux spécialistes de la formation et aux autres bureaux régionaux du Département de la sûreté et de la sécurité.

142. En sus des 12 postes de temporaire existants, 12 spécialistes de la sécurité ont été nommés à la MANUI par le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité pour conseiller l'interlocuteur désigné et l'Équipe de coordination du dispositif de sécurité dans l'exercice de leurs fonctions et pour administrer le programme de sûreté et de sécurité. Ces spécialistes rendent compte à l'interlocuteur désigné et relèvent techniquement du Département de la sûreté et de la sécurité. Ces 12 postes de temporaire sont financés au moyen du budget ordinaire du Département susmentionné.

Modifications du tableau d'effectifs

143. Pour faire face aux besoins opérationnels actuels de la MANUI sur le plan de la sécurité, poursuivre les activités de sensibilisation menées auprès des principales parties prenantes, accroître l'indépendance de la Mission et apporter des changements à ses effectifs de façon à obtenir la structure susmentionnée, 37 nouveaux postes de temporaire (agents recrutés sur le plan international) sont demandés en vue de renforcer les capacités de la Section de la sécurité.

144. Il est proposé de créer 25 postes de temporaire, destinés à des agents de protection rapprochée (agents du Service mobile) et 12 postes de temporaire, destinés à des agents de sécurité (agents du Service mobile), se répartissant comme suit :

a) 23 agents de protection rapprochée (agents du Service mobile), qui seront déployés avec le Groupe de protection du personnel. Les effectifs supplémentaires assureront les services de sécurité qui cesseront d'être disponibles après le départ des forces américaines en Iraq;

b) 2 agents de protection rapprochée (agents du Service mobile), qui seront déployés auprès de l'agent responsable de la sécurité au bureau des services de sécurité pour Bagdad et son aéroport international, en raison de l'expansion des activités du bureau et de l'utilisation accrue des moyens aériens de la MANUI;

c) 4 agents de sécurité (agents du Service mobile), qui seront déployés auprès du Groupe des opérations en cours. Le retrait des forces américaines en Iraq signifie que la Section de la sécurité en Iraq devra suivre les mouvements de personnel et répondre aux situations d'urgence 24 heures sur 24;

d) 4 agents de sécurité (agents du Service mobile), qui seront déployés auprès de l'agent responsable de la sécurité au bureau des services de sécurité à Bassorah. Ces nouvelles nominations permettront de pourvoir à la sécurité des locaux et des opérations;

e) 4 agents de sécurité (agents du Service mobile), qui seront déployés auprès de l'agent responsable de la sécurité au bureau des services de sécurité à Kirkouk. Ces nouvelles nominations permettront de pourvoir à la sécurité des locaux et des opérations.

145. La rationalisation des activités et une meilleure utilisation des ressources humaines permettent de proposer la suppression de huit postes de temporaire (agents locaux).

146. Il est proposé de changer l'appellation des postes de temporaire ci-après conformément à la classification et aux définitions d'emploi énoncées dans le recueil pertinent :

a) Il est proposé de transformer le poste temporaire d'agent responsable de la sécurité (P-2) à Erbil en poste d'agent responsable adjoint de la sécurité (P-2);

b) Il est proposé de transformer le poste temporaire d'agent responsable de la sécurité (P-2) au Service des opérations de Bagdad en poste d'agent responsable adjoint de la sécurité (P-2).

D. Bureau du Chef de l'appui à la Mission

Personnel recruté sur le plan international : création de 2 postes de temporaire (1 P-4 et 1 agent du Service mobile); transfert de 1 poste de temporaire (agent du Service mobile) provenant de la Section des communications et des services informatiques; cession de 2 postes de temporaire (1 P-4 et 1 agent du Service mobile) au Chef des services administratifs

Personnel recruté sur le plan national : création de 1 poste de temporaire (agent local); transfert de 1 poste de temporaire (Administrateur recruté sur le plan national) de la Section des bâtiments et des services techniques

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*			*Personnel recruté sur le plan national*			
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2*	**Total partiel**	*Service mobile/ Service de sécurité*	*Services généraux*	**Total (personnel international)**	*Administrateurs*	*Agents locaux*	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Effectifs approuvés pour 2010	–	–	–	1	1	4	4	0	**10**	4	–	14	0	5	–	**19**
Effectifs proposés pour 2011	–	–	–	1	1	4	4	0	**10**	5	–	15	1	6	–	**22**
Variation	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**	**–**	**1**	**1**	**1**	**–**	**3**

147. Le Bureau du Chef de l'appui à la Mission fournit un appui administratif et logistique aux opérations de la Mission et aux travaux des fonctionnaires et des contingents. Le Chef de l'appui à la Mission est chargé de gérer les ressources humaines et financières approuvées par l'Assemblée générale de sorte que la Mission puisse exécuter le mandat que lui a confié le Conseil de sécurité. Il est également responsable de la mise en œuvre du projet de siège intégré des Nations

Unies à Bagdad. À la tête de l'administration, il donne des avis au Représentant spécial du Secrétaire général sur diverses questions administratives, donne effet aux politiques et procédures administratives et assure les contrôles internes voulus. Le Chef de l'appui à la Mission veille également à ce que la MANUI réalise l'objectif d'autonomie rendu nécessaire par le départ des forces américaines en Iraq. Le Chef des services administratifs, le Chef des services techniques, le Chef du service médical et le Responsable principal de projets rendent compte directement au Chef de l'appui à la Mission, tout comme le Chef du Groupe du budget et le fonctionnaire d'administration en poste à Amman, à Bagdad, à l'aéroport international de Bagdad, à Erbil, à Bassorah et à Kirkouk.

148. À Bagdad, le Bureau du Chef de l'appui à la Mission assume la direction d'ensemble des activités de la Mission en veillant à ce que les opérations soient menées dans les quatre pays intéressés de manière cohérente, efficace et rationnelle. Il fait en sorte que les services organiques bénéficient de l'appui optimal qui permettra à la Mission de réaliser les objectifs prescrits par le Conseil de sécurité. Le Bureau se tient également en rapport avec diverses parties, dont les forces américaines en Iraq, le Gouvernement du pays hôte, les organismes des Nations Unies et les ONG. Il sera appuyé par un fonctionnaire d'administration (P-4) et deux assistants administratifs (agents du Service mobile). Le Responsable principal de projets (P-5) sera chargé de la supervision des travaux de construction à Bagdad d'un siège intégré des Nations Unies et rendra compte directement au Chef de l'appui à la Mission. Il sera secondé par un ingénieur (administrateur recruté sur le plan national) et d'un assistant administratif (agent local).

149. Le Chef de l'appui à la Mission est représenté dans chaque bureau régional par un fonctionnaire d'administration. Les effectifs correspondants dans chaque bureau régional se présentent comme suit :

a) Amman : 1 fonctionnaire d'administration (P-4) et 1 assistant administratif (agent local);

b) Bassorah : 1 fonctionnaire d'administration (P-3), 1 assistant administratif (agent du Service mobile) et 1 assistant administratif (agent local);

c) Erbil : 1 fonctionnaire d'administration (P-4) et 2 assistants administratifs (agents locaux);

d) Kirkouk : 1 fonctionnaire d'administration (P-3), 1 assistant administratif (agent du Service mobile) et 1 assistant administratif (agent local).

150. Le Bureau de l'aéroport international de Bagdad sert de point de transit pour le personnel et les contingents qui arrivent en Iraq ou en partent. Il abrite principalement les composantes contrôle des mouvements et opérations aériennes de la Mission, ainsi que les équipages des appareils. Un nombre restreint de membres de l'unité de garde de l'ONU seront également présents pour assurer la protection du complexe. À l'aéroport, un fonctionnaire d'administration (P-3) rendra compte directement au Chef de l'appui à la Mission et veillera à ce que le complexe soit géré de manière efficace et rationnelle.

151. Au Koweït, le Groupe du budget et du fonds d'affectation spéciale est responsable de l'application des politiques et procédures budgétaires et de celles relatives au fonds d'affectation spéciale, ainsi que du suivi de l'exécution du budget approuvé, de l'établissement de divers rapports et du budget de la Mission, pour

présentation aux organes délibérants. Relevant directement au Chef de l'appui à la Mission, le groupe sera dirigé par le Chef du budget (P-4) secondé par deux fonctionnaires du budget (1 P-3 et 1 agent du Service mobile).

Modifications des tableaux d'effectifs

152. Il est proposé d'apporter les changements suivants aux effectifs de la Mission de façon à obtenir la structure susmentionnée.

153. La Mission exécutant un important projet de construction au titre du siège intégré des Nations Unies, le Bureau du Chef de l'appui à la Mission devra veiller avec toute l'attention voulue à ce que les travaux soient menés à bonne fin. Il faut donc l'organiser de façon plus rationnelle pour ne pas disperser les efforts liés au projet de construction. C'est pourquoi il est prévu de transférer un poste de chef de la gestion des marchés (P-4) et un poste d'assistant à la gestion des marchés (agent du Service mobile) du Bureau du Chef de l'appui à la Mission au bureau du Chef des services administratifs, pour permettre au Chef de l'appui à la Mission de se consacrer à la gestion stratégique des ressources ainsi qu'aux projets de travaux de construction à Kirkouk et à Bassorah.

154. Au fil des ans, le bureau d'Erbil n'a cessé de gagner en importance en tant que pôle opérationnel de la Mission s'occupant de la gestion des problèmes dans le nord de l'Iraq et a vu croître à la fois le nombre de ses effectifs et la taille de son complexe. Il abrite non seulement les membres du personnel de la Mission mais également un nombre non négligeable de fonctionnaires d'organismes des Nations Unies et sa gestion est assurée par un chef de bureau à la classe P-5. En prévision du regroupement du bureau de Mosul, les effectifs fonctionnaires en poste à Erbil augmenteront et devront plus fréquemment se rendre dans les villes voisines où une intervention de la Mission devient nécessaire. Le volume de travail des unités de soutien administratif et logistique s'en trouvera augmenté. En raison de l'accroissement des responsabilités, il est proposé de reclasser le poste de temporaire de fonctionnaire d'administration de P-3 à P-4. Il est proposé de créer un poste de temporaire de fonctionnaire d'administration (P-4) en 2011 et de transférer le poste de temporaire (P-3) existant à l'aéroport international de Bagdad (voir ci-après).

155. Le bureau de l'aéroport international de Bagdad sert de point d'entrée et de sortie pour les membres du personnel et les contingents en poste à Bagdad. La Mission avait compté jusqu'alors sur les forces américaines en Iraq, mais la construction du siège intégré et du complexe résidentiel l'ont amenée à assumer de nouvelles responsabilités, dont la fourniture de services collectifs, de services de blanchissage, de services de nettoyage et la gestion de diverses questions se rapportant à l'entretien du complexe. D'ici à la fin de 2010, la Mission aura achevé le deuxième étage du bâtiment principal. Le nombre d'occupants augmentera avec l'arrivée de deux équipages d'hélicoptère, qui seront basés à l'aéroport international de Bagdad. Avec l'accroissement de la fréquence des vols, les équipages des avions devront parfois passer la nuit à l'aéroport international. La Mission compte en outre que 40 soldats supplémentaires seront stationnés en permanence à l'aéroport pour assurer la protection du complexe. En raison de l'accroissement de ces responsabilités, il est indispensable de disposer d'un poste à plein temps de fonctionnaire d'administration pour superviser la gestion courante du complexe de l'aéroport international. C'est pourquoi il est proposé de créer un poste de

fonctionnaire d'administration (P-3) à l'aéroport international de Bagdad, par le biais du transfert d'un poste analogue provenant d'Erbil (voir ci-dessus).

156. En raison du retrait des forces américaines en Iraq et dans le cadre de la stratégie d'autonomie qu'elle poursuit, la Mission a prévu d'établir un bureau indépendant et une résidence à Bassorah, qui abritera 30 membres de la MANUI et 30 agents d'organismes des Nations Unies recrutés sur le plan international ainsi que 50 soldats. Le bureau comptera également 120 fonctionnaires recrutés sur le plan national. Pour gérer les questions administratives au complexe de Bassorah et favoriser leur supervision, il est indispensable d'accroître la composante Appui à la Mission. Il est donc proposé de créer un poste de temporaire d'assistant administratif (agent du Service mobile) pour apporter toute l'assistance voulue au fonctionnaire d'administration.

157. La Mission construira également un bureau et une résidence à Kirkouk pour la même composition de fonctionnaires et de militaires qu'à Bassorah. Comme on l'a vu plus haut, cette structure requiert un fonctionnaire d'administration (P-3) et deux assistants administratifs (un agent du Service mobile et un agent local). À l'heure actuelle, le bureau de Kirkouk n'a pas de poste de temporaire d'assistant administratif (agent du Service mobile). La Mission propose donc d'adjoindre un poste de temporaire d'assistant administratif (agent du Service mobile) à Kirkouk pour assister le fonctionnaire d'administration, par le biais du transfert du poste de temporaire d'assistant administratif de la Section des communications et des services informatiques à Bagdad.

158. Le Bureau des travaux de construction du siège sera dans une large mesure responsable de la supervision des travaux de construction du siège intégré des Nations Unies pour l'Iraq. Afin d'aider le Responsable principal de projets, un poste de temporaire d'ingénieur (administrateur recruté sur le plan national) sera transféré de la Section du génie du bureau d'Amman. Outre ses fonctions d'ingénieur résident, le titulaire serait chargé de suivre au jour le jour les activités du cabinet d'architectes-conseils (responsable de la gestion des diverses phases de travaux) et celles des sous-traitants.

159. En raison de la charge de travail que représenteront pour le Responsable principal de projets comme pour l'ingénieur les travaux de construction du siège intégré des Nations Unies, il est proposé de créer un nouveau poste de temporaire d'assistant administratif (agent local). Outre son rôle d'appui traditionnel, le titulaire sera chargé de gérer de manière précise et efficace les dossiers, les archives et différents documents techniques ou autres pièces importantes qui se rapportent au Bureau des travaux de construction du siège. Ce poste de temporaire ainsi que ceux, susmentionnés, de responsable principal de projets et d'ingénieur, directement liés au projet concernant le complexe du siège, seront nécessaires pour la durée de ces travaux de construction et d'aménagement.

160. Afin qu'ils soient compatibles avec les fonctions qui y sont effectivement rattachées, il est proposé de transformer les postes de temporaire suivants :

a) Assistant (budget) (agent du Service mobile) en fonctionnaire du budget (agent du Service mobile);

b) Assistant chargé de l'examen et de l'analyse (agent du Service mobile) en assistant administratif (agent du Service mobile).

Bureau du Chef des services administratifs

Personnel recruté sur le plan international : transfert de 2 postes (1 P-4 et 1 agent du Service mobile) provenant du Bureau du Chef de l'appui à la mission

Personnel recruté sur le plan national : création de 2 postes (1 administrateur et 1 agent local)

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*			*Personnel recruté sur le plan national*			
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2*	**Total partiel**	*Service mobile/ Service de sécurité*	*Services généraux*	**Total (personnel international)**	*Administrateurs*	*Agents locaux*	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Effectifs approuvés pour 2010	–	–	–	–	1	–	–	–	**1**	2	–	**3**	–	1	–	**4**
Effectifs proposés pour 2011	–	–	–	–	1	1	–	–	**2**	3	–	**5**	1	2	–	**8**
Variation	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**	**–**	**–**	**1**	**1**	**–**	**2**	**1**	**1**	**–**	**4**

161. Le Bureau du Chef des services administratifs assure la coordination avec le Bureau du Chef des services techniques et avec tous les chefs de section pour la mise en œuvre des plans d'appui à la Mission. Il lui incombe également de suivre l'exécution des programmes de travail de la Section des services administratifs et de coordonner l'application des recommandations d'audit. Le Chef des services administratifs (P-5), qui rend compte au Chef de l'appui à la mission, supervise les activités de la Section des ressources humaines de la Section des finances, de la Section des achats et de la Section des services généraux.

162. À Koweït, le Chef des services administratifs sera épaulé par un fonctionnaire d'administration (Service mobile), un attaché de liaison (recruté sur le plan national), deux assistants administratifs (1 agent du Service mobile et 1 agent recruté sur le plan national) et d'un assistant de liaison (agent local).

163. Le Groupe de la gestion des marchés, implanté à Bagdad, sera dirigé par un chef (P-4), qui sera épaulé par un assistant chargé de la gestion des marchés (Service mobile).

Modifications du tableau d'effectifs

164. Il est proposé d'apporter les changements suivants aux effectifs de la Mission de façon à obtenir la structure susmentionnée.

165. Il est proposé de transférer un poste de chef de la gestion des marchés (P-4) et un poste d'assistant chargé de la gestion des marchés (Service mobile) du Bureau du Chef de l'appui à la Mission, au Bureau du Chef des services administratifs, afin de permettre au Chef de l'appui à la Mission de se consacrer à la gestion stratégique globale des ressources, aux projets de construction (au siège de Bagdad, à Kirkouk et à Basra) et aux fonctions relevant de l'appui à la Mission.

166. Le Centre d'opérations humanitaires, créé par le Gouvernement koweïtien en 2003, avait pour principale fonction de faciliter l'obtention auprès de divers

ministères d'autorisations dont la MANUI avait besoin pour appuyer les opérations en Iraq. Sa fermeture a privé la Mission d'un important moyen de liaison avec le Gouvernement koweïtien, ce qui a entraîné des retards et des difficultés considérables dans la réalisation d'un grand nombre d'activités clefs.

167. En outre, la Mission a participé activement aux négociations entre l'Iraq et le Koweït visant à résoudre divers problèmes bilatéraux. En Iraq, le bureau de Bagdad apporte à la Mission tout l'appui administratif qui lui est nécessaire pour entretenir des contacts avec le Ministère iraquien des affaires étrangères. Au Koweït, ces ressources font toutefois actuellement défaut; la Mission, qui prévoit de participer activement aux débats de haut niveau qui seront tenus en 2011 et au-delà, doit donc impérativement disposer d'un groupe spécialement chargé des relations avec les hauts responsables. Il est par conséquent proposé de constituer un groupe de liaison, qui nécessitera la création de deux postes, un d'attaché de liaison (administrateur recruté sur le plan national) et un d'assistant de liaison (Service mobile).

Section des ressources humaines

Personnel recruté sur le plan international : création de 1 poste (Service mobile), cession de 3 postes (1 P-3, 2 agents du Service mobile) à la Section de la formation

Personnel recruté sur le plan national : création de 2 postes d'agent local, cession de 3 postes (agents locaux) à la Section de la formation

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*			*Personnel recruté sur le plan national*			
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2*	**Total partiel**	*Service mobile/ Service de sécurité*	*Services généraux*	**Total (personnel international)**	*Administrateurs*	*Agents locaux*	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Effectifs approuvés pour 2010	–	–	–	–	–	1	3	–	**4**	10	–	**14**	–	19	–	**33**
Effectifs proposés pour 2011	–	–	–	–	–	1	2	–	**3**	9	–	**12**	–	18	–	**30**
Variation	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(1)**	**–**	**(1)**	**1**	**–**	**(2)**	**–**	**(1)**	**–**	**(3)**

168. La Section des ressources humaines sera chargée de la gestion intégrée des ressources humaines de la Mission, notamment du recrutement, des affectations et de l'administration. Elle exerce en outre les pleins pouvoirs qui lui ont été récemment confiés pour tout ce qui touche au recrutement, à la sélection et à la nomination du personnel recruté sur le plan international, d'autres pouvoirs qui lui ont été délégués pour la gestion des ressources humaines et ceux qui lui avaient été précédemment attribués pour le recrutement et l'administration du personnel recruté sur le plan national, notamment les administrateurs, le recrutement de consultants internationaux et de vacataires, la gestion du tableau d'effectifs au moyen du système Nucleus ainsi que la mise en œuvre, la gestion et le contrôle du plan d'action ressources humaines dans la Mission.

169. Le Chef de la Section des ressources humaines (P-4), à Koweït, sera épaulé par un assistant chargé des ressources humaines (agent local).

170. Le Groupe des bases de données et des archives sera composé de trois assistants chargés des ressources humaines (1 agent du Service mobile et 2 agents locaux).

171. Le Groupe du personnel recruté sur le plan international sera dirigé par un spécialiste des ressources humaines (P-3), épaulé par trois assistants chargés des ressources humaines (2 agents du Service mobile et 1 agent local).

172. The Groupe du personnel recruté sur le plan national sera dirigé par un spécialiste des ressources humaines (Service mobile), épaulé par quatre assistants chargés des ressources humaines (1 agent du Service mobile et 3 agents locaux).

173. Le Groupe des présences sera dirigé par un assistant chargé des ressources humaines (Service mobile), épaulé par quatre assistants chargés des ressources humaines (agents locaux).

174. Le Groupe du recrutement de la Section des ressources humaines, implanté au Koweït, sera dirigé par un spécialiste des ressources humaines (P-3), épaulé par quatre assistants chargés des ressources humaines (2 agents du Service mobile et 2 agents locaux).

175. Le Bureau des ressources humaines de Bagdad sera dirigé par un assistant chargé des ressources humaines (Service mobile), épaulé par deux assistants chargés des ressources humaines (agents locaux).

176. Le Bureau des ressources humaines d'Amman sera doté de deux assistants chargés des ressources humaines (agents locaux).

177. Le Bureau des ressources humaines d'Erbil sera doté d'un assistant chargé des ressources humaines (agent local).

Modifications du tableau d'effectifs

178. Le renforcement des effectifs et la baisse du nombre de postes vacants ayant alourdi la charge de travail de la Section des ressources humaines, il faut que le Chef de la Section se consacre essentiellement aux fonctions associées à la gestion des ressources humaines, que la réforme et le passage au nouveau système informatique (Inspira) a rendues plus complexes et plus diverses.

179. Parallèlement, les besoins de formation de la Mission ont sensiblement augmenté, vu le nombre de fonctionnaires répartis entre les quatre pays où la Mission est présente et les contingents supplémentaires qu'il faut former et entraîner correctement conformément à la politique de l'ONU. Tous les bureaux de la Mission ont des besoins accrus en matière de formation interne (par exemple, méthodes de suivi du comportement professionnel, entretiens d'appréciation des compétences, souci du client, MS Office, gestion de projets, aptitudes à la communication).

180. Il faut mettre au point de nouvelles formations adaptées à chaque catégorie de personnel et traitant de sujets particuliers, concernant par exemple le travail en équipe, le règlement des différends, l'aptitude à la négociation, la communication interculturelle et d'autres thèmes qui n'ont jamais été abordés à la Mission. En outre, il est nécessaire de proposer de nouvelles formations sur les questions liées à la problématique hommes-femmes et le VIH/sida. Il faudra pour cela adopter une démarche ciblée et confier à un responsable plus expérimenté le soin d'assurer la coordination avec les hauts responsables de la Mission.

181. Il est par conséquent proposé de séparer le Groupe de la formation de la Section des ressources humaines et d'en faire une section à part entière, à laquelle seraient transférés les postes ci-après de la Section des ressources humaines suivants : un poste de fonctionnaire chargé de la formation (P-3), un de coordonnateur de la formation (Service mobile) et quatre d'assistant à la formation (1 agent du Service mobile et 3 agents locaux).

182. La Mission s'est vu déléguer les pleins pouvoirs pour ce qui est du recrutement, de la sélection et de la nomination, fonctions qui n'étaient auparavant pas exercées à son niveau. Cela permettra de réduire le nombre de postes vacants et d'accélérer le processus de recrutement. Après un examen approfondi de l'ensemble des fonctions à exercer, les postes supplémentaires ci-après sont demandés :

a) 2 postes d'assistant chargé des ressources humaines (1 agent du Service mobile et 1 agent local) pour le Groupe du recrutement;

b) 1 poste d'assistant chargé des ressources humaines (agent local) pour le Groupe des présences.

Section de la formation

Personnel recruté sur le plan international : cession de 2 postes (Service mobile) par la Section des ressources humaines, cession de 1 poste (P-3) par la Section des ressources humaines et reclassement à P-4 de 1 poste P-3

Personnel recruté sur le plan national : cession de 3 postes (agents locaux) par la Section des ressources humaines

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*			*Personnel recruté sur le plan national*			
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2*	**Total partiel**	*Service mobile/ Service de sécurité*	*Services généraux*	**Total (personnel international)**	*Administrateurs*	*Agents locaux*	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Effectifs approuvés pour 2010	–	–	–	–	–	–	–	–	**–**	–	–	**–**	–	–	–	**–**
Effectifs proposés pour 2011	_	–	–	–	–	1	–	–	**1**	2	–	**3**	–	3	–	**6**
Variation	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**	**–**	**–**	**1**	**2**	**–**	**3**	**–**	**3**	**–**	**6**

183. La Section de la formation et du renforcement des capacités, implantée à Amman, est chargée de mettre en œuvre la politique de formation et de perfectionnement du personnel du Secrétaire général en élaborant des programmes et des formations destinés à répondre aux besoins de perfectionnement professionnel et à favoriser les perspectives de carrière des fonctionnaires de la MANUI, et à les doter des compétences, connaissances et aptitudes qui leur permettront d'aider la Mission à s'acquitter de son mandat. La Section administre également les cours de formation à l'intention des nouveaux fonctionnaires et membres des unités de gardes de l'ONU, ainsi que les cours de langues.

184. Le responsable de la formation (P-4), en poste à Amman, sera épaulé par un coordonnateur de la formation (Service mobile) et deux assistants à la formation (1 agent du Service mobile et 1 agent local).

185. Chacun des bureaux de formation de Bagdad et de Koweït sera doté d'un assistant à la formation (agent local).

Modifications du tableau d'effectifs

186. Eu égard à la transformation du Groupe de la formation en Section de la formation, il est proposé de transférer les postes suivants de la Section des ressources humaines : un poste de coordonnateur de la formation (Service mobile) et quatre d'assistant à la formation (1 agent du Service mobile et 3 agents locaux).

187. Compte tenu de l'accroissement des besoins de formation à l'échelle de la Mission, du traitement des besoins de formation externe et de la coordination avec tous les groupes dans les sections organiques et d'appui, et au vu de la transformation du Groupe de la formation en section, de l'augmentation de la charge de travail et de la responsabilité supplémentaire que représente la supervision d'une nouvelle section, il est proposé de créer un poste de formateur en chef (P-4), qui sera pourvu grâce au transfert de l'actuel poste de fonctionnaire chargé de la formation (P-3) de la Section des ressources humaines et à son reclassement à P-4.

Section des finances

Personnel recruté sur le plan international : cession de 1 poste (Service mobile) par la Section des services médicaux

Personnel recruté sur le plan national : pas de changement

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*			*Personnel recruté sur le plan national*			
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2*	**Total partiel**	*Service mobile/ Service de sécurité*	*Services généraux*	**Total (personnel international)**	*Administrateurs*	*Agents locaux*	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Effectifs approuvés pour 2010	–	–	–	–	–	1	2	–	**3**	6	–	**9**	–	13	–	**22**
Effectifs proposés pour 2011	–	–	–	–	–	1	2	–	**3**	7	–	**10**	–	13	–	**23**
Variation	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**	**–**	**1**	**–**	**–**	**–**	**1**

188. La Section des finances gère l'ensemble des activités financières de la Mission et en garantit la conformité avec le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation. Elle examine et contrôle également les activités liées aux avances afin de veiller à ce que les avances de caisse et les fonds de caisse soient utilisés à bon escient. Elle veille en outre à ce que la comptabilisation des opérations soit exacte et complète et à ce que le système d'établissement des rapports et de contrôle interne soit fonctionnel, vérifie la concordance entre les comptes bancaires et les comptes du grand livre, approuve et effectue, en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Sous-Secrétaire général et Contrôleur, les versements auxquels la Mission doit procéder pour régler promptement les factures

des fournisseurs, traite les bordereaux de remboursement de frais de voyage des fonctionnaires et gère les états de paie du personnel recruté sur les plans national et international.

189. Le Chef de la Section des finances (P-4), en poste à Koweït, dirige la Section et prête conseils et appui au Chef des services administratifs et au Chef de l'appui à la Mission pour toutes les questions financières. Il préside également divers comités, notamment le Comité local des marchés, le Comité local de contrôle du matériel et le Comité local d'examen des réclamations. En 2011, le Chef des finances sera épaulé par un assistant administratif (Service mobile) et un assistant (finances) (agent local).

190. La Mission opérant dans quatre pays différents et depuis plusieurs sites, la Section des finances a son siège à Koweït et des bureaux à Amman, Bagdad et Erbil.

191. Le Chef de la Section des finances bénéficie actuellement de l'appui du Groupe des états de paie, du Groupe du règlement des fournisseurs, du Groupe de la comptabilité et du Groupe de la caisse :

a) Le Groupe des états de paie sera dirigé par un fonctionnaire des finances (P-3), épaulé par cinq assistants (finances) (1 agent du Service mobile et 4 agents locaux);

b) Le Groupe du règlement des fournisseurs sera dirigé par un assistant (finances) (Service mobile), épaulé par cinq assistants (finances) (1 agent du Service mobile et 4 agents locaux);

c) Le Groupe de la comptabilité sera dirigé par un assistant (finances) (Service mobile), épaulé par deux assistants (finances) (1 agent du Service mobile et 1 agent local);

d) Le Groupe de la caisse sera dirigé par un assistant (finances) (Service mobile), épaulé par un assistant (finances) (agent local).

192. À Bagdad, la Section des finances coordonne l'ensemble des activités financières. Elle sera dotée d'un chef adjoint (P-3).

193. À Amman, le sous-groupe des finances s'occupe de tous les paiements aux fournisseurs, des avances de caisse et des autres paiements associés. Il est appuyé par un assistant (finances) (agent local), qui relève du Groupe du règlement des fournisseurs à Koweït.

194. À Erbil, la Section des finances s'occupe de tous les paiements aux fournisseurs, des avances de caisse et des autres paiements associés. Elle est appuyée par un assistant (finances) (agent local), qui relève du Groupe du règlement des fournisseurs à Koweït.

Modification du tableau d'effectifs

195. Il est proposé d'apporter les changements suivants aux effectifs de la Mission de façon à obtenir la structure susmentionnée.

196. Le retrait prévu des forces américaines en Iraq devrait se traduire par des achats plus importants pour la Mission et, en conséquence, par un surcroît d'activité pour le Comité local des marchés et le Comité local de contrôle du matériel. Il est donc indispensable qu'une personne soit spécialement chargée d'aider le Chef de la

Section des finances pour ces questions. C'est pourquoi il est proposé de transférer un poste d'assistant administratif (Service mobile) de la Section des services médicaux à la Section des finances.

Section des services généraux

Personnel recruté sur le plan international : création de 3 postes (Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : création de 4 postes (agents locaux)

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*			*Personnel recruté sur le plan national*			
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2*	**Total partiel**	*Service mobile/ Service de sécurité*	*Services généraux*	**Total (personnel international)**	*Administrateurs*	*Agents locaux*	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Effectifs approuvés pour 2010	–	–	–	–	–	1	1	–	**2**	18	–	**20**	–	35	–	**55**
Effectifs proposés pour 2011	–	–	–	–	–	1	1	–	**2**	21	–	**23**	–	39	–	**62**
Variation	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**3**	**–**	**3**	**–**	**4**	**–**	**7**

197. La Section des services généraux est chargée d'offrir toute une gamme de services à l'appui des opérations administratives de la Mission. Elle s'occupe notamment de l'organisation des voyages, du courrier, de la valise diplomatique, de la réception et de l'inspection des marchandises, du contrôle du matériel et des stocks, des réclamations, de la cession du matériel et de la gestion des installations.

198. Le Chef de la Section des services généraux (P-4), en poste à Bagdad, est chargé d'assurer la supervision des activités susmentionnées et de donner des conseils d'expert en la matière; il bénéficiera du soutien d'un assistant administratif (agent local). À Koweït, il sera appuyé par un fonctionnaire des services généraux (Service mobile); à Amman, il sera appuyé par un assistant chargé des services généraux (Service mobile) et un assistant administratif (agent local); à Erbil, il sera appuyé par deux assistants (1 agent du Service mobile et 1 agent local).

199. Le Groupe des réclamations sera dirigé par un fonctionnaire chargé des réclamations (P-3), épaulé par deux assistants (agents locaux) à Koweït et par un assistant (agent local) à Bagdad.

200. Le Groupe de la réception et de l'inspection du matériel sera dirigé par un chef (Service mobile), épaulé par quatre assistants (1 agent du Service mobile et 3 agents locaux) à Koweït, un assistant (agent local) à Amman, un assistant (agent local) à Erbil et trois assistants (1 agent du Service mobile et 2 agents locaux) à Bagdad.

201. Le Groupe de contrôle du matériel et des stocks sera dirigé par un chef (Service mobile), qui sera épaulé par trois assistants (1 agent du Service mobile et 2 agents locaux) à Koweït, deux assistants (1 agent du Service mobile et 1 agent local) à Bagdad, un assistant (agent local) à Amman et un assistant (agent local) à Erbil.

202. À Koweït, le Groupe des voyages et des visas sera dirigé par un chef (Service mobile), épaulé par un assistant chargé des voyages et des visas (Service mobile), deux assistants chargés des voyages (agents locaux) et un assistant de liaison (agent local). À Amman, le Groupe sera appuyé par deux assistants chargés des voyages (1 agent du Service mobile et 1 agent local).

203. Le Groupe du courrier et de la valise diplomatique sera appuyé par un administrateur chargé du courrier et de la valise diplomatique (Service mobile) à Bagdad, un assistant chargé du courrier et de la valise diplomatique (agent local) et un assistant d'enregistrement (agent local) à Koweït, et un assistant chargé du courrier et de la valise diplomatique (agent local) à Erbil.

204. Le Groupe de la gestion des installations sera appuyé par 15 assistants (gestion des installations) (3 agents du Service mobile et 12 agents locaux) à Bagdad, par deux assistants (1 agent du Service mobile et 1 agent local) à Koweït, par un assistant (Service mobile) à Erbil, par un assistant (Service mobile) à l'aéroport international de Bagdad, par un assistant (Service mobile) à Amman, par un assistant (Service mobile) à Basra et par un assistant (Service mobile) à Kirkouk.

205. Le Groupe de la cession du matériel à Koweït sera appuyé par deux assistants (cession du matériel) (1 agent du Service mobile et 1 agent local).

Modifications du tableau d'effectifs

206. Du fait de l'augmentation prévue des effectifs à Bagdad, il faudra étoffer les services dans les bureaux, de la distribution du courrier au nettoyage fréquent des espaces collectifs ou des toilettes. En outre, la construction d'un petit bureau temporaire sur le chantier du quartier général entraînera également divers besoins en la matière. Les effectifs actuels ne devraient pas permettre de faire face à cette évolution. Il est donc proposé de créer quatre postes supplémentaires d'assistant (agent local) au Groupe de la gestion des installations.

207. Du fait de la création du bureau et du complexe résidentiel de la MANUI à l'aéroport international de Bagdad, il est nécessaire qu'un fonctionnaire recruté sur le plan international soit spécialement chargé de superviser la gestion des installations et de s'acquitter d'autres fonctions relevant des services généraux. Celui-ci aidera également le fonctionnaire d'administration dans l'exercice de ses fonctions quotidiennes, notamment la supervision des sous-traitants assurant la prestation de services de blanchisserie, de nettoyage et de restauration ainsi que l'entretien des véhicules au profit des fonctionnaires et des contingents, et le remplacera en son absence. Il est par conséquent proposé de créer un poste d'assistant (gestion des installations) (Service mobile).

208. La situation est similaire dans les complexes de Kirkouk et de Basra, dont les besoins gagneront beaucoup en ampleur et en complexité au vu des dimensions physiques de ces complexes et du nombre de fonctionnaires qu'ils abritent. Bien que chacun de ces complexes dispose d'une équipe spécialisée comptant un fonctionnaire d'administration et plusieurs assistants, un personnel plus important est indispensable compte tenu du nombre d'activités habituellement associées à un complexe de cette taille. Il est donc proposé de créer deux postes d'assistant (gestion des installations) (Service mobile) à Basra et un poste d'assistant (gestion des installations) (Service mobile) à Kirkouk.

209. Les titulaires des trois postes d'assistant (gestion des installations) demandés à Basra, à Kirkouk et à l'aéroport international de Bagdad devraient avoir pour fonction de recevoir et d'inspecter les marchandises, de gérer la valise diplomatique, de superviser les services de nettoyage des bureaux et des logements ainsi que les services de restauration proposés aux fonctionnaires et aux contingents, d'aider le Groupe des voyages à Koweït pour la relève des contingents (4 fois par an), de gérer le contrat relatif aux services de blanchisserie et d'assurer la liaison avec les services compétents pour permettre l'accès des sous-traitants.

210. Il est également proposé de transformer, à Amman, le poste d'assistant aux cartes d'identité (Service mobile) du Groupe des cartes d'identité en poste d'assistant (gestion des installations) (Service mobile).

Section des achats

Personnel recruté sur le plan international : déclassement de 1 poste P-3 en un poste du Service mobile

Personnel recruté sur le plan national : création de 2 postes (agents locaux)

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*			*Personnel recruté sur le plan national*			
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2*	**Total partiel**	*Service mobile/ Service de sécurité*	*Services généraux*	**Total (personnel international)**	*Administrateurs*	*Agents locaux*	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Effectifs approuvés pour 2010	–	–	–	–	–	1	3	–	**4**	7	–	**11**	–	13	–	**24**
Effectifs proposés pour 2011	–	–	–	–	–	1	2	–	**4**	8	–	**11**	–	15	–	**26**
Variation	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(1)**	**–**	**–**	**1**	**–**	**–**	**–**	**2**	**–**	**2**

211. La Section des achats veille à ce que l'acquisition de biens et services et leur fourniture à la Mission en Iraq, en Jordanie et au Koweït soient coordonnées, efficaces, rationnelles et conformes aux Règlement financier et règles de gestion financière, au Manuel des achats et aux normes éthiques de l'ONU. Il est proposé de déléguer, à un nombre suffisant de fonctionnaires qualifiés, la possibilité d'effectuer des achats dans chaque site de la Mission jusqu'à concurrence d'un plafond fixé en fonction de leur grade, les marchés et achats supérieurs à ce plafond étant traités à la Section des achats, proprement dite, à Koweït.

212. La Section des achats, à Koweït, sera dirigée par un chef (P-4), appuyé par un responsable des opérations d'achat à Koweït (P-3). Cette section comporte quatre groupes, dont chacune est dotée du personnel d'appui suivant :

a) Le Groupe des achats : un fonctionnaire chargé des achats (Service mobile) et quatre assistants aux achats (agents locaux);

b) Le Groupe des marchés : deux fonctionnaires chargés des achats (Service mobile) et quatre assistants aux achats (agents locaux);

c) Le Groupe de l'appui aux achats : un fonctionnaire chargé des achats (Service mobile) et deux assistants aux achats (agents locaux);

d) Le Groupe de l'examen des fournisseurs : un fonctionnaire chargé des achats (Service mobile) et un assistant aux achats (agent local).

213. Le Groupe des achats à Amman sera composé d'un fonctionnaire chargé des achats (Service mobile) et d'un assistant aux achats (agent local).

214. Les opérations d'achats en Iraq sont coordonnées et supervisées, au nom du Chef de la Section des achats, par un fonctionnaire chargé des achats (P-3) affecté à Bagdad, qui supervise les sites suivants et leur personnel :

a) Bagdad : trois assistants aux achats (1 agent du Service mobile et 2 agents locaux);

b) Erbil : un fonctionnaire chargé des achats (Service mobile) et un assistant aux achats (agent local).

Modifications du tableau d'effectifs

215. Le retrait prévu des forces américaines contraindra la Mission à construire de nouveaux bureaux et à trouver ailleurs les ressources qu'elles lui fournissaient jusqu'à maintenant. Ces activités, qui se traduiront par une forte augmentation des responsabilités et de la charge de travail de la Section, ne pourront pas être menées avec les effectifs actuels. La Mission devra en outre réaliser davantage d'études de marché et avoir des contacts avec un plus grand nombre de fournisseurs. Afin de répondre à ces besoins, il est proposé de créer deux postes d'assistant aux achats (agents locaux), qui seront affectés respectivement au Groupe des marchés et au Groupe des achats à Koweït.

216. Le fichier des fournisseurs s'étant considérablement étoffé ces dernières années, le Groupe des fournisseurs a enregistré une baisse des enregistrements de nouveaux fournisseurs. Il faudrait par conséquent reclasser le poste de responsable des fichiers de fournisseurs (P-3) en un poste de fonctionnaire chargé des achats (Service mobile).

Section des services médicaux

Personnel recruté sur le plan international : transfert de 1 poste (Service mobile) à la Section des finances

Personnel recruté sur le plan national : pas de changement

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*			*Personnel recruté sur le plan national*			
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2*	**Total partiel**	*Service mobile/ Service de sécurité*	*Services généraux*	**Total (personnel interna-tional)**	*Adminis-trateurs*	*Agents locaux*	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Effectifs approuvés pour 2010	–	–	–	–	1	2	2	–	**5**	7	–	**12**	–	2	–	**14**

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*			*Personnel recruté sur le plan national*			
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2*	**Total partiel**	*Service mobile/ Service de sécurité*	*Services généraux*	**Total (personnel international)**	*Administrateurs*	*Agents locaux*	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Effectifs proposés pour 2011	–	–	–	–	1	2	2	–	**5**	6	–	**11**	–	2	–	**13**
Variation	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(1)**	**–**	**(1)**	**–**	**–**	**–**	**(1)**

217. La Section des services médicaux est responsable de la santé, du suivi médical et du bien-être du personnel civil. Elle est chargée de la coordination et de la prestation de services médicaux, des soins de santé et du traitement médical préventif pour l'ensemble du personnel de la MANUI. Elle coordonne également l'évacuation des malades et des blessés, à l'intérieur et à l'extérieur de la zone d'opérations de la Mission, et établit des plans d'action pour les cas d'urgence.

218. À Bagdad, la Section sera placée sous la direction d'un médecin-chef (P-5), épaulé par un médecin (P-3), trois infirmiers/aides-soignants (Service mobile), un physiothérapeute (Service mobile) et un infirmier (agent local).

219. À Erbil, la Section sera appuyée par un médecin (P-4), un infirmier/aide-soignant (Service mobile) et un infirmier/technicien de laboratoire (agent local).

220. Le Conseiller du personnel (P-4), qui rendra compte au Médecin-chef, sera épaulé par un conseiller du personnel (P-3) et un assistant au Conseiller du personnel (Service mobile).

Modifications du tableau d'effectifs

221. À l'issue d'un examen des effectifs de la section, il a été conclu que les infirmiers/aides-soignants pouvaient s'acquitter, en plus de leurs fonctions médicales, des tâches attachées au poste d'assistant administratif (Service mobile). Il est par conséquent proposé qu'un poste d'assistant administratif (Service mobile) soit transféré à la Section des finances.

222. Après un examen approfondi du nombre des actes médicaux pratiqués par les effectifs présents à Bagdad ces dernières années, et une plus grande autonomie étant nécessaire, il a été conclu qu'il serait nécessaire de recruter un infirmier/aide-soignant supplémentaire à Bagdad, ce qui permettrait à au moins deux infirmiers/aides-soignants d'être présents en permanence. En outre, grâce au nouveau poste, la Mission sera en mesure de dispenser des soins de santé primaires et de transférer les patients au centre médical le plus proche. Il est proposé à cette fin de transformer l'un des deux postes de physiothérapeute (Service mobile) en un poste d'infirmier/aide-soignant (Service mobile).

Bureau du Chef des services techniques

Personnel recruté sur le plan international : pas de changement

Personnel recruté sur le plan national : pas de changement

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*			*Personnel recruté sur le plan national*			
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2*	**Total partiel**	*Service mobile/ Service de sécurité*	*Services généraux*	**Total (personnel international)**	*Administrateurs*	*Agents locaux*	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Effectifs approuvés pour 2010	–	–	–	–	1	2	2	–	**5**	3	–	**8**	–	2	–	**10**
Effectifs proposés pour 2011	–	–	–	–	1	2	2	–	**5**	3	–	**8**	–	2	–	**10**
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

223. Les sections d'appui technique prêtent à la MANUI un soutien fonctionnel et sûr en matière de logement, de communication, d'information, de mobilité et de bon fonctionnement, de sorte à faciliter l'exécution de son mandat. Le Chef des services techniques (P-5) est chargé de la gestion quotidienne des sections d'appui technique, à savoir la Section des transports, la Section des communications et de l'informatique, la Section du génie, la Section de la logistique, la Section des approvisionnements et la Section des transports aériens; il est épaulé par un assistant administratif (agent local) à Bagdad et par un chef adjoint des services techniques (P-4) et un assistant administratif (Service mobile) à Koweït. Le Chef adjoint assure également, par roulement avec le Chef, la coordination des services d'appui technique.

224. Le Centre d'opérations logistiques est responsable de la planification et de la coordination de toutes les activités des services techniques à l'appui des activités de la MANUI, notamment le passage à l'autonomie, la préparation des interventions d'urgence et l'administration de l'appui logistique reçu des forces américaines en Iraq. Il est également chargé de la planification courante, de la coordination et de la conduite des opérations de soutien pour l'ensemble des bureaux de la MANUI. Les services d'appui à la Mission sont donc dotés d'une fonction de planification, de coordination et de communication qui permet d'obtenir une appréciation actualisée de la situation et garantit une coordination transparente de l'appui aux divers sites de la Mission. Le centre sera dirigé, à Bagdad, par un chef de la logistique (P-4), épaulé par un assistant administratif (agent local). Il sera composé du Groupe de la planification logistique, doté d'un fonctionnaire chargé de la logistique (P-3), et du Groupe des opérations en cours, doté d'un fonctionnaire chargé de la logistique (P-3) et de deux assistants à la logistique (Service mobile).

Section des communications et de l'informatique

Personnel recruté sur le plan international : cession de 1 poste (Service mobile) au bureau du Chef de l'appui à la Mission

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*			*Personnel recruté sur le plan national*			
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2*	**Total partiel**	*Service mobile/ Service de sécurité*	*Services généraux*	**Total (personnel international)**	*Administrateurs*	*Agents locaux*	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Effectifs approuvés pour 2010	–	–	–	–	–	1	3	1	**5**	24	–	**29**	–	51	–	**80**
Effectifs proposés pour 2011	–	–	–	–	–	1	3	1	**5**	23	–	**28**	–	51	–	**79**
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	**(1)**	–	**(1)**	–	-	–	**(1)**

225. La Section des communications et de l'informatique est chargée de concevoir, de mettre en place et d'entretenir l'infrastructure et les systèmes informatiques et de communication dans la zone de la Mission. Elle gère de nombreux techniciens et une grande quantité de matériel de valeur. Elle est également responsable de la gestion des diverses applications utilisées par la Mission, du système de courrier électronique, de la formation et du dépannage des usagers, des services de visioconférence et du matériel de communication. La Section sera dirigée par un chef (P-4), en poste à Bagdad, appuyé par un chef des opérations (P-3), un spécialiste des systèmes informatiques (adjoint de 1e classe) (P-2), un spécialiste des systèmes informatiques (Service mobile), trois assistants informaticiens (Service mobile), trois techniciens informatique (agents locaux), un spécialiste de la sécurité des données et de la reprise après sinistre (Service mobile), deux assistants aux télécommunications (Service mobile), un spécialiste des systèmes informatiques (Service mobile), cinq techniciens des transmissions (agents locaux), un assistant au centre des transmissions (Service mobile), quatre standardistes (agents locaux) et un assistant à la gestion des avoirs (agent local).

226. Le Groupe des communications à Koweït sera doté d'un fonctionnaire chargé de la planification et du soutien logistique (P-3), deux assistants aux télécommunications (Service mobile), trois techniciens des transmissions (agents locaux), un assistant au centre de transmissions (Service mobile), deux standardistes (agents locaux), deux préposés à la facturation des appels téléphoniques (1 agent du Service mobile et 1 agent local), un coordonnateur de la formation et de la gestion des documents (Service mobile), un fonctionnaire chargé de la gestion des avoirs (Service mobile), un assistant aux entrepôts (Service mobile), un assistant administratif (agent local) et un assistant à la gestion des avoirs (agent local).

227. Le Groupe de l'informatique, à Koweït, sera doté de deux assistants informaticiens (Service mobile) et de quatre techniciens informatique (agents locaux).

228. Le Groupe des communications et de l'informatique, à Amman, sera doté d'un spécialiste des systèmes informatiques (systèmes et applications Web) (P-3), d'un assistant informaticien (Service mobile), de trois techniciens informatique (agents

locaux), d'un assistant aux télécommunications (Service mobile), de deux techniciens des transmissions (agents locaux), d'un assistant au centre des transmissions (Service mobile), de trois standardistes (agents locaux) et de deux assistants à la gestion des avoirs (agents locaux).

229. Le site de Basra sera doté de deux techniciens des transmissions (agents locaux), de deux techniciens informatiques (agents locaux) et d'un standardiste (agent local).

230. Le site d'Erbil sera doté d'un spécialiste des systèmes informatiques (Service mobile), épaulé par un assistant aux télécommunications (Service mobile), trois techniciens des transmissions (agents locaux), deux techniciens informatique (agents locaux) et deux standardistes (agents locaux).

231. Le site de Kirkouk sera doté d'un technicien des transmissions (agent local), d'un standardiste (agent local) et de deux techniciens informatique (agents locaux).

Modifications du tableau d'effectifs

232. Après un examen attentif de la charge de travail existante, il est proposé qu'un poste d'assistant administratif (Service mobile) à Bagdad soit transféré au Bureau du Chef de l'appui à la Mission à Kirkouk.

233. En vue d'harmoniser plus avant les titres fonctionnels existants, il est proposé de modifier comme suit le titre des titulaires des postes suivants :

a) À Bagdad, le poste de coordinateur régional de la Section des communications et de l'informatique (Service mobile) serait transformé en un poste de spécialiste des systèmes informatiques (Service mobile).

b) À Erbil, 1 poste de coordinateur régional de la Section des communications et de l'informatique (Service mobile) serait transformé en un poste de spécialiste des systèmes informatiques (Service mobile).

Section du génie et des bâtiments

Personnel recruté sur le plan international : pas de changement

Personnel recruté sur le plan national : cession de 1 poste au Bureau du Chef de l'appui à la Mission; suppression de 3 postes (agents locaux)

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*			*Personnel recruté sur le plan national*			
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2*	**Total partiel**	*Service mobile/ Service de sécurité*	*Services généraux*	**Total (personnel international)**	*Administrateurs*	*Agents locaux*	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Effectifs approuvés pour 2010	–	–	–	–	–	2	4	–	**6**	5	–	**11**	2	55	–	**68**
Effectifs proposés pour 2011	–	–	–	–	–	2	4	–	**6**	5	–	**11**	1	52	–	**64**
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	**(1)**	**(3)**	–	**(4)**

234. La Section du génie et des bâtiments est chargée d'assurer, de manière efficace et efficiente, la planification, la gestion, la rénovation, l'entretien et l'exploitation des locaux. À Bagdad, elle sera dirigée par un chef du génie (P-4), qui planifiera et exécutera les projets de construction et de rénovation des bâtiments et installations, supervisera l'exécution des travaux de génie civil réalisés par des entrepreneurs extérieurs, organisera l'entretien des locaux de bureaux et des logements, contrôlera, établira des procédures et administrera les stocks et les fournitures nécessaires aux travaux, pourvoira à la construction et à l'installation des infrastructures, y compris au fonctionnement des installations de purification et localisera des fournisseurs d'eau et de services d'embouteillage, et supervisera le cas échéant la remise en état des aérodromes, la rénovation des locaux de bureaux fournis par le Gouvernement et l'aménagement de sites propices à l'installation de bureaux et de logements.

235. À Bagdad, le Chef du génie est épaulé par un ingénieur (travaux) (P-4) et un assistant administratif (agent local). Il est également appuyé par trois ingénieurs (1 P-3 et 2 agents du Service mobile), un fonctionnaire chargé des bâtiments (recruté sur le plan national), trois électriciens (agents locaux), cinq techniciens adjoints (agents locaux), un assistant à la gestion des bâtiments (agent local), deux plombiers/charpentiers (agents locaux), deux mécaniciens (groupes électrogènes) (agents locaux), trois assistants génie (agents locaux), un opérateur de générateurs (agent local), deux maçons/charpentiers (agents locaux), trois techniciens chauffagistes (agents locaux) et un architecte assistant (agent local).

236. À l'aéroport international de Badgad, un ingénieur (P-3) est chargé de l'entretien global des installations de la MANUI. Il sera épaulé par trois techniciens adjoints (agents locaux).

237. À Koweït, un responsable de la gestion du matériel (Service mobile) sera épaulé par deux ingénieurs assistants (agents locaux), deux techniciens chauffagistes (agents locaux), deux électriciens (agents locaux) et un charpentier/plombier/chauffagiste (agent local), pour l'entretien quotidien des installations et les petits travaux de réparation.

238. À Amman, l'entretien général des installations de la MANUI sera assuré par un ingénieur (P-3), qui sera épaulé par un charpentier/plombier (agent local), un ingénieur assistant (agent local), un électricien (agent local) et un assistant à la gestion des bâtiments (agent local).

239. Le bureau d'Erbil, qui apportera son appui au bureau de Kirkouk, sera doté d'un ingénieur (P-3), de deux ingénieurs civils (Service mobile), d'un mécanicien (groupes électrogènes) (agent local), d'un maçon/charpentier (agent local), de trois ingénieurs assistants (agents locaux), d'un charpentier/plombier/factotum (agent local), d'un électricien (agent local), de cinq techniciens adjoints (agents locaux), d'un assistant à la gestion des bâtiments (agent local) et d'un chauffagiste (agent local).

Modifications du tableau d'effectifs

240. Afin d'assurer la souplesse de l'administration et d'harmoniser les titres fonctionnels actuels, il est proposé de transformer les postes suivants :

a) 1 poste d'ingénieur de secteur (P-3) à Bagdad serait transformé en un poste d'ingénieur (P-3);

b) 1 poste d'ingénieur civil (Service mobile) à Bagdad serait transformé en un poste d'ingénieur (Service mobile);

c) 1 poste de chauffagiste (Service mobile) à Bagdad serait transformé en un poste d'ingénieur (Service mobile);

d) 1 poste de spécialiste de la planification et de la conception architecturales (P-3) serait transféré de Koweït à Erbil et transformé en un poste d'ingénieur chargé de superviser l'exécution des projets de génie en cours et d'assurer la direction de l'équipe concernée au bureau d'Erbil.

e) 1 poste d'ingénieur écologue (P-3) serait transféré de Koweït à Amman et transformé en un poste d'ingénieur dont le titulaire serait chargé d'assurer la supervision du bureau.

f) 1 poste d'ingénieur mécanicien et électricien (P-3) serait transféré de Koweït à l'aéroport international de Bagdad et transformé en un poste d'ingénieur dont le titulaire serait chargé de superviser l'appui courant à l'entretien du complexe.

241. À l'issue de l'examen des besoins de la Mission en effectifs, il est proposé de procéder, pour 2011, aux changements suivants :

a) 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national serait transféré à Bagdad, le titulaire étant chargé d'aider le Responsable principal de projets au Bureau du Chef de l'appui à la Mission.

b) 3 postes de technicien adjoint (agent local) seraient supprimés.

Section des transports

Personnel recruté sur le plan international : création de 1 poste de temporaire (Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : suppression de 2 postes de temporaire (agents locaux)

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*			*Personnel recruté sur le plan national*			
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2*	**Total partiel**	*Service mobile/ Service de sécurité*	*Services généraux*	**Total (personnel international)**	*Administrateurs*	*Agents locaux*	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Effectifs approuvés pour 2010	–	–	–	–	–	1	1	–	**2**	8	–	**10**	–	68	–	**78**
Effectifs proposés pour 2011	–	–	–	–	–	1	1	–	**2**	9	–	**11**	–	66	–	**77**
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	**–**	**1**	–	**1**	–	**(2)**	–	**(1)**

242. La Section des transports fournit des moyens et des services de transport terrestre à l'ensemble des membres du personnel et aux contingents. À Bagdad, les opérations seront dirigées par 1 chef de la section des transports (P-4) secondé par 2 fonctionnaires chargés des transports (Service mobile), 1 mécanicien auto (Service mobile), 9 chauffeurs (2 agents du Service mobile et 7 agents locaux), 2 répartiteurs

(agents locaux), 8 opérateurs de véhicules lourds (agents locaux), 2 assistants (transports) (agents locaux) et 11 mécaniciens auto (agents locaux).

243. Le bureau du Koweït, qui sert de point d'entrée aux véhicules et au matériel de transport, disposera de l'appui de 2 fonctionnaires chargés des transports (1 P-3 et 1 agent du Service mobile), 1 mécanicien auto (Service mobile), 2 assistants (transports) (agents locaux), 3 chauffeurs (agents locaux), 2 répartiteurs (agents locaux), 2 opérateurs de véhicules lourds (agents locaux), 5 mécaniciens auto (agents locaux) et 1 assistant administratif (agent local).

244. Le bureau d'Amman disposera de l'appui de 1 fonctionnaire chargé des transports (Service mobile), 9 chauffeurs (agents locaux), 2 répartiteurs (agents locaux), 1 opérateur de véhicules lourds (agent local) et 1 assistant (transports) (agent local).

245. Le bureau d'Erbil disposera de l'appui de 1 fonctionnaire chargé des transports (Service mobile), 3 chauffeurs (agents locaux), 1 mécanicien auto (agent local) et 1 assistant (transports) (agent local).

246. Le bureau de Bassorah disposera de l'appui de 1 chauffeur (agent local) et de 1 mécanicien auto (agent local).

247. Le bureau de Kirkouk disposera de l'appui de 1 mécanicien auto (agent local).

Modifications du tableau d'effectifs

248. L'arrivée de trois autocars blindés permettra à la Mission d'assurer de façon autonome le transport du personnel et des contingents entre la zone internationale et l'aéroport international de Bagdad. Toutefois, le terminal utilisé par la Mission reste situé dans une zone hautement sécurisée par les forces américaines, où l'entrée et la sortie des membres du personnel iraquiens – y compris les membres du personnel de la MANUI recruté sur le plan national – sont problématiques. Aussi est-il nécessaire que les chauffeurs des autocars blindés soient recrutés sur le plan international. Si l'équipe actuelle de chauffeurs internationaux devrait suffire pour appuyer les activités prévues jusqu'à la fin 2010, la Mission aura besoin de chauffeurs supplémentaires en raison de l'arrivée d'aéronefs supplémentaires et de l'accroissement du personnel et des effectifs militaires en 2011. Il est donc proposé de créer un poste de temporaire de chauffeur (Service mobile) à Bagdad. En outre, il est proposé de rebaptiser un poste de fonctionnaire chargé des transports (Service mobile) à Bagdad en poste de chauffeur (Service mobile).

249. Après avoir examiné la charge de travail de la section, il est proposé de supprimer les postes temporaires suivants, qui ne sont plus utiles : 1 chauffeur (agent local) à Kirkouk et 1 mécanicien auto (agent local) à Mossoul.

Section de l'approvisionnement et des services

Personnel recruté sur le plan international : suppression de 1 poste de temporaire (P-3)

Personnel recruté sur le plan national : aucune variation

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*			*Personnel recruté sur le plan national*			
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2*	**Total partiel**	*Service mobile/ Service de sécurité*	*Services généraux*	**Total (personnel international)**	*Administrateurs*	*Agents locaux*	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Effectifs approuvés pour 2010	–	–	–	–	–	1	3	–	**4**	9	–	**13**	–	19	–	**32**
Effectifs proposés pour 2011	–	–	–	–	–	1	2	–	**3**	9	–	**12**	–	19	–	**31**
Variation	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(1)**	**–**	**(1)**	**–**	**–**	**(1)**	**–**	**–**	**–**	**(1)**

250. La Section de l'approvisionnement et des services sera chargée de l'approvisionnement en fournitures générales, en systèmes de survie (logement, restauration, eau en bouteille) et en carburant à l'appui des dépendances de la Mission. Elle sera chargée de prévoir les besoins en approvisionnement, d'élaborer les budgets, de gérer les demandes, de préparer les contrats et les marchés, d'assurer la réception, l'entreposage, la gestion des stocks, la livraison et la distribution des articles et du matériel requis par les dépendances de la MANUI dans chacun de ses bureaux.

251. La Section sera dirigée par le Chef des approvisionnements (P-4) au Koweït secondé par un assistant administratif (agent local). Elle sera composée d'un groupe des services contractuels et d'un groupe de l'approvisionnement général.

252. Le Groupe des services contractuels sera dirigé au Koweït par 1 fonctionnaire d'administration des contrats (P-3) et disposera de l'appui de 1 superviseur (contrats de restauration) (Service mobile), 1 superviseur (contrats de fourniture de carburant) (Service mobile) et 3 assistants à l'administration des contrats (1 agent du Service mobile et 2 agents locaux).

253. Le Groupe de l'approvisionnement général sera dirigé à Bagdad par 1 fonctionnaire chargé des fournitures (P-3) secondé par 6 assistants (fournitures) (1 agent du Service mobile et 5 agents locaux), et 1 assistant à la gestion des carburants (agent local).

254. Le principal entrepôt d'approvisionnement se trouve au Koweït et dispose de l'appui de 1 assistant (entrepôts) (Service mobile) et de 5 assistants aux fournitures (1 agent du Service mobile et 4 agents locaux).

255. La Section de l'approvisionnement et des services disposera également de cellules d'approvisionnement dans chacun de ses principaux bureaux. Ces cellules seront chargées de toutes les fonctions de la Section de l'approvisionnement dans leur région où elles assumeront les tâches de planification de l'approvisionnement, d'administration des contrats et d'approvisionnement général. La cellule d'approvisionnement d'Erbil sera composée de 4 assistants aux fournitures (2 agents

du Service mobile et 2 agents locaux). La cellule d'approvisionnement d'Amman sera composée de 3 assistants aux fournitures (1 agent du Service mobile et 2 agents locaux). La cellule de Kirkouk sera composée de 1 commis aux fournitures (agent local). La cellule de Bassorah sera composée de 1 assistant aux fournitures (agent local).

Modifications du tableau d'effectifs

256. À l'heure actuelle, la Mission dispose de 2 postes de temporaire de fonctionnaire chargé des fournitures de la classe P-3. Après avoir soigneusement examiné les activités d'approvisionnement, et compte tenu notamment de la création d'un bureau à l'aéroport international de Bagdad et de la nette amélioration des opérations logistiques de la Mission en matière d'acheminement des marchandises du Koweït à Bagdad, il est proposé de supprimer un poste de temporaire de fonctionnaire chargé des fournitures (P-3) au Koweït.

257. Pour rendre compte des fonctions réelles qui leur correspondent, il est proposé de modifier le titre fonctionnel des postes ci-après, sans changement de classe.

a) Un fonctionnaire chargé de la gestion des contrats (P-3) devient fonctionnaire d'administration des contrats (P-3);

b) Un assistant chargé de la gestion des marchés (Service mobile) devient assistant à l'administration des contrats (Service mobile) ;

c) Deux assistants chargés de la gestion des marchés (agents locaux) deviennent assistants à l'administration des contrats (agents locaux).

Section des transports aériens

Personnel recruté sur le plan international : création de 4 postes de temporaire (Service mobile), suppression de 1 poste de temporaire (P-3)

Personnel recruté sur le plan national : création de 3 postes de temporaire (agents locaux)

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*			*Personnel recruté sur le plan national*			
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2*	**Total partiel**	*Service mobile/ Service de sécurité*	*Services généraux*	**Total (personnel international)**	*Administrateurs*	*Agents locaux*	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Effectifs approuvés pour 2010	–	–	–	–	–	1	3	1	**5**	20	–	**25**	–	14	–	**39**
Effectifs proposés pour 2011	–	–	–	–	–	1	2	1	**4**	24	–	**28**	–	17	–	**45**
Variation	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(1)**	**–**	**(1)**	**4**	**–**	**3**	**–**	**3**	**–**	**6**

258. Le Manuel des transports aériens du Département de l'appui aux missions donne des indications précises sur les fonctions, les rôles et les tâches devant être accomplis par la Section des transports aériens au quartier général de la Mission, dans les bureaux de zone et dans les lieux régulièrement fréquentés par les appareils de la Mission. Le plan d'aménagement de l'effectif décrit ci-après tient compte des

règles et politiques en vigueur tout en répondant aux besoins spécifiques de la MANUI. Il s'agit notamment de veiller à ce que les fonctions de contrôle des mouvements restent intégrées aux opérations aériennes au sein de la Section des transports aériens.

259. À Bagdad, le bureau de liaison pour les transports aériens, qui se trouve au quartier général de la Mission, dispose de l'appui de 4 assistants au contrôle des mouvements (2 agents du Service mobile et 2 agents locaux).

260. À l'aéroport international de Bagdad, le Centre opérationnel pour les mouvements aériens devra être opérationnel sept jours par semaine et 18 heures par jour. La gestion quotidienne de toutes les opérations de transport aérien et de contrôle des mouvements de la Mission dans la zone de mission sera assurée par 1 fonctionnaire chargé des opérations aériennes (Service mobile) et 1 fonctionnaire de l'organisation des mouvements et transports (Service mobile). Le Centre opérationnel dispose de l'appui de 4 assistants aux opérations aériennes (Service mobile) (2 par service) et les fonctions de contrôle des mouvements sont assurées par 2 assistants au contrôle des mouvements (Service mobile) (1 par service).

261. Le Groupe de l'appui aux opérations aériennes de l'aéroport international de Bagdad disposera de l'appui de 4 assistants au contrôle des mouvements (Service mobile) et de 4 assistants aux opérations aériennes (Service mobile).

262. Au Koweït, au quartier général de la Section, le Chef des transports aériens (P-4) sera assisté d'un chef adjoint et de 1 fonctionnaire de l'organisation des mouvements et transports (P-3).

263. Le Groupe de la conformité technique et de l'assurance qualité disposera de l'appui de 2 fonctionnaires chargés des opérations aériennes (1 P-3 et 1 P-2).

264. Le Groupe du budget et de l'administration sera supervisé par 1 assistant budget et administration (Service mobile) et disposera de l'appui de 3 assistants budget et administration (agents locaux).

265. L'entrée en service de deux hélicoptères et d'un avion supplémentaires aura pour effet d'alourdir sensiblement la charge de travail. Jusqu'ici la charge de travail a augmenté de près de 25 % du fait de l'augmentation de la gestion de l'information financière et de la comptabilité liée à l'administration des appareils, de l'augmentation du nombre de passagers et de l'administration des mécanismes de recouvrement des coûts. Outre les demandes d'autorisation de vol résultant de l'augmentation du personnel et des contingents de la MANUI, la Section doit également pourvoir aux besoins des 20 organismes qui composent l'équipe de pays des Nations Unies en Iraq. Elle est amenée à faire face aux questions liées aux accords relatifs à la participation aux coûts avec ces 20 organismes relativement à l'utilisation de 4 hélicoptères et de 2 avions. La réalisation de toutes ces tâches supposera un effectif de 4 agents (1 agent du Service mobile et 3 agents locaux).

266. Toute l'activité de planification afférente au contrôle des mouvements nécessaires au sein de la Mission et avec d'autres missions est assurée par le Groupe du contrôle des mouvements. Étant également chargé de toutes les opérations de fret au départ du Koweït et à l'arrivée dans ce pays, le Groupe est composé d'un bureau central de réservation et d'un bureau du transport des marchandises. Les opérations de ces deux bureaux seront assurées par 9 assistants au contrôle des mouvements (3 agents du Service mobile et 6 agents locaux).

267. À Amman, le fonctionnement d'un groupe de l'appui aux opérations aériennes sera assuré par 3 assistants au contrôle des mouvements (1 agent du Service mobile et 2 agents locaux).

268. À Bassorah, le Groupe disposera de l'appui de 1 assistant au contrôle des mouvements (agent local).

269. À Erbil, le Groupe disposera de l'appui de 1 assistant aux opérations aériennes (Service mobile) et de 2 assistants au contrôle des mouvements (agents locaux).

270. À Kirkouk, le Groupe disposera de l'appui de 1 assistant au contrôle des mouvements (agent local).

Modifications du tableau d'effectifs

271. Du fait de l'augmentation du nombre de membres du personnel de la MANUI et des organismes des Nations Unies amenés à se rendre en Iraq ou à en partir et à se déplacer entre les différents bureaux, existants et nouveaux, en Iraq, la charge de travail en matière d'opérations aériennes et de contrôle des mouvements augmentera en proportion. En outre, les importations/exportations et les mouvements de marchandises augmenteront, les besoins logistiques s'accroissant avec l'augmentation du taux d'activité et l'éparpillement de l'activité dans tout le pays.

272. Les responsables de la Section de la sécurité aérienne du Département de l'appui aux missions ont signalé que les effectifs actuels du Centre opérationnel pour les mouvements aériens étaient inférieurs au seuil minimum et recommandé que les opérations de « contrôle en vol » soient accomplies par un personnel spécialisé. Sachant que les opérations héliportées de la MANUI ont commencé, le problème, s'il n'est pas réglé, n'en sera que plus aigu. En temps normal, les agents locaux peuvent être formés aux tâches de contrôle en vol. Mais dans le cas présent, l'accès à l'aéroport international de Bagdad leur est refusé pour des raisons de sécurité.

273. Pour répondre aux besoins susmentionnés, il est proposé de créer :

a) 2 postes d'assistant aux opérations aériennes (Service mobile) au Groupe de l'appui aux opérations aériennes à l'aéroport international de Bagdad;

b) 1 poste d'assistant aux opérations aériennes (Service mobile) et 1 poste de fonctionnaire de l'organisation des mouvements et transports (Service mobile) au Centre opérationnel pour les mouvements aériens à l'aéroport international de Bagdad;

c) 1 poste d'assistant budget et administration (agent local) au Groupe du budget et de l'administration au Koweït;

d) 1 poste d'assistant aux opérations aériennes (agent local) au Groupe de l'appui aux opérations aériennes à Bassorah;

e) 1 poste d'assistant au contrôle des mouvements (agent local) au Groupe de l'appui aux opérations aériennes à Kirkouk.

274. L'examen des activités aériennes à Erbil fait apparaître que les attributions du fonctionnaire chargé des opérations aériennes (P-3) peuvent être exercées par d'autres membres du personnel en poste. Il est donc proposé de supprimer le poste de temporaire de fonctionnaire chargé des opérations aériennes (P-3) au Groupe de l'appui aux opérations aériennes à Erbil.

IV. Analyse des ressources demandées[1]

Tableau 4
Prévisions de dépenses détaillées

	1er janvier-31 décembre 2010			*Prévisions de dépenses pour 2011*			*Analyse de la variation 2010-2011*
	Crédits ouverts)	*Montant estimatif des dépenses*	*Écart : économie (dépassement)*	*Total*	*Montant net*	*Dépenses non renouvelables*	*Variation*
Catégorie de dépenses	*(1)*	*(2)*	*(3) = (1) – (2)*	*(4)*	*(5) = (4) – (3)*	*(6)*	*(7) = (4) – (1)*
I. Militaires et personnel de police							
Observateurs militaires	1 177,0	1 343,6	(166,6)	1 500,4	1 667,0	–	323,4
Contingents	13 336,7	10 105,9	3 230,8	12 516,8	9 286,0	–	(819,9)
Personnel de la police civile	–	–	–	416,3	416,3	–	416,3
Total partiel I	**14 513,7**	**11 449,5**	**3 064,2**	**14 433,5**	**11 369,3**	**–**	**(80,2)**
II. Personnel civil							
Personnel recruté sur le plan international	49 336,8	48 805,6	531,2	54 575,9	54 044,7	–	5 239,1
Personnel recruté sur le plan national	15 467,9	17 223,3	(1 755,4)	17 823,9	19 579,3	–	2 356,0
Total partiel II	**64 804,7**	**66 028,9**	**(1 224,2)**	**72 399,8**	**73 624,0**	**–**	**7 595,1**
III. Dépenses opérationnelles							
Consultants et experts	584,0	531,9	52,1	553,8	501,7	–	(30,2)
Voyages	3 678,0	4 343,5	(665,5)	5 774,1	6 439,6	–	2 096,1
Installations et infrastructures	15 840,4	17 795,1	(1 954,7)	28 000,0	29 954,7	–	12 159,6
Transports terrestres	2 939,8	2 881,8	58,0	8 972,6	8 914,6	–	6 032,8
Transports aériens	23 037,5	22 072,5	965,0	46 562,9	45 597,9	–	23 525,4
Communications	7 683,7	7 592,0	91,7	9 119,6	9 027,9	–	1 435,9
Informatique	5 667,0	4 425,9	1 241,1	4 319,6	3 078,5	–	(1 347,4)
Santé	999,3	256,0	743,3	426,0	(317,3)	–	(573,3)
Matériel spécial	90,0	–	90,0	48,4	(41,6)	–	(41,6)
Fournitures, services et matériel divers	11 488,3	16 149,9	(4 661,6)	16 118,7	20 780,3	–	4 630,4
Projets à effet rapide	–	–	–	1 000,0	1 000,0	–	1 000,0
Total partiel III	**72 008,0**	**76 048,6**	**(4 040,6)**	**120 895,7**	**124 936,3**	**–**	**48 887,7**
Total	**151 326,4**	**153 527,0**	**(2 200,6)**	**207 729,0**	**209 929,6**	**–**	**56 402,6**

[1] Le montant des ressources demandées est exprimé en milliers de dollars des États-Unis.

A. Militaires et personnel de police

(*14 433 500 dollars*)

	Crédits ouverts pour 2010	*Montant estimatif des dépenses de 2010*	*Écart : économie (dépassement)*	*Total prévu pour 2011*	*Montant net prévu pour 2011*	*Variation 2010-2011*
Observateurs militaires	1 177,0	1 343,6	(166,6)	1 500,4	1 667,0	323,4

275. Le montant demandé (1 500 400 dollars) doit servir à financer le déploiement de 16 officiers de liaison dans la zone de la Mission : indemnité de subsistance (missions) (544 100 dollars) et indemnité d'habillement (2 800 dollars) aux taux standard habituels; frais de voyage (déploiement) pour 3 voyages à raison de 2 500 dollars par voyage (chiffres estimatifs) et frais de voyage (rapatriement) pour 14 voyages à raison de 5 000 dollars par voyage (chiffres estimatifs) (70 000 dollars); indemnisation en cas de décès ou d'invalidité (40 000 dollars); coût des services d'appui logistique et des systèmes de survie (rations, eau, logement) (843 500 dollars). Un taux de vacance de postes de 15 % a été appliqué au calcul des prévisions de dépenses pour 2011.

276. Les dépenses prévues pour 2011 sont supérieures, essentiellement en raison de l'augmentation de 90,5 dollars par personne par jour en 2010 à 165 dollars du coût moyen des systèmes de survie inscrit au budget. Contrairement à 2010, où un taux unique avait été utilisé aux fins de l'établissement du budget, des taux spécifiques par localité sont utilisés pour le calcul du coût des systèmes de survie en 2011. Cette augmentation du coût estimatif des systèmes de survie est en partie compensée par la réduction des dépenses prévues au titre de l'indemnité de subsistance (missions) du fait de la hausse du taux de vacance de poste (15 % pour 2011 contre 5 % pour 2010).

277. Le dépassement de 2010 s'explique par la réception et le traitement en 2010 de demandes d'indemnisation à la suite d'un décès ou pour cause d'invalidité liées à un événement survenu en 2009.

	Crédits ouverts pour 2010	*Montant estimatif des dépenses de 2010*	*Écart : économie (dépassement)*	*Total prévu pour 2011*	*Montant net prévu pour 2011*	*Variation 2010-2011*
Contingents	13 336,7	10 105,9	3 230,8	12 516,8	9 286,0	(819,9)

278. Le montant demandé (12 516 800 dollars) doit couvrir les remboursements afférents à 280 gardes au taux standard du coût des contingents (3 305 400 dollars); les frais liés au déploiement, à la relève et au rapatriement de troupes (2 512 000 dollars) au coût moyen de 4 000 dollars à raison de 628 voyages liés à la relève; les indemnités journalières (130 800 dollars) ainsi que les indemnités de permission (38 800 dollars); les indemnisations en cas de décès ou d'invalidité (112 000 dollars); et le coût des systèmes de survie et des services d'appui logistique (6 417 800 dollars). On estime que 400 gardes des Nations Unies seront déployés en 2011. Un taux de vacance de postes de 30 % a été appliqué au calcul des prévisions de dépenses.

279. Les dépenses prévues pour 2011 sont inférieures en raison de la baisse des frais de déplacement liés à la relève du fait de l'augmentation du nombre des vols commerciaux entre l'Iraq et le pays fournissant des contingents. Par le passé, la Mission était tributaire des vols des forces américaines en Iraq et devait engager d'importantes dépenses au titre des systèmes de survie et des services d'appui logistique. Cette réduction est en partie annulée par l'augmentation des dépenses prévues au titre des systèmes de survie et des services d'appui logistique qui tient à l'augmentation des effectifs des troupes en 2011.

280. Le montant prévu du solde inutilisé de 2010 tient essentiellement au fait que les frais de déplacement liés à la relève ont été inférieurs aux prévisions et à l'existence de vols commerciaux en provenance de l'Iraq. La diminution des dépenses sous cette rubrique est également prise en compte dans les prévisions de dépenses pour 2011.

	Crédits ouverts pour 2010	*Montant estimatif des dépenses d e 2010*	*Écart : économie (dépassement)*	*Total prévu pour 2011*	*Montant net prévu pour 2011*	*Variation 2010-2011*
Personnel de la police civile	–	–	–	416,3	416,3	416,3

281. Le montant demandé (416 300 dollars) doit servir à financer le déploiement de quatre conseillers de police civile dans la zone de la Mission : indemnité de subsistance (missions) (159 100 dollars) et indemnité d'habillement (800 dollars) au taux standard habituel; frais de voyage (déploiement) pour 4 voyages à raison de 3 000 dollars par voyage (chiffres estimatifs) (12 000 dollars); indemnisation en cas de décès ou d'invalidité (40 000 dollars); et coût des services d'appui logistique et des systèmes de survie (rations, eau, logement), à raison de 140 dollars par personne et par jour (204 400 dollars). Un taux de vacance de postes de 40 % a été appliqué au calcul des prévisions de dépenses pour 2011.

B. Personnel civil

(*72 399 800 dollars*)

	Crédits ouverts pour 2010	*Montant estimatif des dépenses de 2010*	*Écart : économie (dépassement)*	*Total prévu pour 2011*	*Montant net prévu pour 2011*	*Variation 2010-2011*
Personnel recruté sur le plan international	49 336,8	48 805,6	531,2	54 575,9	54 044,7	5 239,1

282. Le montant demandé (54 575 900 dollars) doit servir à financer les traitements (22 009 300 dollars), les dépenses communes de personnel (20 658 800 dollars), les primes de risque à raison de 1 365 dollars par mois pour un tableau d'effectifs comportant 193 postes (3 161 300 dollars), et l'indemnité transitoire (7 696 500 dollars) pour 510 postes de temporaire recruté sur le plan international. Un montant de 1 050 000 dollars est prévu pour l'indemnité de subsistance (missions) des agents du Service mobile de la MANUI qui y ont droit. Un taux de vacance de postes de

25 % a été appliqué au calcul des prévisions de dépenses pour 2011. Le montant demandé servirait également à financer les dépenses résultant de l'harmonisation des conditions d'emploi. Le versement de l'indemnité transitoire personnelle est une mesure provisoire visant à compenser toute baisse de la rémunération globale des fonctionnaires qui découlerait de l'adoption de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale sur la gestion des ressources humaines, notamment de l'harmonisation des conditions d'emploi.

283. Les dépenses prévues pour 2011 sont supérieures, principalement en raison de la création de 53 postes de temporaire recruté sur le plan international pour appuyer l'élargissement des opérations de la Mission. Du fait de la réduction des effectifs des forces américaines en Iraq, la Mission doit pouvoir assurer de façon autonome la sécurité et la protection de son personnel. En raison des nouveaux complexes prévus à Kirkouk, à Bassorah et à l'aéroport international de Bagdad, et des avions et hélicoptères supplémentaires, il faudra du personnel supplémentaire pour assurer la gestion de ces complexes et s'occuper de la flotte aérienne de la Mission. Conjuguée aux traitements et dépenses communes de personnel pour les nouveaux postes de temporaire recruté sur le plan international, l'augmentation de l'indemnité transitoire s'est traduite par une augmentation des dépenses prévues pour 2011. Du fait de l'incertitude liée aux réformes de la gestion des ressources humaines, l'indemnité de subsistance (missions) pour les agents du Service mobile n'était pas prévue dans le budget pour 2010. Sur la base des dépenses effectivement engagées en 2010, un montant est prévu en 2011 pour le versement de l'indemnité de subsistance (missions) aux agents du Service mobile de la MANUI.

284. Le montant prévu du solde inutilisé de 2010 tient principalement à la prime de risque, les effectifs déployés en Iraq ayant été inférieurs aux 277 par mois prévus dans le budget. De plus, les crédits supplémentaires prévus au titre des dépenses communes de personnel lors de l'établissement du budget 2010 du fait de l'incertitude liée aux réformes de la gestion des ressources humaines n'ont pas été utilisés. Cette économie a toutefois été annulée par des dépenses non prévues au budget au titre de l'indemnité de subsistance (missions) versée aux agents du Service mobile et par des dépenses supérieures aux prévisions au titre des traitements du fait d'un taux de vacance inférieur à celui prévu au budget (24 % contre 35 %).

	Crédits ouverts pour 2010	*Montant estimatif des dépenses de 2010*	*Écart : économie (dépassement)*	*Total prévu pour 2011*	*Montant net prévu pour 2011*	*Variation 2010-2011*
Personnel recruté sur le plan national	15 467,9	17 223,3	(1 755,4)	17 823,9	19 579,3	2 356,0

285. Le montant demandé (17 823 900 dollars) doit servir à financer les traitements (11 920 300 dollars) et les dépenses communes de personnel (4 281 200 dollars) correspondant à un tableau d'effectifs de 625 agents recrutés sur le plan national (124 administrateurs et 501 agents locaux), ainsi que la prime de risque à hauteur de 406 dollars par mois (1 582 400 dollars) pour 421 agents recrutés sur le plan national et les heures supplémentaires estimées (40 000 dollars). Un taux de vacance de postes de 36 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national et de 18 % pour les agents locaux a été appliqué au calcul des coûts estimatifs pour 2011.

286. Les dépenses prévues pour 2011 sont supérieures, principalement en raison de la création de 31 postes d'agents recrutés sur le plan national proposés pour 2011.

287. Le dépassement en 2010 est imputable à un taux de vacance de postes effectif inférieur à celui prévu au budget (20 % contre 25 %), en partie compensé par des dépenses moindres que prévu au titre de la prime de risque du fait de l'absence de fonctionnaires de la zone de mission pour cause de congé et pour des raisons de sécurité.

C. Dépenses opérationnelles

(*120 895 700 dollars*)

	Crédits ouverts pour 2010	*Montant estimatif des dépenses de 2010*	*Écart : économie (dépassement)*	*Total prévu pour 2011*	*Montant net prévu pour 2011*	*Variation 2010-2011*
Consultants et experts	584,0	531,9	52,1	553,8	501,7	(30,2)

288. Le montant demandé (553 800 dollars) doit couvrir les dépenses afférentes aux services de consultants nécessaires dans les domaines suivants : a) la mise en place de systèmes nationaux de suivi et d'évaluation (75 000 dollars) (2 consultants recrutés sur le plan international à raison de 2 voyages et de 4 mois chacun); b) les travaux de recherche et d'analyse sur les domaines prioritaires pour l'exécution des programmes (85 500 dollars) (3 consultants recrutés sur le plan international à raison de 3 voyages et de 3 mois chacun); c) l'assistance technique et au renforcement des capacités de coordination intégrée de l'aide à la gestion (99 000 dollars) (3 consultants recrutés sur le plan international à raison de 3 voyages et de 3 mois chacun); d) les affaires constitutionnelles (24 000 dollars) (1 consultant recruté sur le plan international pour 1 voyage et 2 mois); e) le règlement des différends frontaliers (42 000 dollars) (1 consultant recruté sur le plan international pour 1 voyage et 4 mois); f) la coexistence nationale et le règlement des conflits (42 000 dollars) (1 agent recruté sur le plan international pour 1 voyage et 4 mois); g) la coopération régionale (33 000 dollars) (1 consultant recruté sur le plan international pour 1 voyage et 3 mois); h) les mesures de confiance entre Arabes et Kurdes concernant les différends fonciers (33 000 dollars) (1 consultant recruté sur le plan international pour 1 voyage et 3 mois); i) les mesures de confiance entre Arabes et Kurdes concernant le droit à recevoir un enseignement dans sa langue et les programmes d'enseignement correspondants (33 000) (1 consultant recruté sur le plan international pour 1 voyage et 3 mois); j) les mesures de confiance entre Arabes et Kurdes concernant les minorités (33 000 dollars) (1 consultant recruté sur le plan international pour 1 voyage et 3 mois); k) les mesures de confiance entre Arabes et Kurdes concernant les questions de recensement et de composition démographique (33 000 dollars). Le montant demandé doit servir également à financer les dépenses afférentes au service d'un consultant en formation aux techniques d'encadrement (11 900 dollars) et de négociation (9 400 dollars).

	Crédits ouverts pour 2010	*Montant estimatif des dépenses de 2010*	*Écart : économie (dépassement)*	*Total prévu pour 2011*	*Montant net prévu pour 2011*	*Variation 2010-2011*
Voyages	3 678,0	4 343,5	(665,5)	5 774,1	6 439,6	2 096,1

289. Le montant demandé (5 774 100 dollars) doit couvrir les frais de voyage (billets d'avion, indemnité journalière de subsistance et faux frais au départ et à l'arrivée) des responsables de la Mission appelés à participer à des réunions et à des consultations à New York, en Europe et dans les capitales du Moyen-Orient (392 700 dollars), des chefs de section (administration et appui technique) appelés à participer à des conférences et ateliers annuels (309 100 dollars), des fonctionnaires du Département de la sûreté et de la sécurité qui doivent se rendre à Amman pour aider à l'évaluation des conditions de sécurité des nouveaux sites (30 800 dollars), et du Chef du personnel appelé à participer à des ateliers et à rencontrer des groupes professionnels (76 900 dollars). Le montant demandé doit servir également à financer les voyages en Iraq dans la zone de la Mission. On estime qu'en 2011, l'effectif quotidien de personnel sera de 120 personnes au siège à Bagdad et à l'aéroport international de Bagdad, 30 à Erbil, 12 à Kirkouk, 8 à Bassorah et 5 à Mossoul. Un montant de 4 352 800 dollars est donc demandé pour financer le paiement d'une indemnité journalière de subsistance à ce personnel. Un montant de 180 400 dollars est également demandé pour financer le paiement d'une indemnité journalière de subsistance aux fonctionnaires en poste en Iraq qui voyagent via le Koweït, Amman et Téhéran.

290. Le montant demandé doit servir en outre à financer les voyages (431 400 dollars) à destination de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) ou d'autres centres de formation pour des stages concernant tous les domaines administratifs et certains domaines opérationnels (médiation, affaires humanitaires, droits de l'homme).

291. Le montant demandé pour 2011 est plus élevé en raison principalement de l'augmentation des dépenses au titre de l'indemnité journalière de subsistance, qui n'ont pas été dûment prises en compte dans les prévisions de dépenses pour 2010.

292. Les dépassements de crédits en 2010 tiennent essentiellement au fait que les dépenses au titre de l'indemnité journalière de subsistance à verser au personnel de mission déployé en Iraq ont été supérieures aux prévisions. Cette augmentation a été prise en compte dans les prévisions de dépenses pour 2011.

	Crédits ouverts pour 2010	*Montant estimatif des dépenses de 2010*	*Écart : économie (dépassement)*	*Total prévu pour 2011*	*Montant net prévu pour 2011*	*Variation 2010-2011*
Installations et infrastructure	15 840,4	17 795,1	(1 954,7)	28 000,0	29 954,7	12 159,6

293. Le montant demandé (28 000 000 dollars) doit servir à financer des achats pour les deux nouveaux sites de la MANUI à Bassorah et à Kirkouk : 2 systèmes de traitement des eaux usées (200 100 dollars), 12 groupes électrogènes (6 pour chaque complexe) (968 800 dollars) et du matériel électrique (220 800 dollars). Il faut

également six conteneurs réfrigérants supplémentaires pour stocker des rations alimentaires pour deux semaines. Des réfrigérateurs supplémentaires sont également nécessaires compte tenu du renforcement prévu des effectifs à Erbil et à l'aéroport international de Bagdad et de la mise en place des nouveaux sites à Bassorah et à Kirkouk (223 300 dollars), ainsi que deux systèmes de collecte et d'ultrafiltration des eaux usées pour les deux nouveaux sites à Bassorah et à Kirkouk (188 700 dollars). Le montant demandé doit servir également à financer l'achat de matériel de cuisine, de literie et de mobilier de base pour les locaux de l'aéroport international de Bagdad et les deux nouveaux sites à Bassorah et à Kirkouk (199 400 dollars). Il couvrira en outre l'achat de mobilier de bureau (258 500 dollars), de matériel de bureau (12 photocopieuses et 15 déchiqueteuses pour papier à haute densité) (146 500 dollars), de matériel de défense des périmètres (2 182 700 dollars), de matériel de sécurité (armes, munitions et accessoires) (1 151 500 dollars) et de matériel anti-incendie (429 800 dollars).

294. Le montant demandé doit couvrir également la location de locaux à Amman et à Téhéran, des bureaux régionaux en Iraq et des installations de conférence pour toute la Mission (387 000 dollars), les locaux à Bagdad et au Koweït étant fournis à titre gracieux; les services collectifs de distribution d'eau et d'électricité (330 600 dollars); les services d'entretien (829 400 dollars); ainsi que les services de sécurité, notamment les équipes cynophiles de détection d'explosifs pour les locaux à usage de bureaux dans tous les sites de la Mission (3 635 000 dollars). Il doit couvrir également le coût des travaux d'aménagement et de rénovation d'installations prévus dans tous les sites (aménagement des bâtiments et des systèmes de distribution d'eau et d'électricité, mise à niveau des installations selon les normes minimales de sécurité opérationnelle), notamment les travaux prévus sur le nouveau site à Bassorah (3 120 000 dollars); des services de construction liés aux grands projets de remise en état et de construction de logements et d'un réfectoire pour les membres de l'unité de gardes de l'ONU, à la construction du complexe de la MANUI à Kirkouk (10 465 000 dollars); de la papeterie et des fournitures de bureau (150 000 dollars); des pièces de rechange et des fournitures pour groupe électrogène, climatiseur et système de traitement des eaux usées (196 000 dollars); des fournitures d'entretien (309 000 dollars); des fournitures pour la défense des périmètres, notamment des murets en béton pour la construction d'un mur d'enceinte sur les sites de Kirkouk et de Bassorah, comme l'exigent l'évaluation des risques pour la sécurité et les normes minimales de sécurité opérationnelle; du renforcement des dispositifs de sécurité (1 828 300 dollars); du carburant pour groupe électrogène à raison de 470 200 litres environ à 0,85 dollar le litre, et du carburant et des lubrifiants pour les véhicules (459 600 dollars); et des fournitures sanitaires et articles de nettoyage (120 000 dollars).

295. Le montant demandé pour 2011 est plus élevé en raison principalement des travaux de construction et de rénovation prévus sur les nouveaux sites de la MANUI à Bassorah et à Kirkouk, de l'augmentation des dépenses prévues au titre du matériel de défense des périmètres; des dispositifs de sécurité et sûreté et des fournitures de défense des périmètres destinés aux nouveaux sites de la MANUI et d'autres sites de la Mission comme l'exigent les normes de sécurité. La mise en place des sites de Bassorah et de Kirkouk et le renforcement de la présence de la MANUI à l'aéroport international de Bagdad, compte tenu du retrait programmé des forces américaines, expliquent l'augmentation des dépenses prévues pour l'acquisition de divers matériels et de services de sécurité nécessaires à la protection

des nouveaux sites. Par ailleurs, en raison des contraintes du milieu, de l'âge et de l'état des bâtiments de la Mission ainsi que des dégâts causés par des tirs indirects, les dépenses prévues au titre des fournitures et des services d'entretien sont également supérieures.

296. Les dépassements de crédits en 2010 tiennent essentiellement au fait que le coût effectif des travaux de rénovation et de construction a été plus élevé que prévu de même que les dépenses liées à l'achat et à l'installation de dispositifs de sécurité et de sûreté, et aux services collectifs de distribution d'eau et d'électricité. Ces dépassements sont en partie compensés par la diminution des dépenses afférentes à l'achat de groupes électrogènes et de matériel anti-incendie. Le renforcement programmé de la présence de la Mission à l'aéroport international de Bagdad est actuellement à l'étude, aussi l'achat des groupes électrogènes et du matériel anti-incendie a-t-il été reporté jusqu'à ce qu'une décision ait été prise quant à la construction du site à l'aéroport. Par ailleurs, l'achat de groupes électrogènes de forte puissance a permis d'en acheter moins que prévu.

	Crédits ouverts pour 2010	*Montant estimatif des dépenses de 2010*	*Écart : économie (dépassement)*	*Total prévu pour 2011*	*Montant net prévu pour 2011*	*Variation 2010-2011*
Transports terrestres	2 939,8	2 881,8	58,0	8 972,6	8 914,6	6 023,8

297. Le montant demandé (8 972 600 dollars) doit couvrir l'achat du matériel suivant : 1 véhicule de sécurité-incendie rapide, 4 ambulances blindées, 25 véhicules blindés pour les missions spéciales, 3 autocars moyens blindés, 1 camion-citerne pour le transport de kérosène, 1 ambulance, 10 chariots élévateurs à fourche légers à moyens, 2 chariots à fourche lourds (15 tonnes), 3 véhicules utilitaires et 1 véhicule de sécurité-incendie et de sauvetage rapide (7 543 600 dollars); du matériel pour les ateliers de réparation de véhicules (61 000 dollars); la location de grues et de dépanneuses (29 400 dollars), la réparation et l'entretien des véhicules de la Mission, notamment ceux qui se trouvent à Amman et au Koweït (215 000 dollars); l'assurance responsabilité civile (86 300 dollars); l'achat de pièces détachées et de fournitures pour les véhicules de la Mission à Bagdad, Erbil et au Koweït, le remplacement du vitrage blindé des véhicules déployés en Iraq (572 700 dollars); et l'achat de carburants et lubrifiants (464 600 dollars).

298. Le montant demandé pour 2011 est plus élevé en raison de l'augmentation des dépenses prévues pour l'achat de divers véhicules dont la Mission aura besoin pour assurer elle-même le transport de son personnel en Iraq et vers la zone rouge, compte tenu du retrait programmé des forces américaines. Au moment de l'établissement du présent rapport, les missions dans la zone rouge sont appuyées par les forces américaines. Chaque mission spéciale aura besoin de cinq véhicules pour appuyer les opérations en zone rouge. Il faudra également un véhicule de sécurité-incendie et de sauvetage rapide pour assurer la sécurité du complexe de l'ONU à Bagdad et protéger le réservoir de carburant (600 000 litres), les groupes électrogènes diesel, l'espace d'entreposage, l'atelier et le poste de transformation. L'accroissement du parc de véhicules de la MANUI et l'usure des véhicules due aux conditions climatiques et à l'état des routes expliquent l'augmentation des dépenses

prévues pour l'achat de pièces de rechange et de fournitures et le remplacement de vitrage blindé.

299. Le montant prévu du solde inutilisé de 2010 tient au fait que l'achat d'un autocar blindé a été reporté à plus tard. Ces économies sont en partie annulées par l'augmentation des dépenses afférentes à la location de véhicules spécialisés.

	Crédits ouverts pour 2010	*Montant estimatif des dépenses de 2010*	*Écart : économie (dépassement)*	*Total prévu pour 2011*	*Montant net prévu pour 2011*	*Variation 2010-2011*
Transports aériens	23 037,5	22 072,5	965,0	46 562,9	45 597,9	23 525,4

300. Le montant demandé (46 562 900) doit couvrir l'achat de 12 conteneurs d'aéroport et de 15 840 fusées antimissiles pour avion et hélicoptère (1 146 400 dollars); les droits de navigation aérienne (14 400 dollars); les droits d'atterrissage et la manutention au sol (532 300 dollars); l'indemnité de subsistance des équipages (10 300 dollars); le coût du carburant pour la flotte d'avions et d'hélicoptères dont on prévoit qu'elle consommera 2,1 millions de litres de carburant à 0,87 dollar le litre (1 862 200 dollars); et l'assurance responsabilité civile (37 800 dollars) pour ces appareils.

301. Ce montant doit couvrir également les frais annuels d'affrètement et d'exploitation de deux avions Learjet, un ancien et un nouveau (12 203 100 dollars) et les coûts garantis y relatifs (déploiement et peinture du deuxième appareil), à raison de 1 600 heures de vol pour le premier et de 1 130 heures de vol pour le deuxième, ainsi que les frais d'affrètement et d'exploitation de quatre hélicoptères, deux anciens et deux nouveaux loués à des sociétés et les coûts garantis y relatifs (déploiement et peinture pour les deux nouveaux hélicoptères), à raison de 3 354 dollars par heure de vol pour un total de 1 200 heures pour les deux anciens appareils et de 605 heures pour les deux nouveaux (30 756 400 dollars).

302. Le montant demandé pour 2011 est plus élevé en raison principalement de l'ajout d'un avion et deux hélicoptères à la flotte de la Mission. Le deuxième avion, qui doit en principe être déployé à l'échéance du 1er avril 2011, a été budgétisé pour 275 jours. Les deux nouveaux hélicoptères, qui doivent être déployés à l'échéance du 1er juillet 2011, ont été budgétisés pour 184 jours. L'augmentation du montant demandé s'explique également par le fait que le prix du carburant a été relevé à 0,87 dollar le litre (0,53 dollar le litre inscrit au budget de 2010).

303. Le montant prévu du solde inutilisé de 2010 s'explique par le fait que le déploiement des hélicoptères a été retardé faute de trouver des fournisseurs qui soient en mesure et acceptent d'apporter certains aménagements aux appareils, notamment l'installation d'équipements antimissiles. Les économies réalisées sur la location d'hélicoptères, les droits d'atterrissage et la manutention au sol sont en partie annulées par l'augmentation des dépenses afférentes à l'exploitation de l'avion et les dépenses engagées pour l'achat de fusées antimissiles, qui n'étaient pas inscrites au budget de 2010.

	Crédits ouverts pour 2010	*Montant estimatif des dépenses de 2010*	*Écart : économie (dépassement)*	*Total prévu pour 2011*	*Montant net prévu pour 2011*	*Variation 2010-2011*
Communications	7 683,7	7 592,0	91,7	9 119,6	9 027,9	1 435,9

304. Le montant demandé (9 119 600 dollars) doit couvrir le remplacement de matériel de communications et l'achat de matériel supplémentaire en vue de l'expansion des opérations de la Mission à l'aéroport international de Bagdad, à Kirkouk et à Bassorah (2 159 600 dollars); l'achat de matériel de sécurité et de sûreté (systèmes de positionnement universel (GPS) de poche et systèmes de contre-mesures électroniques) (2 221 300 dollars); le coût des communications par réseaux commerciaux, les frais de télécopie et de raccordement à l'Internet par ligne d'abonné numérique asymétrique (ADSL); le coût de la téléphonie et du raccordement à l'Internet par satellite, de la location de répéteurs de satellite et de systèmes de localisation des véhicules (3 693 900 dollars); les services d'appui pour le réseau longue portée et l'augmentation des liaisons VHF en Iraq (102 000 dollars); les services liés au passage du système analogique au système numérique (400 000 dollars); et le coût des pièces de rechange et consommables pour le matériel de communications (442 800 dollars). Le montant demandé doit servir également à financer des services d'information (production d'affiches, de magazines bilingues, de dépliants et d'émissions de radio et de télévision) (100 000 dollars).

305. Le montant demandé pour 2011 est plus élevé en raison principalement des dépenses prévues au titre de l'appui aux nouveaux sites de la MANUI à Bassorah et à Kirkouk et à l'aéroport international de Bagdad. Par ailleurs, les coûts des services Internet pour Bagdad, Bassorah, Erbil, le Koweït et Amman sont plus élevés que ceux inscrits au budget de 2010 et les services d'accès additionnels assurés par une société privée à Najaf, Mossoul et Ramadi n'étaient pas inclus dans le budget de 2010. Le raccordement avec d'autres missions au Moyen-Orient, qui n'était pas prévu dans le budget de 2010, explique également pourquoi les prévisions de dépenses pour 2011 sont supérieures.

306. Le montant prévu du solde inutilisé de 2010 s'explique principalement par le fait que les dépenses afférentes à l'achat du matériel de communications ont été moins élevées que prévu, la décision relative à l'expansion de la présence de la Mission à l'aéroport international de Bagdad étant encore en discussion. Ces économies ont été en partie annulées par les dépenses afférentes aux communications par réseaux commerciaux et à l'achat de pièces détachées, qui ont été plus élevées que prévu.

	Crédits ouverts pour 2010	*Montant estimatif des dépenses de 2010*	*Écart : économie (dépassement)*	*Total prévu pour 2011*	*Montant net prévu pour 2011*	*Variation 2010-2011*
Informatique	5 667,0	4 425,9	1 241,1	4 319,6	3 078,5	(1 347,4)

307. Le montant demandé (4 319 600 dollars) doit couvrir le remplacement de 30 ordinateurs de bureau, et de 20 moniteurs et l'achat de 48 expéditeurs

numériques (dont 40 de remplacement), de 16 imprimantes, de 43 serveurs (dont 23 de remplacement) et de 15 unités d'alimentation permanentes; l'achat de matériel de réseau (commutateurs et routeur) (2 401 000 dollars); la mise à jour de logiciels et l'achat de logiciels de gestion hôtelière pour l'attribution des logements au siège à Bagdad, etc., (564 500 dollars); l'appui informatique et le stockage des données centralisés (353 600 dollars); la participation de la Mission au coût des licences et redevances d'utilisation des logiciels (310 500 dollars); et le coût des pièces de rechange et consommables (690 000 dollars).

308. Le montant demandé pour 2011 est moins élevé parce que les dépenses prévues au titre du matériel informatique, des progiciels et des services informatiques sont moins élevées, la Mission ayant réussi à couvrir les coûts de l'expansion des opérations en Iraq (Ramadi, Mossoul et Najaf) et à Amman avec le budget de 2010. Ces économies sont en partie annulées par l'augmentation des dépenses prévues au titre de l'achat de pièces de rechange pour le matériel informatique.

309. Le montant prévu du solde inutilisé de 2010 s'explique par le fait que les dépenses afférentes à l'achat de matériel informatique et de progiciels ont été inférieures aux prévisions. Ces économies sont en partie annulées par une consommation plus importante que prévu de pièces de rechange en raison des élections tenues au début de 2010.

	Crédits ouverts pour 2010	*Montant estimatif des dépenses de 2010*	*Écart : économie (dépassement)*	*Total prévu pour 2011*	*Montant net prévu pour 2011*	*Variation 2010-2011*
Santé	999,3	256,0	743,3	426,0	(317,3)	(573,3)

310. Le montant demandé (426 000 dollars) doit couvrir l'achat de divers articles à usage médical (163 800 dollars); la fourniture de services médicaux dans le cadre de l'accord passé avec les forces américaines en Iraq et l'évacuation sanitaire (105 000); l'achat de médicaments, d'articles consomptibles et de trousses de premiers soins (153 900 dollars); et le remboursement du matériel appartenant aux contingents au taux standard (3 300 dollars).

311. Le montant demandé pour 2011 est moins élevé en raison de la diminution des dépenses prévues au titre des évacuations conjuguée au fait que les dépenses afférentes à l'achat de matériel médical ont pu être en grande partie couvertes par le budget de 2010.

312. Le montant prévu du solde inutilisé de 2010 s'explique principalement par le fait que les dépenses au titre des évacuations ont été inférieures aux prévisions, la Mission ayant réussi à se procurer le service d'avions sanitaires et de services d'hospitalisation dans la région. La Mission a en outre reçu des surplus médicaux d'autres missions et n'a pas eu à acheter toute la quantité d'articles inscrite au budget.

	Crédits ouverts pour 2010	*Montant estimatif des dépenses de 2010*	*Écart : économie (dépassement)*	*Total prévu pour 2011*	*Montant net prévu pour 2011*	*Variation 2010-2011*
Matériel spécial	90,0	–	90,0	48,4	(41,6)	(41,6)

313. Le montant demandé (48 400 dollars) doit servir à financer l'achat de matériel d'observation (5 dispositifs de vision nocturne et 33 jumelles) pour remplacer le matériel usagé. Il doit servir également à financer l'achat de six viseurs de fusil et des accessoires pour le personnel de sécurité de la MANUI.

314. Le montant prévu du solde inutilisé de 2010 s'explique par le déploiement retardé des unités de gardes de l'ONU à l'aéroport international de Bagdad.

	Crédits ouverts pour 2010	*Montant estimatif des dépenses de 2010*	*Écart : économie (dépassement)*	*Total prévu pour 2011*	*Montant net prévu pour 2011*	*Variation 2010-2011*
Fournitures, services et matériel divers	11 488,3	16 149,9	(4 661,6)	16 118,7	20 780,3	4 630,4

315. Le montant demandé (16 118 700 dollars) doit couvrir l'achat de systèmes de microphone pour Bassorah, Kirkouk et l'aéroport international de Bagdad, d'appareils photo, de matériel de remise en forme pour le personnel recruté sur le plan international et les unités de gardes de l'ONU à Bassorah, à Kirkouk et à l'aéroport international de Bagdad, de papier spécial pour traceur, de matériel vidéo et d'accessoires, de matériel d'entrepôt et de manutention, d'un chariot à palettes à propulsion hydraulique, de matériaux d'emballage et de palettes de bois (405 600 dollars); les frais de détente et de loisirs (29 800 dollars) de 364 unités de gardes de l'ONU, de 14 observateurs militaires et de 4 agents de la police civile; l'abonnement à divers journaux et magazines (124 000 dollars); la production de cartes de visite, de certificats officiels, de brochures, de cartes d'invitation et de supports promotionnels (66 000 dollars); l'achat d'uniformes pour le personnel de sécurité (85 800 dollars) et d'équipements de protection (casques et gilets de protection) (266 300 dollars).

316. Le montant demandé doit permettre aussi de financer les honoraires, fournitures et services afférents aux stages de formation initiale à la sécurité organisés à Amman (850 000 dollars); la formation spécialisée en matière de sécurité (49 400 dollars); les honoraires de la formation technique et administrative concernant l'aviation, l'informatique, les achats, les transports et les ressources humaines (108 300 dollars), ainsi que la formation dans des domaines comme le droit international humanitaire et les politiques y relatives, la protection des civils, l'établissement de rapports et la formation multimédia (40 300 dollars); les dépenses de représentation (25 000 dollars); les assurances générales (80 000 dollars); les frais bancaires (50 000 dollars); les frais divers (9 700 dollars), les services d'entretien et de gardiennage (1 169 000 dollars), les services d'assainissement (85 400 dollars), le ramassage des ordures (53 400 dollars), l'entretien du matériel de remise en force (42 000 dollars), les services de courrier (50 000 dollars) et la publication d'annonces dans les journaux locaux (50 000 dollars).

317. Le montant estimatif des dépenses de fret, de dédouanement et d'assurance tient compte du transport de matériel à destination de la Mission à l'intérieur de la zone de la Mission (434 000 dollars).

318. Le montant demandé comprend également le coût des services d'appui logistique et des systèmes de survie destinés au personnel civil (12 044 700 dollars) fournis par les forces américaines en Iraq et des prestataires de services locaux.

319. Le montant demandé pour 2010 est plus élevé en raison principalement de l'augmentation du coût des systèmes de survie. Il est prévu que le Département d'État des États-Unis remplacera le Département de la défense au contrôle de la base opérationnelle avancée et que celle-ci sera renommée Présence permanente. La Mission négocie actuellement le coût des systèmes de survie pour cette présence, coût qui doit s'établir entre 200 000 et 400 000 dollars par personne par an. Les dépenses prévues pour l'achat d'équipements de protection personnelle pour le personnel de sécurité de la Mission et les unités de gardes de l'ONU et d'autre matériel pour les nouveaux sites à Bassorah, à Kirkouk et à l'aéroport international de Bagdad sont également en hausse. La Mission prévoit également l'augmentation des coûts de vol en raison de l'accroissement des mouvements de fret compte tenu de l'expansion de ses opérations.

320. Les dépassements de crédits prévus en 2010 tiennent essentiellement à l'augmentation des dépenses liées aux systèmes de survie fournis par les forces américaines et des prestataires locaux. Les dépenses afférentes à la formation initiale à la sécurité ont été également plus élevées que prévu. Les expéditions de matériel du Koweït en Iraq et à l'intérieur de l'Iraq ont également été plus nombreuses que prévu, d'où des dépenses de fret supplémentaires.

	Crédits ouverts pour 2010	*Montant estimatif des dépenses de 2010*	*Écart : économie (dépassement)*	*Total prévu pour 2011*	*Montant net prévu pour 2011*	*Variation 2010-2011*
Projets à effet rapide				1 000,0	1 000,0	1 000,0

321. Le montant demandé (1 000 000 dollars) doit servir à financer les 40 projets à effet rapide suivants : initiatives de culture de la paix (200 000 dollars), ateliers régionaux de sensibilisation aux problèmes de l'environnement (100 000 dollars), ateliers régionaux sur la planification de la gestion des ressources en eau (100 000 dollars), initiatives locales touchant la distribution d'eau et l'assainissement (500 000 dollars); forums des femmes et des jeunes (100 000 dollars). Chaque projet, d'un montant estimatif de 25 000 dollars, doit être mis en œuvre au niveau local et dans toute la mesure possible par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales locales. Les projets à effet rapide sont en général financés durant les deux premières années de fonctionnement de la mission. Toutefois, durant les deux premières années d'existence de la MANUI, le Gouvernement était en phase de transition et quelques structures administratives et autres seulement étaient en place, d'où l'impossibilité d'entreprendre alors des projets à effet rapide. Le fait de lancer ces projets maintenant devrait permettre d'obtenir des résultats plus importants, de contribuer aux processus de consolidation de la paix et de donner à la population la possibilité de récolter pleinement les fruits de la paix.

V. État d'avancement du projet de construction du complexe intégré à Bagdad

322. Dans son rapport de 2009 concernant les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/64/349/Add.5), le Secrétaire général a demandé l'autorisation d'engager des dépenses d'un montant de 5 millions de dollars durant l'exercice biennal 2010-2011, sachant que des dépenses d'un même montant avaient été autorisées en 2009 mais non engagées. Dans sa résolution 64/245, l'Assemblée générale a suivi la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et autorisé l'engagement des dépenses à hauteur de 5 millions de dollars pour l'exercice biennal 2010-2011.

323. En 2010, un directeur de projet (P-5) a été recruté pour le Bureau du Chef de l'appui à la Mission avec pour tâche de gérer le projet de construction du complexe intégré. Le 1er mars 2010, un contrat de services d'architectes a été conclu pour les phases de conception, de l'avant-projet et de projet. Pour compléter les travaux du Groupe consultatif de haut niveau qui avait été créé comme suite aux préoccupations exprimées par l'Assemblée générale quant à un contrôle et à une gestion efficaces, un groupe de travail a été mis en place qui fait pendant au Groupe consultatif. Le groupe de travail s'est réuni plusieurs fois pour discuter de la conception du projet, du calendrier d'exécution, des questions juridiques touchant le droit de propriété sur le terrain en Iraq et des questions relatives à la passation de marchés. En raison de problèmes d'exécution imputables au prestataire, la phase de conception accuse un retard qui influe directement sur la procédure de conception-appel d'offres-réalisation. Depuis le 19 juillet 2010, le contrat de services d'architecture est en situation de manquement. La Division des achats négocie actuellement avec le cabinet d'architectes-conseils concerné des solutions qui permettraient la poursuite de la phase de conception.

324. En sus de la construction du complexe intégré des Nations Unies, la Mission étudie d'autres possibilités. Au moment de l'établissement du présent rapport, le projet en était encore à la phase de conception et aucune décision n'avait encore été prise quant à la construction du complexe intégré. Le financement nécessaire à cet effet n'a donc pas été arrêté et n'est pas présenté dans le présent rapport. Des dispositions claires doivent être prises au sujet du complexe au quatrième trimestre 2010 et des informations détaillées et à jour sur la totalité des ressources à prévoir pour la construction du complexe à Bagdad, ou une autre solution, seront présentées à l'Assemblée générale qui les examinera durant la première partie de la reprise de sa soixante-cinquième session.

325. Le 31 mars 2010, le fonds d'affectation spéciale mis en place pour la construction du complexe à Bagdad a reçu 25 millions de dollars versés par le Gouvernement iraquien en guise de contribution au projet.

Annexe I

Organigrammes

A. Bureaux organiques

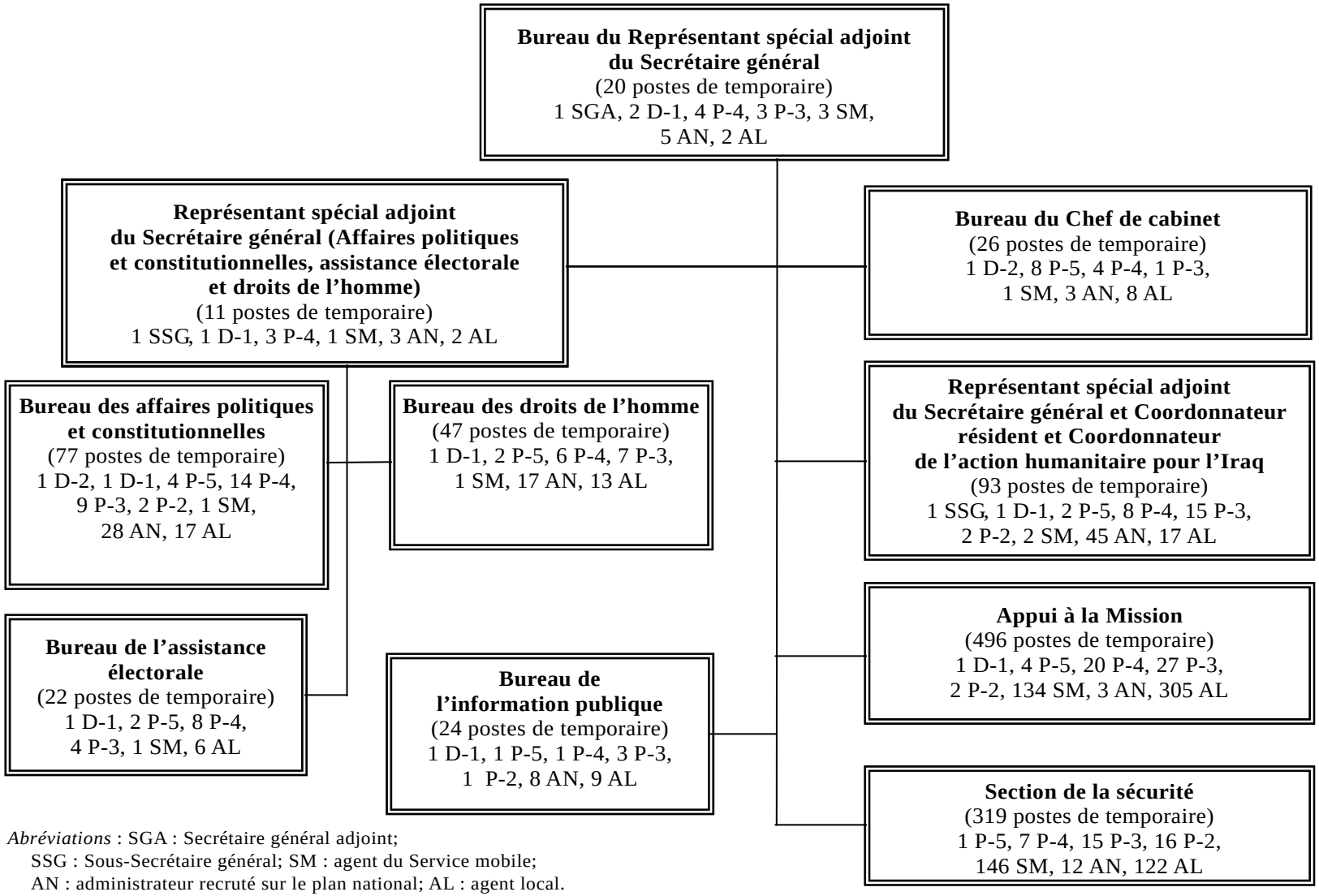

Abréviations : SGA : Secrétaire général adjoint;
SSG : Sous-Secrétaire général; SM : agent du Service mobile;
AN : administrateur recruté sur le plan national; AL : agent local.

B. Bureaux administratifs

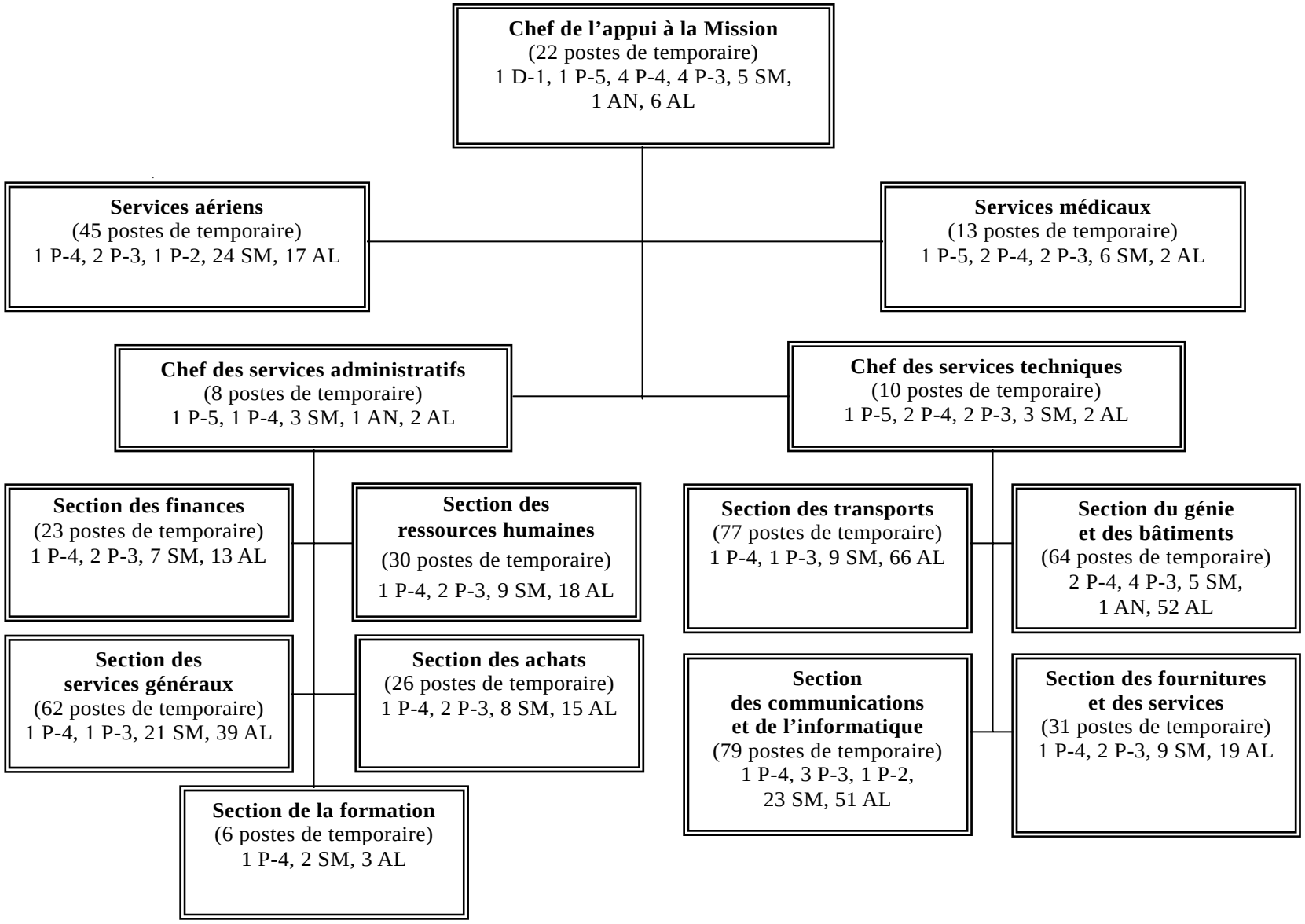

Annexe II

État récapitulatif des propositions de redéploiement de postes

	Vers				
De	*Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général*	*Bureau du Chef de l'appui à la Mission*	*Chef des services administratifs*	*Section des finances*	*Section de la formation*
Bureau de l'assistance électorale	1 P-3				
Bureau du Chef de l'appui à la Mission			1 P-4 1 agent du Service mobile		
Section des ressources humaines					2 agents du Service mobile 3 agents locaux
Section du génie		1 administrateur recruté sur le plan national			
Section des services médicaux				1 agent du Service mobile	
Section des communications et de l'informatique		1 agent du Service mobile			

Annexe III

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle interne et externe et par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
Quatorzième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 (A/64/7/Add.13)	
Le Comité consultatif insiste sur la nécessité de garder à l'examen l'impact du retrait envisagé des troupes internationales, y compris les éventuelles incidences financières pour l'Organisation (par. 160).	Dans la perspective du retrait des forces américaines, la Mission a prévu des effectifs, des contingents, des aéronefs, des véhicules spéciaux, des services de sécurité spéciaux, des travaux de construction et des systèmes de survie supplémentaires.
Compte tenu du coût élevé des heures de vol, le Comité consultatif recommande instamment de veiller à l'utilisation judicieuse des hélicoptères de la Mission (par. 174).	La Mission prend note de la recommandation du Comité consultatif et veillera à utiliser judicieusement ses hélicoptères
Le Comité consultatif fait observer que les prévisions de dépenses indiquées dans le document A/62/828 étaient elles-mêmes inspirées de la réalisation de logements du personnel par une autre institution internationale dans la zone internationale, plus de deux années avant la parution du rapport en question (ibid., par. 36). Il reconnaît que les événements intervenus en Iraq ont pu, comme le dit le Secrétaire général au paragraphe 118 de son rapport A/64/349/Add.5, occasionner des retards dans la présentation du projet détaillé qu'avait recommandée le Comité consultatif (voir A/63/601, par. 25) et demandée l'Assemblée générale à la section X de sa résolution 63/263. Il n'empêche qu'un effort aurait pu être fait pour actualiser un devis qui a maintenant plus de quatre ans. Le Comité consultatif espère que le rapport général qui sera présenté à la reprise de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale (voir A/64/349/Add.5, par. 127) donnera le détail des ressources financières demandées et fixera des délais précis aux diverses phases du projet, comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution 63/263 (par. 176).	En raison de problèmes d'exécution imputables au prestataire, la phase de conception accuse un retard qui influe directement sur la procédure de conception-appel d'offres-réalisation. Depuis le 19 juillet 2010, le contrat de services d'architecture est en situation de manquement. La Division des achats négocie actuellement avec le cabinet d'architectes-conseils concerné des solutions qui permettraient la poursuite de la phase de conception. En sus de la construction du complexe intégré des Nations Unies, la Mission étudie d'autres possibilités. Au moment de l'établissement du présent rapport, le projet en était encore à la phase de conception et aucune décision n'avait encore été prise quant à la construction du complexe intégré. Le financement nécessaire à cet effet n'a donc pas été arrêté et n'est pas présenté dans le présent rapport. Des dispositions claires doivent être prises au sujet du complexe au quatrième trimestre 2010 et des informations détaillées et à jour sur la totalité des ressources à prévoir pour la construction du complexe à Bagdad, ou une autre solution, seront présentées à l'Assemblée générale qui les examinera durant la première partie de la reprise de sa soixante-cinquième session.

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
Le Comité consultatif voit là une évolution positive mais qui reste cependant en deçà du nécessaire s'agissant de surveiller un projet de construction de cette complexité. Par exemple, on voit mal le niveau de responsabilité du groupe consultatif. On ne voit pas non plus très bien l'emboîtement des responsabilités à l'intérieur de la Mission. Le rôle du Bureau des services centraux d'appui reste flou lui aussi. Plus généralement encore, le Comité estime qu'il faudrait disposer au Siège d'un service unique qui serait compétent pour suivre et contrôler les grands chantiers partout dans le monde. À ce propos, il rappelle une observation qu'il a déjà faite, à savoir qu'il faudrait préciser davantage le rôle central de chef de file que joue le Bureau des services centraux d'appui dans l'appréciation générale des besoins et des priorités en matière de construction, de gros travaux d'entretien et de gestion générale des installations matérielles de l'ONU (voir A/64/7/Add.11, par. 5). Le Comité consultatif ne doute pas que ces questions seront réglées dans le rapport général qui sera présenté à l'Assemblée générale à la reprise de sa soixante-quatrième session. Les résultats de l'examen des leçons tirées des autres chantiers de l'ONU auquel a procédé le groupe consultatif de haut niveau devraient également figurer dans le rapport (par. 178).	Pour compléter les travaux du Groupe consultatif de haut niveau qui avait été créé comme suite aux préoccupations exprimées par l'Assemblée générale quant à un contrôle et à une gestion efficaces, un groupe de travail a été mis en place qui fait pendant au Groupe consultatif. Le groupe de travail s'est réuni plusieurs fois pour discuter de la conception du projet, du calendrier d'exécution, des questions juridiques touchant le droit de propriété sur le terrain en Iraq et des questions relatives à la passation de marchés. Un directeur de projet (P-5) a été recruté pour le Bureau du Chef de l'appui à la Mission avec pour tâche de gérer le projet de construction du complexe intégré. La Mission se réserve la direction de la réalisation des travaux sur le terrain.